

En tout temps, en tout lieu.
Buvez le GINGERALE SEC Gurd

Le Canada

COSFORD
Cité de Montréal
Bureau de la Ville
1072, rue de la Comtesse
Montréal

MEILLEURE SANTE
POUR 5c PAR JOUR !
Buvez Gurd's
EAU Vée de Vée

VOL XXXV — No 204 Temps probable: beau et froid (v. détails p. 3) MONTREAL, MERCREDI 1er DECEMBRE 1937 Minimum, hier: 28 — Maximum, hier: 34 PRIX: DEUX SOUS

Le "comité administratif" des échevins empêche la nomination des réviseurs proposés par M. Raynault

Les conseillers municipaux ont siégé hier douze heures durant

Le maire et le comité exécutif voulaient imposer au conseil la nomination de cinq réviseurs, au nombre desquels un Anglais unilingue et un résident d'Outremont

Deux opinions légales contradictoires

Le comité administratif, posant en principe que les hauts fonctionnaires doivent être bilingues, a usé de stratagème pour sauvegarder un des privilèges du conseil

Malgré le maire, un arbitre est choisi

Le "comité administratif" dirigé par les échevins "Pit" Monette, Allan Bray, Léon Trépanier et Hector Dupuis, a empêché hier soir, vers minuit, à la séance du conseil municipal, le

comité exécutif et le maire, par 19 contre 16.

Il s'agissait du bureau de révision, question qui ne fut abordée que très tard hier soir, après une séance trop longue, fertile en discours de toutes sortes et de toutes dimensions. Le comité exécutif et le maire présentèrent un rapport au conseil pour recommander la nomination de MM. Camille Tessier, président, J.-A. Lamarre, Frederick Gagnon, J.-E. Turcotte et Chris. Severs.

La discussion fut des plus violentes et des plus dramatiques jamais vues dans la salle du conseil. Au début, il semblait que l'administration eût le dessus. Le conseil siégea en comité général et au cours de l'argumentation, il devint évident que l'Administration perdait graduellement du terrain.

Du côté oppositionniste, la campagne était menée par les échevins "Pit" Monette, Léon Trépanier, Hector Dupuis, Allan Bray, J.-M. Savignac et Léo McKenna. Ils exigeaient que les réviseurs nommés fussent compétents, qualifiés et bilingues. Ils demandaient aussi que le conseil

(Suite page dix)

Cours d'agriculture en vertu du plan d'aide à la jeunesse

Québec, 30. (P.C.) — Le secrétaire de la province a annoncé aujourd'hui qu'en vertu du plan d'aide à la jeunesse des cours d'agriculture seront donnés à ceux qui voudront s'inscrire entre le 13 janvier et le 15 mars. Ces cours seront donnés au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au collège d'Oka, au collège de Sherbrooke, à celui de Rimouski et à celui de Sainte-Anne-de-Belleve. Une somme de \$100,000 leur sera consacrée.

Le conseil municipal s'est ajourné à cet après-midi

A minuit et vingt ce matin, la séance du conseil municipal a été ajournée à cet après-midi, à trois heures. On a convenu, à la suggestion de M. Léon Trépanier, que les conseillers visitent le marché Bonsecours aujourd'hui à midi. Aucun des projets des travaux n'a été discuté jusqu'ici.

Lewis et Green cherchent la paix

Un rapprochement est de plus en plus probable entre les deux chefs ouvriers

Washington, 30. (P.A.) — La Fédération américaine du travail et le Comité d'organisation industrielle ont convenu, aujourd'hui, qu'ils étaient divisés sur quatre points fondamentaux qu'ils ont réussi à préciser et qu'ils discuteront seuls désormais, dans l'espoir d'en arriver à faire la paix et d'éloigner toute division des rangs des ouvriers syndiqués américains. Voici ces points:

1.—Le Comité d'organisation industrielle insiste pour qu'on lui laisse une semi-indépendance. La Fédération exige que le Comité de Lewis soit dissout, une fois la paix signée.

2.—Le Comité d'organisation industrielle, toujours si l'on réussit à s'entendre, voudrait voir diminuer les pouvoirs que la constitution accorde au comité exécutif de la Fédération.

3.—Comment procédera-t-on pour en arriver à faire la paix? C'est une question sur laquelle on se refuse de donner des précisions.

4.—Tous les ouvriers syndiqués seront appelés à voter pour approuver l'accord auquel on en arrivera si jamais on arrive à un accord.

JOSEPHINE BAKER EPOUSE UN FRANÇAIS

Paris, 30. (P. C.-Havas) — Mile Josephine Baker, la célèbre comédienne noire qui s'est acquise une réputation internationale à Paris, s'est mariée aujourd'hui, à Crévecoeur-le-Grand, à une jeune industrielle et aviateur français. Elle a, ce faisant, annoncé qu'elle était très heureuse de devenir française et qu'elle quitterait probablement la scène pour se contenter d'être une femme modèle.

Franco s'apprête à reconnaître le Mandchoukouo

Les aviateurs nationalistes bombardent plusieurs villes dans l'Aragon

Tokio, 1er, mercredi. (P.C.-Havas) — Le journal *Asahi* prédit, ce matin, que le gouvernement de Franco reconnaîtra diplomatiquement le Mandchoukouo s'il est reconnu par le régime nationaliste est le seul qui doit légalement administrer l'Espagne.

Le régime de Franco sera reconnu, aujourd'hui par Tokio.

Madrid, 30. (P.A.) — Dans le but d'édoumager la voie ferrée qui relie Madrid au nord de l'Espagne les aviateurs de Franco ont bombardé, aujourd'hui, la ville de Guadalajara, située à trente milles au nord-est de la capitale. Cette dernière a été aussi bombardée de même que Alcalá de Henares. Cinq personnes auraient été tuées et vingt autres blessées. Un avion nationaliste aurait aussi été abattu.

Le général Jose Miaja, commandant de la défense de Madrid, a annoncé ce soir, qu'il ferait travailler huit cents prisonniers de guerre à la construction d'une nouvelle voie ferrée.

Hendaye, 30. (P.A.) — Les loyalistes ont attaqué à plusieurs endroits, aujourd'hui, en Espagne. Sur le front de l'Aragon ils auraient infligé des pertes assez lourdes à l'ennemi, dans le secteur Zuera et à Alcubierre, au nord-est de Saragosse. Sur le front de Tolède, les gouvernementaux ont tenté, sans y parvenir de se faire une trouée dans les lignes de l'ennemi.

Préventif inefficace

Toronto, 30. (P.A.) — Le ministre de la Santé de l'Ontario, l'hon. M. Kirby, a annoncé aujourd'hui que les quelque 5,000 injections nasales de sulfate de zinc données pendant l'épidémie de paralysie infantile en Ontario ont été inefficaces comme moyen de prévenir la maladie.

Comment M. Barrette a menti

Le prétendu scandale qu'il prétendait avoir découvert sous le régime libéral a été fabriqué de toutes pièces. — Le cas de M. Hector Archambault

Nous avons promis hier de réduire à néant le principal argument de défense de M. Hermann Barrette, député de Terrebonne, et de prouver que ce dernier a menti et a délibérément faussé les faits pour tenter de se disculper.

Accusé d'avoir trempé dans l'achat du banc de gravier de Saint-Jérôme, où la Province a payé \$4,050 à un organisateur électoral pour une chose que celui-ci avait achetée pour \$400, cinq semaines auparavant, M. Barrette n'a pas pu nier ces faits, qui sont vrais. Il a tenté de s'excuser d'avoir ainsi dilapidé le trésor de la province, en disant que des transactions semblables s'étaient faites du temps des libéraux. Et M. Barrette, en réponse au "Canada" et à l'"Avenir du Nord", a cité le cas suivant:

Que dirait "l'Avenir du Nord" et Jules-Edouard Prévost de l'achat, par le gouvernement libéral, de gravier pour une somme de \$18,000, au moins à 0.10c la verge cube, de Monsieur Hector Archambault, ingénieur civil, lequel l'avait obtenu de Monsieur François-Xavier Duquette, pour le prix de \$1.00 le banc entier. Pour l'information de Jules-Edouard Prévost et de "l'Avenir du Nord", je leur dirai que le contrat d'achat de Monsieur Archambault a été enregistré au bureau d'enregistrement de Terrebonne, pour la paroisse de Sainte-Adèle, le 2 janvier 1931, sous le numéro 99,729.

La réponse à cela, c'est que M. Barrette fausse les faits, qu'il torture la vérité, qu'il ment, en un mot, comme le prouve l'acte de vente que nous publions ci-contre.

Le gouvernement libéral n'a jamais acheté pour \$18,000 de gravier de M. Hector Archambault. Tout compte fait, les achats de gravier faits par le gouvernement de M. Archambault, de 1924 à 1936, se chiffrent à environ \$1,800, somme que M. Barrette a cru bon de grossir, en y ajoutant un zéro.

M. Hector Archambault est encore aujourd'hui propriétaire d'un emplacement de terrain acheté par lui en 1924 et qu'il n'a jamais vendu au gouvernement. Cet emplacement, où se trouvait un banc de gravier, fut acheté le 18 septembre 1924 de Mme P. H. Davidson par M. François-Xavier Duquette, pour la somme de \$1,200. Il fut vendu le 2 octobre 1924 par M. Duquette à M. Archambault pour la somme de \$1 et autres considérations. Or, comme M. Archambault, en septembre et en octobre 1924, était l'associé de M. François-Xavier Duquette, il n'est pas à supposer que M. Archambault ait payé ce emplacement moins cher que le prix payé par M. Duquette. Il est plus logique de croire qu'il a versé à M. Duquette le prix versé par ce dernier, ce qui est sous-entendu dans les mots et autres valables considérations.

Il est faux que M. Archambault ait payé \$1 pour un banc de gravier, comme l'affirme M. Barrette.

M. Barrette trompe encore sciemment le public lorsqu'il dit que l'achat fait par M. Archambault a été enregistré le 2 janvier 1931, laissant croire que la vente s'est faite quelques jours avant. La vérité, c'est qu'Hector Archambault a acheté l'emplacement de Duquette le 2 octobre 1924, mais que cet acte de vente n'a été enregistré que le 2 janvier 1931.

M. Barrette, qui est le gendre de M. Victor Léonard, registraire du comté de Terrebonne, un des fondateurs de l'*Echo du Nord*, chef conservateur bien connu, récompensé depuis par l'Union Nationale, ne pouvait pas ignorer, le 19 novembre 1937, toutes les transactions passées se rapportant au lot ci-dessus mentionné et les actes énumérés dans le document que nous publions ci-contre.

Nous mettons M. Hector Archambault au défi de prouver qu'il ait retiré, soit du gouvernement, soit de particuliers, dans l'exploitation du banc de gravier qu'il possède encore, plus de \$1,800.

Nous accusons M. Hermann Barrette d'avoir falsifié le chiffre de \$1,800 en le portant à \$18,000; d'avoir insinué que M. Archambault serait devenu propriétaire en 1931 alors que les actes dévoilent qu'il était propriétaire en 1924; d'avoir dit que M. Archambault avait payé \$1 pour l'emplacement que son associé avait acheté, quelques jours plus tôt, pour \$1,200 comptant.

La défense de M. Barrette avait le premier défaut d'être présentée dans le style pompeux qui lui est propre et qui habille ridiculement de bien pauvres idées, mais elle avait un second défaut beaucoup plus grave: la fausseté, le mensonge, la fourberie. Conseillé sans doute par son parent, le registraire V. Léonard, qui a l'habitude de "gueuler" et qui croit ainsi pouvoir enterrer la vérité, le député de Terrebonne a joué avec son honneur et se trouve aujourd'hui pris à son propre piège.

Il eut été encore moins honteux de tout avouer.

Vingt contrebandiers arrêtés à New-York

L'opinion de l'hon. M. Rogers sur la grève des mineurs de Minto

Glace Bay, 30. (P.C.) — Le président de l'union des mineurs d'Amérique, M. D.-W. Morrison, a déclaré ce soir qu'il venait de recevoir un télégramme dans lequel le ministre fédéral du Travail, l'hon. Norman-McL. Rogers lui affirme "que la grève de Minto a été ordonnée contrairement aux dispositions de la Loi d'enquête dans les différends industriels." L'union avait demandé au gouverneur fédéral de lui aider à régler le différend survenu entre les mineurs et les propriétaires de mines. M. Morrison a refusé de commenter la teneur du télégramme.

LES CULBERTSON VONT DIVORCER

New-York, 30. (P.A.) — Après quatorze ans de mariage, le couple fameux des Culbertson, connu dans le monde entier pour son habileté au bridge, a annoncé, ce soir qu'il divorcerait. "Je perds une excellente partenaire", s'est contenté de dire le joueur, pendant que le mari s'épanouissait d'aise.

Ils ont réussi à entrer aux Etats-Unis, en moins de deux ans, pour plus de \$1,000,000 de morphine et d'héroïne. — Cinq femmes et trois douaniers pincés avec les prévenus

La bande a ses quartiers-généraux à Shanghai

New-York, 30. (P.A.) — Soixante agents de la police fédérale des Etats-Unis ont procédé, aujourd'hui à l'arrestation de vingt prévenus qu'ils accusent de faire partie d'une bande internationale de contrebandiers de narcotiques, laquelle aurait ses quartiers généraux à Shanghai. Si les suspects veulent reprendre leur liberté provisoire, ils devront déposer entre les mains de la Justice quelque chose comme \$350,000. On compte cinq femmes et trois douaniers new-yorkais parmi les prévenus. Ils ont tous protesté de leur innocence.

CONDAMNE A VIE ET A "6 MOIS DE PLUS"

Kingston, 30. (P.C.) — Pasquella Ferruzzi, qui purge actuellement une condamnation à vie, au pénitencier de Kingston, après avoir été trouvé coupable de tentative de meurtre, sentence qui lui fut imposée à Welland, en 1931, a vu sa sentence "allongée", aujourd'hui. Trouvé coupable d'assaut sur la personne d'un intendant du pénitencier de Kingston, le bagnard italien, qui est âgé de 36 ans, a été condamné à "six mois de plus".

Une taxe de vente générale dans la province

M. King a répondu à M. Duplessis

Il a demandé aux provinces de consentir en principe à amender la constitution

L'assurance-chômage

Ottawa, 30. (P.C.) — Dans une lettre datée du 26 novembre, M. Mackenzie King déclare à M. Duplessis qu'en matière d'assurance-chômage, des renseignements seront donnés à toutes les provinces canadiennes dès que celles-ci auront agréé le principe d'amender la constitution. L'assurance-chômage n'est en effet pas applicable à moins d'une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

On se rappelle que M. Duplessis, consulté par le premier ministre du Canada là-dessus, a demandé plus de détails sur le projet avant de faire connaître la décision de son gouvernement.

C'est M. Ernest Lapointe, premier ministre par intérim du Dominion qui a publié la lettre de M. King.

Le 5 novembre dernier, M. King consultait toutes les provinces sur le sujet dans une lettre où il demandait leur collaboration pour l'établissement de l'assurance-chômage. M. Duplessis répondit en demandant plus de détails. Peu de temps auparavant, M. Aherhart, premier ministre de l'Alberta avait fait de même, et samedi dernier, M. Dyzart, premier ministre du Nouveau-Brunswick imitait M. Duplessis et Aherhart.

En se prononçant contre tout crédit urbain administré par un office gouvernemental, la Commission provinciale d'enquête sur la petite propriété fait cette recommandation au gouvernement de Québec

L'institution d'une commission provinciale d'urbanisme

Québec, 30. (Spécial au Canada) — La Commission provinciale d'enquête sur la petite propriété recommande l'imposition d'une taxe de vente générale dans la province de Québec, dans le rapport qu'elle vient de soumettre à l'hon. Jos. Bilodeau, ministre des affaires municipales et elle se prononce contre toute forme de crédit urbain sous la responsabilité directe d'un office gouvernemental ou sous l'administration d'un organisme requérant la garantie du gouvernement.

Le rapport de cette commission composée de six membres qui enquêtait depuis le premier février dernier, est très volumineux. Il se divise en quatre parties principales, bien que les recommandations en soient classées sous dix-sept rubriques différentes. En proposant une taxe de vente générale, il approuve aussi la révision complète du système de taxation actuel. Montréal est actuellement la seule ville de la province qui a une taxe de vente.

La Commission, instituée sur l'ordre du gouvernement Duplessis, a tenu 70 réunions publiques ou privées au cours de son enquête sur la petite propriété et sur les taxes retardant son développement. Le rapport recommande l'application de taxes proportionnelles municipales et provinciales, un mode scientifique d'estimation de la propriété foncière municipale et la taxation de toutes les classes de la société pour fins scolaires.

On propose encore de remplacer les taudis par des habitations salubres, de rendre la carte d'identité obligatoire dans toutes les villes. L'institution d'une commission provinciale d'urbanisme, plusieurs amendements au Code civil et au Code de procédure civile et l'application aux propriétaires de la convention collective des métiers du bâtiment lorsqu'il s'agit de réparation d'entretiens aux propriétés résidentielles. Le rapport suggère ensuite un tribunal conciliatoire, l'amortissement à long terme de la dette foncière hypothécaire, et que les municipalités n'accordent plus d'exemptions de taxes sous prétexte d'atténuer des industries. Bien que l'on ne favorise pas un crédit urbain administré par le gouvernement provincial, on recommande toutefois d'encourager l'initiative privée dans ce domaine.

Trois graves incidents en Chine

Le Japon lèse des droits de Londres, de Rome et de Washington

Protestations

Shanghai, 1er décembre. (P.C.-Havas) — Les armées japonaises se rapprochent rapidement de Nankin, alors que trois incidents, menaçant de créer des complications internationales, se sont succédés, en quelques heures, à Shanghai et à Hong-Kong. Les Etats-Unis, La Grande-Bretagne, l'Italie et peut-être le Portugal ont été lésés dans leurs droits par le Japon.

M. C.-E. Gauss, consul-général de Washington, dans la métropole chinoise, a protesté énergiquement, ce matin, contre le fait que des soldats du Mikado se soient saisis d'un navire américain et qu'ils aient enlevé le drapeau étoilé qu'il arborait.

Le consul-général de l'Italie a imité son collègue américain. Les Japonais se sont emparés, en effet, de deux remorqueurs italiens le "Romolo" et le "Lido" qu'ils ont tous, du qual de la concession française où ils étaient ancrés, à l'embouchure de la rivière Whangpoo, après avoir remplacé leurs drapeaux fascistes par ceux du soleil levant.

Le croiseur italien "Raimondo", qui se trouvait mouillé tout près de là, n'est pas intervenu.

Le général Suemasa Okamoto, consul-général du Japon à Shanghai, aurait déclaré au porte-parole de Rome qu'il regrette l'incident et qu'il instruirait une enquête. Les deux remorqueurs appartenaient autrefois à une compagnie chinoise qui les vendit à des Italiens, lorsqu'elle appartenait à la flotte japonaise faisant le blocus des côtes de la Chine.

Plusieurs autres caboteurs, battant le pavillon portugais, auraient aussi été pris par les Japonais. Des dépêches, arrivées de Hong-Kong, affirment, enfin, qu'un hydravion anglais, attaché au navire porte-avions "Eagle" a été pris comme cible par un navire de guerre japonais.

(Suite page dix)

Réglementation des taux de transport

L'Automotive Transport Association of Ontario s'y oppose

Toronto, 30. (P.C.) — Dans le mémoire qu'elle a déposé aujourd'hui à la Commission royale d'enquête sur l'industrie du transport, l'Automotive Transport Association of Ontario proteste contre la réglementation par le gouvernement des taux de l'industrie du transport routier. On a même porté l'accusation que la Commission d'enquête avait été nommée à l'instigation des chemins de fer et des unions des cheminots.

AUTRE CHEF NAZI COFFRE EN HONGRIE

Budapest, 30. (P.C.-Havas) — La police a arrêté, ce soir, Imre Kerner, nouveau chef du parti nazi hongrois, qui venait de prendre la place de Ferenc Szalasy, condamné hier à dix mois de prison pour avoir complété de renverser le gouvernement.

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of Circulations

Le Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du
Canada, Limitée, au numéro 33 ouest, rue Saint-Jacques,
à Montréal.

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just

MERCREDI, 1er DECEMBRE 1937

Les écumeurs

Parmi les discours qui ont marqué, à Québec, l'ouverture du Salon de l'Automobile, nous relevons cette perle, enfilée par un "pur" de l'Union Nationale, le député de Lotbinière, M. Maurice Pelletier, dont l'Événement rapporte les paroles comme suit :

M. Maurice Pelletier raconte tout le plaisir qu'il a eu de posséder une automobile depuis que ses électeurs lui en ont fait cadeau. "J'en ai bénéficié. Je l'apprécie surtout comme député. C'est un avantage qu'on donne au plus grand martyr des temps modernes de dépiler les importuns et ceux qui veulent des "jobs". Je vous remercie de m'avoir invité à souhaiter à tous les députés le même avantage que j'ai eu."

Une bourde aussi "pommée" pourrait passer sous le couvert de la naïveté si le dénommé Pelletier n'était reconnu comme un cynique, qui est entré dans la politique pour s'y occuper d'abord de ses affaires. La pratique effrénée du népotisme lui a réussi car ses sept frères et son père sont aujourd'hui fonctionnaires de la province et lui-même, non content de son indemnité parlementaire, s'est fait donner une automobile par ses électeurs. Allez donc dire à M. Pelletier que tout va mal dans l'Union Nationale : il vous répondra, non sans raison, que tout y va, au contraire, comme sur des roulettes. Et maintenant que l'entrepreneur député de Lotbinière a mis toute sa famille au chaud, il se sert de son auto pour fuir les autres quémandeurs de "jobs", qui ne peuvent être, après tout, que ses électeurs. Voilà des gens qui doivent être fiers de leur dévoué député !

La fringale de l'automobile est l'une des caractéristiques de cette députation hybride qui a donné son nom au "salon de la race". On sait que M. René La Belle, député de Saint-Henri, possède maintenant une voiture. M. J.-Emile Perron, député de Beauce, s'en est fait lui aussi donner une par ses bons électeurs, qui, de gré ou de force, se cotisent si généreusement qu'une fois l'automobile achetée, il restait encore une somme de \$200, qu'il empocha sans scrupule. M. J.-Théophile Laroche, député de Lévis, recevait il y a quelques semaines de ses amis reconnaissants une bourse de plus de \$2,000 qu'il accepta sans sourciller. L'été dernier, les organisateurs électoraux du secrétaire de la province, M. Albini Paquette, parcouraient le comté de Labelle, la main tendue, pour recueillir de quoi faire cadeau d'une automobile au "minisse". Enfin, lundi soir, au marché de Maisonville, la bière coulait à flots pour célébrer la présentation d'une automobile non pas au député du comté, qui se trouve être le ministre du Travail, M. William Tremblay, mais à son organisateur électoral, un certain Bellemare. La voiture était là, à la porte du marché, toute fringante, payée avec les dollars percus des ouvriers employés aux travaux de chômage de M. Tremblay.

L'élan est donné : il n'y a pas de raison pour que cela finisse. On dit que M. Duplessis ne voit pas d'un très bon oeil cet étalage de faste de ses parvenus politiques, mais nous n'en croyons rien car il présidait lui-même la réunion où fut remise au député de Lévis la bourse de \$2,000 que celui-ci avait arrachée aux favoris du "patronage" dans son comté.

Les députés de l'Union Nationale, font, on le voit, de la grande politique. Incertains de l'avenir, ils s'empresent d'écumer, avant qu'il ne déborde, le chaudron malodorant où mijote le "chiard" qui fait les indigestions populaires.

M. Leduc protège d'abord les entrepreneurs

Le ministre de la Voirie, M. F.-J. Leduc, disait, lundi, aux anciens élèves de l'École Polytechnique : "Nous avons introduit à la voirie les dernières méthodes de construction de routes, afin de mettre bien en lumière les qualités de nos collaborateurs."

M. Leduc aurait pu inviter ses auditeurs à venir faire en sa compagnie l'inspection des travaux de réfection de la route de Sainte-Rose à Saint-Jérôme, où l'incurie du ministre, de la Voirie impose d'insupportables embarras aux automobilistes. La route est fermée et la circulation détournée sur un chemin vicinal impassable. Le gouvernement s'est surtout préoccupé, là comme ailleurs, de protéger les entrepreneurs amis du régime et de leur ménager des profits, car ces travaux sont exécutés à forfait. Dans le cas de la route de Saint-Jérôme, il s'agit de la Piedmont Construction, liée à une société de Toronto, la Standard Paving Co., et dont le principal intéressé est un Italien du nom de Corneli (prononcez à l'anglaise).

C'est pour faciliter le travail de cette sorte de "collaborateurs" que le ministre de la Voirie permet qu'on ferme à la circulation l'une des routes les plus fréquentées de la province.

L'éloquence des faits

Un de nos lecteurs assidus, qui suit attentivement le mouvement politique, nous écrit :

M. Williams, ancien sous-ministre du Trésor, mis brutalement à la porte, vient d'être engagé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour y occuper le même poste.

M. A.-O. Bériau, qui fabriqua les plaques d'automobiles et qui a été remplacé par une compagnie anglaise et ontarienne, était aussi directeur de l'École des Arts paysans. On l'a destitué pour le remplacer par un nommé Gauthier, devenu de volailles de Charlesbourg. Or, Bériau vient aussi d'être engagé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour y organiser une école d'arts paysans.

Le gouvernement a destitué d'excellents fonctionnaires que les autres provinces sont heureuses d'accueillir. Elles n'ont pas cru au "scandale" de l'enquête des Comptes publics.

Sans commentaires !

Choses du temps

Un résumé de la politique extérieure de la France

Pour compléter ce que nous écrivions hier sur la politique extérieure de la France, à l'heure actuelle, nous croyons bien faire de citer ce résumé substantiel :

Ne pas tolérer que la moindre atteinte soit portée aux intérêts nationaux; rester à Genève, travailler à renforcer la Société des Nations, surtout en rendant à ses membres confiance dans l'efficacité d'une politique collective, maintenir les amitiés nouvelles et en première ligne l'amitié avec la Grande-Bretagne, agir en liaison avec tous les États pacifiques, provoquer les occasions de détente, chercher à multiplier les contacts avec toutes les Puissances et développer un climat de paix dans lequel seraient tenues de vivre celles qui paraissent devoir le compromettre, hâter la venue du jour où une grande initiative sera possible, c'est-à-dire où son succès n'apparaîtra pas invraisemblable : tel est le sens de l'action de la France.

Cette action ne se laisse pas atteindre dans ses fondements par la nécessité de recourir à des expédients. On s'y résigne à contre-cœur, en gardant toujours le ferme dessein de pouvoir, dans le plus bref délai, reprendre une politique hardiment constructive.

Développer un climat de paix : la formule est excellente. C'est vraiment le premier devoir des hommes d'États. Le gouvernement hitlérien veut au contraire créer un climat de guerre et la politique extérieure de M. Mussolini semble s'inspirer du même principe. Mais plus les États totalitaires s'embourberont dans cette voie désastreuse, plus les États pacifiques devront montrer de force d'âme et de caractère pour "gagner la paix." Nous savons que la France restera, en cela comme en tout le reste, fidèle à sa haute mission civilisatrice.

M. Roosevelt et les ploutocrates

Spectacle instructif : on voit les représentants du peuple, à Washington, accepter les mots d'ordre des puissances d'argent pour saboter l'oeuvre de réorganisation économique et sociale de M. Roosevelt. Celui-ci, considérant l'avenir avec inquiétude, manoeuvre comme il peut depuis qu'il est au pouvoir afin de parvenir au but qu'il s'est assigné : supprimer certains vices du régime démocratique avant qu'ils ne fassent croquer ce régime.

Mais nombre d'hommes d'affaires des États-Unis ne songent qu'à eux profits du moment. Ce qu'ils veulent à tout prix, c'est un autre boom comme celui de 1926-1929, et même s'il en doit résulter une crise infiniment plus grave que celle dont nous ressentons encore les effets dans presque tous les domaines. Ces imprévoyants emploient tous les moyens possibles pour renverser les barrières que M. Roosevelt oppose à leur frénésie, à leur course au suicide. Ils contraignent déjà le président à céder sur quelques points.

La lutte entre des chefs d'État progressistes et les esclaves de l'immédiat n'est d'ailleurs pas un fait spécifiquement américain. Même chose en France, même chose en Grande-Bretagne. Le résultat décidera du sort de la démocratie dans le monde.

Un hérisson perdu

L'autre après-midi une voyageuse a trouvé un paquet dans le Métropolitain, à la station de l'Odéon. La dame de la station de l'Odéon (comme dans la chanson de Fragonard) a porté sa trouvaille au chef de gare qui a tourné ce paquet dans tous les sens. Puis, n'écoutant que son imprudent courage, il l'a ouvert. Doucement, mais aucune détonation ne s'est produite. Et pour cause : au fond de la boîte contenait ce paquet, se trouvait tapi un hérisson. Un hérisson vivant et fort inquiet de son sort.

Le hérisson est décidément l'animal de la saison. M. Jean Giraudoux lui a consacré dans *Électre* un apologue que récitent tous les jeunes gens qui se divertissent à imiter M. Louis Jouvet : "Il y a des époques où tous les cent pas vous trouvez un hérisson. Ils traversent les routes, la nuit, par dizaines, hérissons et hérissonnes qu'ils sont, et ils se font écraser..." Mais si l'amour des hérissons les conduit (dans *Électre...*) à traverser les routes, il ne les avait pas amenés jusqu'à présent à se faire mettre en boîte dans le Métropolitain de Paris. Le chef de la gare n'a pu qu'envoyer ce pauvre hérisson à la fourrière où il risque de bien s'ennuyer...

Que dire cependant du monsieur ou de la dame qui se promenant dans le métro avec un hérisson, ce qui est peu commun, l'oublie ? Il me semble que si je me promenais avec un hérisson, à moins d'être éleveur de hérissons, je ne l'oublierais pas. C'est-à-dire que je ne penserais qu'à lui... Mais la légèreté des gens est incommensurable : le bureau des objets trouvés à la préfecture de police en témoigne qui abrite les objets les plus insolites recueillis dans les endroits les plus extraordinaires. Pourtant, un hérisson !... J'ai connu un jeune ménage qui avait ainsi perdu un enfant en essayant une torpédo toute neuve. Le couple s'était assis devant et avait installé le poupon derrière. La voiture était rapide, la vitesse girante. Quand mère et père se retournèrent l'héritier n'était plus là. Un cassis l'avait ravi à sa famille. Dix kilomètres de la route parcourue s'écoulaient avant de le retrouver : un passant charitable l'avait déposé au bord de la route, car il était indigne, les enfants partageant quelquefois avec les présidents de la République le privilège de tomber des voitures en marche, sans en ressentir aucun inconfort...

Peut-être — je l'espère — que le propriétaire de ce hérisson va le réclamer à la fourrière et le dédouaner avec joie. Quelqu'un que je connais bien a écrit pour justifier le désordre que nos meilleurs joies n'étaient pas faites de nos bonheurs établis, mais de nos bonheurs retrouvés. Quelle ironie, en effet, de retrouver ce qu'on croyait perdu ! et comme on l'étreint passionnément alors ! Malheureusement, le hérisson ne prête guère aux étreintes ni aux effusions de la reconnaissance. C'est une raison de plus, lorsqu'on en possède un, pour ne pas l'oublier dans le métro.

(Le Figaro)

GUERMANTES

Expansion passée du français

Le succès du premier congrès des Écrivains étrangers de langue française, a montré combien d'auteurs se servent de notre langue hors de nos frontières, qu'elle soit ou non leur idiomatique maternel. Le rapport de M. P.-Yves Sébillot sur son expansion présente fera voir, plus précisément, lorsqu'il sera publié, les domaines qu'elle a gagnés ou perdus et si la politique extérieure et intérieure que suit présentement notre pays, et qui nous a privés de beaucoup de sympathies, a fait reculer le français dans le monde.

Que n'est-il resté ce qu'il était il y a deux siècles : la langue seconde de l'Europe ! Mais on ne sait pas assez que dès 1150 nos deux langues littéraires, celle d'oïl et celle d'oc, avaient la même place dans le monde civilisé que le français devait y avoir au dix-huitième siècle. N'est-ce pas le latin, notre langage-sous ses deux formes, qui certainement servi à tous les intellectuels, quelle que fut leur nation, comme il servait à presque tous les poètes d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie. Dans le monde chrétien les gens d'une certaine classe et d'une certaine culture le savaient tous. Et cette place éminente, il la devait non seulement à sa qualité propre, mais au fait que c'est en France que la littérature en langue vulgaire et le sentiment esthétique (des arts plastiques aussi) sont vraiment "renés" après les invasions. L'Occident tout entier s'est mis à l'école de nos écrivains et de nos artistes : c'est en les imitant de la façon la plus étroite que la littérature des peuples voisins du nôtre, qui étaient justement (Byzance à part) les plus civilisés, a cessé de balbutier. C'est là une constatation honorable qu'on ne fait pas assez chez nous et qu'il n'y a aucune raison de ne pas proclamer.

Nos premières oeuvres littéraires ont été traduites, adaptées en italien, en espagnol, en portugais, en anglais, en allemand, en néerlandais, en allemand, en norvégien, en russe, en hongrois, en grec même, quoique la littérature byzantine fut florissante. Notre langue a été celle de tout l'Orient latin, quelle qu'en fût l'importance des colonies italiennes, quels qu'en fussent les rapports constants avec l'Italie par la marine vénitienne. Elle y a été officielle : c'est en français qu'étaient rédigées les lois, les coutumes, *Assises de Jerusalem* ou *Assises d'Antioche*, et que dès 1201 les Arméniens transcrivaient leurs actes. Chez les Grecs seuls, le français ne parvint jamais à s'implanter, malgré les établissements romans ; il est vrai que le latin même n'y avait pas réussi. A Chypre, pourtant, où les Lusignan régneront durant trois siècles, il exerça une certaine influence. Mais, encore une fois, c'est en Occident surtout que notre langue rayonna.

En Allemagne et dans tout le pays "glois", l'usage était que "tout lit grant signor, li comte et li marquis — Avoint entour aus gent francoise tous dis, — Pour apprendre francois lor filles et lor fils" : c'est le trouvère brabançon Adenet le Roi qui le dit. Au reste Wolfram d'Eschenbach déclare lui-même qu'il le savait, et M. Maurice Wilmore a étudié ses sources de langue d'oïl avant de traduire son *Parzival* (travail qui, pour le dire en passant, demandait une connaissance vraiment admirable de l'allemand et du français). Aussi bien peut-on dire avec M. Gustave Cohen que "la littérature germanique n'existe presque qu'en fonction de la littérature française".

Au Pays-Bas, il en est de même qu'en Allemagne : la littérature française traduite ou étroitement imitée sert de modèle et fait naître les lettres nationales. En Scandinavie même, le roi Haquin V de Norvège se servira au treizième siècle de nos chansons de geste pour sa propagande personnelle.

L'Espagne, c'est grâce aux barons français du Nord et du Midi qu'elle a été arrachée à grand-peine et brisée par bris aux Arabes, grâce aux clercs et marchands français qu'elle a été organisée intellectuellement et économiquement. Aussi ne faut-il pas s'étonner si des juglars chantaient nos chansons de langue d'oïl sur les routes des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Plus tard, nos épopées furent imitées à l'infinitif en castillien. Et l'influence des troubadours et de la langue d'oïl fut encore plus grande que celle de la littérature de langue d'oïl, comme il est d'ailleurs naturel. Dès la fin du douzième siècle, la Catalogne, l'Aragon, la Castille, le Leon, sont, pour les troubadours, comme des terres promises. En Navarre, où pourtant règne Thibaut de Champagne, lui-même poète en langue d'oïl, aucun document ne nous révèle leur succès, mais en Portugal, dont les princes sont français, ils exercent une influence immense dès le treizième siècle. Et, si la littérature épique est inspirée des chansons de geste, la poésie courtoise, composée dans le pays même sur le modèle de celle des troubadours, s'exprime tout en galicien, soit dans notre propre langue d'oc, ce qui prouve à quel point cette dernière s'étendait.

L'Italie, au point de vue littéraire, n'est guère qu'une province française. Jusqu'au *dolce stil nuovo*, jusqu'au milieu du treizième siècle, les poètes courtois ne font qu'imiter les troubadours, et avec une servilité telle qu'ils leur empruntent jusqu'à leur langue ; seuls, quelques rares poètes de la cour de Frédéric II chantent en sicilien, quoique en calquant leurs vers sur les modèles languedociens, bien entendu. On sait d'ailleurs que les cours italiennes du Quattrocento ne seront que des répliques perfectionnées de nos cours du Midi, et que l'idéal de la poésie courtoise inspire encore Dante, qui a pour "dame", Béatrice, comme saint François, qui a pour "dame", la Vierge, comme Pétrarque et beaucoup d'autres.

Et si la poésie lyrique des Italiens est ainsi tout entière de celle des troubadours, si au début elle s'exprime en langue d'oc, leur poésie épique et narrative sort pareillement de celle de nos trouvères du Nord, et elle s'exprime en langue d'oïl. Au début, en effet, c'étaient nos jongleurs mêmes qui colportaient nos chansons de geste au delà des Alpes. Mais bientôt Lombards, Vénitiens, Trévisans, composent eux-mêmes des épopées "dans une langue factice qui est la française pour base, dit Gaston Paris, mais qui est fortement influencée par le lombard et le vénitien" ; au juste, c'est du français dont les flexions sont sonorisées, italianisées. On sait quelle merveilleuse carrière ont faite en Italie Charlemagne, Roland et leurs compagnons, qui, après avoir inspiré Pulci, Bojardo et l'Arioste, voyaient encore, il y a vingt-cinq ans et même moins, leurs aventures empriser les petits livres populaires de colportage, et dont tous les touristes de la Sicile peuvent admirer à cette heure les images repeintes à neuf sur les charrettes siciliennes.

D'ailleurs faut-il rappeler entre tant d'autres Brunetto Latini, au treizième siècle, écrivant "en romans selonc le langage des François" parce que, dit-il, cette "parlerie est plus délicate et plus commune à toutes gens" ; Rusticien de Pise faisant dans la même langue ses extraits de nos romans de la Table ronde ; Marco Polo dictant en langue d'oïl le récit de ses voyages ; Dante déclarant que Christian de Troyes a donné au français le premier rang pour la poésie narrative et insérant dans la *Divine Comédie* des vers en langue d'oc (d'ailleurs déplorable) ?

Voilà pour l'Italie. Quant à l'Angleterre, toute sa littérature n'est, depuis la fin du onzième siècle jusqu'au milieu du treizième, qu'une branche de la nôtre (son architecture de même). Certes Guillaume le Conquérant ne se proposait pas le moins du monde de détruire la langue des indigènes, puisque ses chartes sont tantôt en latin, tantôt en saxon ; d'ailleurs il s'appliqua lui-même à l'apprendre. Pourtant Henri Ier et Henri II Plantagenet, ses successeurs, entendaient le saxon, mais ne le parlaient pas. On sait que Richard Cœur-de-Lion est un de nos poètes français. Edouard Ier, à la fin du treizième siècle, sautait le saxon, mais le français était sa langue maternelle. En plein quatorzième, Edouard III, le vainqueur de Crécy, le souverain sous lequel vécut Chaucer et sous lequel l'anglais commença d'être employé au Parlement et dans les tribunaux, n'était pas capable de reproduire sans faute une phrase de l'idiome des *matines*. C'est que tous ces rois regardaient vers la France, et ils ne renoncèrent à leurs domaines français qu'à bien plus tard ; ce n'est qu'en 1272, au reste, que l'on avait commencé de les ensevelir à Westminster. Le premier souverain à qui sa nourrice apprit à parler en anglais et non en français fut le fondateur de la dynastie de Lancastre, Henri IV, dont l'avènement eut lieu, en 1399.

La langue des conquérants (renforcés sans cesse pendant près de 200 ans par l'arrivée de nouveaux émigrants normands, angevins, picards), avait été dès le début celle de l'administration et de la justi-

ce. Tous les archevêques, évêques et abbés la parlaient et très peu entendaient le saxon si peu que ce fut ; dès le onzième siècle un prêtre, saint Wulfstan, pensa être détré par qu'il ignorât le français et ne pouvait par conséquent prendre part aux conseils royaux. Aussi bien, dès le milieu du douzième l'anglais semble éteint en tant que langue littéraire : à peine si l'on compose dans cet idiome quelques ouvrages populaires ; à partir de 1154 il n'y a plus personne pour tenir à jour les annales de Peterborough. Et l'Angleterre enrichit les lettres françaises d'une foule de productions, dont les auteurs sont parfois de purs Saxons comme Jordan Fantosme, Pierre de Langtoft, Robert Grossclère, Hue de Rotelande. Elle ne donne en anglais que de rares ouvrages d'édification ou quelques traductions ou adaptations d'oeuvres françaises.

C'est qu'il prouve combien le français était répandu outre-Manche au treizième siècle, c'est qu'il s'y corrompt ; les notes se moquent à chaque instant de la façon dont les Anglais "finouillent" et railent leur accent. Ce n'est qu'à la fin du siècle que Robert d' Gloucester constatera avec regret que "dans le monde entier il n'y a aucun pays qui n'ait gardé sa langue propre, sauf l'Angleterre", où seuls les "gens de rien" parlent la langue nationale. Mais la perte de la Normandie et surtout la guerre contre le roi de France (la guerre de Cent Ans n'est pas une guerre de l'Angleterre contre "la France" : c'est une guerre civile française où l'Angleterre est intervenue) aideront à la réaction qui se dessine et c'est alors que la nation anglaise achèvera de perdre conscience d'elle-même en parlant enfin sa propre langue. Dès le milieu du quatorzième siècle, le français entre en rapide décadence.

Toutefois, en 1438 encore la comtesse Anna de Stafford excusera de s'en servir pour son testament ; avant 1444 on ne comptera en tout et pour tout que quatre pétitions adressées en anglais au Parlement, et ce ne sera au reste que sous Henri IV que les procès-verbaux des séances cesseront d'être faits en français ; les lois demeureront rédigées, soit en latin ou en français jusqu'en 1489. Bien mieux, la reine Victoria continuera de mettre son veto aux bills par ces mots : la *reine s'avisera*. Elle les approuvera en écrivant : la *reine le veut*. Elle remerciera ses *loyaux sujets* et ainsi de suite. Le roi présent fait-il encore ainsi ?

Jacques BOULENGER

(Le Temps)

Greta Garbo

Image du romantisme

S'attend-on à trouver ici des dates, des renseignements, des aventures, un visage ? Si oui, on a tort. Un mythe n'a pas d'état-civil, un idéal n'a que le mouvement et la forme que veulent bien lui conférer ceux qui lui dévouent leur ferveur. Sans doute un effort d'esprit nous persuade que le fantôme noir et blanc qui sous le nom de Greta Garbo s'anime sur l'écran des salles obscures, n'est point qu'une création de rêve, que cette apparence ravissante, subjuguante, s'incarne en une jeune femme qui se déplace sous le soleil comme vous et moi et dont les soucis sont ceux de tout le monde. Mais cet effort que l'on ne peut faire d'ailleurs que lorsqu'on n'est point sous le charme envoûtant de l'apparition, ne parvient pas à nous convaincre de la corporeité de Greta Garbo. Nous croyons avoir vu mais ne pouvons croire que cette jeune femme dont nous n'ignorons pas qu'elle répond au nom bien lourd, bien barbare, de Greta Gustafson, ait un rapport sensible avec l'image merveilleuse qui nous enchante et nous trouble. Et ce n'est certainement pas la publication de quelque curriculum vitae qui nous peut faire changer d'avis ; tout au contraire il nous assurerait plutôt dans quelque vague sentiment d'impotence.

Assurément nous ne doutons pas de Mlle Gustafson, fille de très petits gens, ait été vendeuse dans un magasin de Stockholm ; nous sommes bien certains, lorsqu'on nous dit qu'elle fut un jour remarquée par un metteur en scène de cinéma pour l'aisance avec laquelle elle portait les toilettes de la maison qui l'employait, que cela est vrai ; nous croyons volontiers qu'engagée dans cette voie "artistique", elle ait voulu devenir comédienne, ait pris leçons d'un excellent homme de théâtre, et se soit rapidement révélée apte à faire à la scène une belle carrière. Mais que ces origines médiocres, ce hasard mesquin, ces efforts besogneux puissent le moins du monde se rapporter à Greta Garbo, est-ce que cela est possible ? Même lorsqu'on nous montre Mlle Gustafson dans le film où elle se fit connaître, *La rue sans joie*, où elle est sans aucun doute très bonne artiste, et qu'on nous prouve par la liste de distribution qu'elle s'y faisait appeler Greta Garbo, nous ne pouvons point associer son louable travail à ce nom prestigieux et nous pensons qu'à cette époque elle usurpait par anticipation.

Peut-être néanmoins y a-t-il quelque chose de commun entre la femme et l'ombre, mais qui n'est pas l'avantage de l'artiste suédoise. C'est que lorsque par une aberration, vieille comme le monde d'ailleurs — les hommes veulent toujours voir et même toucher ce qui est divin — on s'attend à ce que Greta Garbo paraisse éblouissante, émuante, telle qu'on l'aime et l'admire, dans la rue, dans une soirée, dans un hall d'hôtel — espoir qui est bien le signe d'un affreux dérèglement mental — c'est toujours Mlle Gustafson qui surgit, grande, sèche, montée sur des talons plats, coiffée d'un feutre de charbonnier, emmitoufflée jusqu'au nez et les yeux cachés sous des lunettes noires. Oui, il y a tout de même une relation de l'une à l'autre, cela est certain. Cette sorte de substitution l'indique. Et l'on pense assez que Mlle Gustafson peut avoir reçu la mission somme toute très honorable de dissuader que Greta Garbo ait une humaine réalité et de nous rejeter ainsi dans les temples mystérieux où son culte est célébré.

Non Greta Garbo n'est pas une femme ; c'est un dieu et comme il faut bien du talent et bien du courage pour peindre un dieu, on renoncera ici à faire son portrait. Toutefois il importe de savoir quel dieu elle est, exactement quel culte on célèbre en elle. Hélas ! il n'est pas si facile de le trouver. La vénère-t-on pour sa beauté ? Certes non, car elle n'est pas belle ; pour certaine grâce piquante, ce qui serait un curieux sujet de vénération ? Pas le moins du monde, car elle est tout sauf gracieuse et malicieuse ; pour sa sagesse ? Mais elle ne nous apparaît que dans de folles aventures ; pour ce qu'elle semble participer à notre humaine condition et souffrir et se réjouir comme nous ou pour nous ? Assurément non, elle est trop lointaine pour cela ; pour ce qu'elle incarne profondément la féminité ? Mais dans *Le roman de Marguerite Gautier* où il lui a pris fantaisie de paraître sous les traits d'une courtisane, elle nous semble une créature sinon garçonnière du moins asexuée, noblement asexuée il est vrai, comme le sont en dépit du détail les géantes créées par Michel-Ange. Pourquoi donc alors les foules mettent-elles leur foi en elle ?

C'est qu'elle est l'image parfaite, l'image divine du romantisme ; c'est qu'elle est l'amour qui ne compose pas, l'amour qui détruit les êtres plutôt qu'il ne se ruine ; c'est qu'elle s'offre à nous dans le climat idéal où nous voudrions vivre les heures sublimes — déshabillées ou joyeuses — d'une vie qui serait enfin la Vie.

Que son culte soit largement célébré aujourd'hui alors que tout incline à la médiocre mesure et au banal compromis, cela n'est assurément pas surprenant. Peut-être aussi que les hommes ont toujours été idéalement tentés par l'absolu sentimentel ? Peut-être qu'elle s'appelait jadis d'autres noms, qu'elle avait d'autres tempes ; et qui sait si les hommes de demain la nommeront Greta Garbo ? Mais pourquoi s'étonnerait-on qu'elle fut éternelle ? Nous avons vu qu'elle n'avait pas d'état civil, donc pas de commencement, et ce qui n'a pas de commencement peut-il avoir une fin ?

(Le Mois)

Une exposition de paysages et de portraits allemands

Dans les salles de la Fédération Touristique du Reich, Potsdamer Platz, l'Association des Artistes anciens combattants expose en ce moment des tableaux représentant des villes et des paysages allemands, ainsi que des types allemands, peints ou sculptés. Cette exposition constitue une propagande touristique originale.

Les livres

LES OEUVRES D'AUJOURD'HUI. Un volume de 250 pages contenant quatre oeuvres complètes d'écrivains canadiens. Editions de l'A.C.F., 1735 rue Saint-Denis, éd.

Les Oeuvres d'aujourd'hui, dont la formule s'apparente à celle des "Oeuvres libres" de Paris, viennent de paraître en librairie. Les Editions de l'A.C.F., tentent, avec ce recueil, de regagner à la littérature pure la place qui lui revient dans le monde des lettres. La voie est en ce moment aux livres de sociologie, d'histoire, de politique ; il y a quelque mérite à vouloir faire entendre, au milieu de ce concert, les voix du poète, du romancier, du conteur ou du dramaturge.

Les Oeuvres d'aujourd'hui débute avec un recueil de poèmes, "L'éternel silence" de Roger Brien. M. Brien est un poète authentique à qui on ne saurait nier l'inspiration, le don de l'image neuve et colorée, même si la forme est encore peu savante. "L'éternel silence" renferme la plupart de ses meilleurs poèmes.

M. Rex Desmarchais fait suite à M. Brien avec des vers, qu'il intitule "Tentatives". On sait qu'excellent accueil recut le premier roman de M. Desmarchais, *L'Initiation*. Après un long silence, il nous donne maintenant une série d'études d'une forme très personnelle, d'une langue très sûre.

Quant à Mme Yvette-O. Mercier-Gouin, elle a depuis longtemps connu le titre de "premier dramaturge canadien". L'action sans faiblesse, la finesse et la vérité psychologique du dialogue qui caractérise "Le jeune dieu" nous prouvent que cet éloge est mérité.

M. Clément Marchand, avec *Courriers des villages*, clôt le recueil. Ce jeune auteur, connu comme poète, essayiste, journaliste et conteur, donne aux "Oeuvres d'aujourd'hui", une série de contes qui représentent une prière de contact directe avec la terre, qu'il a su voir avec des yeux neufs et peindre avec un réalisme saisissant.

Le premier recueil des "Oeuvres d'aujourd'hui", qui compte 250 pages d'un texte serré, nous apporte donc quatre oeuvres complètes. Nul doute que le public fera à cette publication l'accueil qu'elle mérite et encouragera les éditeurs à continuer leur magnifique travail.

L'ACALMIE, par Léop.-Paul Desrosiers. — Etude historique. Un volume, en vente chez l'auteur, 19, Butternut Terrace, Ottawa, Canada.

"Personne, dit Lord Durham, s'il n'était influent ou s'il n'avait le secours de quelque influence, ne pouvait prétendre à la possession d'un pouce de terre dans la province". Cette citation de Monsieur l'abbé Groulx, dans sa conférence récente sur "Ce qu'il faut penser de 37", nous convaincra de l'opportunité du livre de Léop.-Paul Desrosiers : *L'Académie*, étude détaillée du gouvernement de Lord Durham, de sa mission, de sa personnalité, etc... Dans ce livre, paru ces jours derniers au Devoir, Léop.-Paul Desrosiers reconstitue cette époque importante de l'histoire des Canadiens français.

Époque émuante, dramatique, que cette acalmie entre les deux révolutions. L'auteur campe avec beaucoup de couleur Lord Durham, sa famille, son entourage, le cadre dans lequel il évolue avec son conseil. C'est un livre à la fois fort instructif et d'une lecture facile et agréable. (Le Droit)

LA PLUS BELLE CHOSE DU MONDE, par Michelle Lenormand, Roman. Un volume, en vente chez l'auteur, 19, Butternut Terrace, Ottawa, Canada.

Michelle Le Normand, si avantageusement connue de nos cercles littéraires vient de publier un délicieux roman : "La plus belle chose du monde".

Quatre adolescentes partent avec enthousiasme à la conquête de la vie ; elles sont pleines d'espoir et d'entrain, et jeunes filles, elles promettent leur joie, leur amour de l'amour, dans le Montréal de 1918, 1919, 20, etc... L'atmosphère est ressuscitée avec chaleur et vérité ; les personnages imaginés paraissent réels ; peu de coups de théâtre ; une trame humaine et vraisemblable, qui touche parfois à la grande émotion ; des sentiments d'abord jeunes et sans véritable importance, puis l'Amour grave, comportant autant de souffrance que de bonheur. L'amitié liée au couvent, au moment de leur intérêt palpitant pour le cours de littérature et pour le professeur, subsiste tout le long du livre, malgré les circonstances adverses, les séparations, les deuils qu'apporment là vie réelle et ses diverses vocations.

Mais sera-ce donc l'amitié, la plus belle chose du monde ? Lisez pour le savoir, ce nouveau livre. (Le Droit)

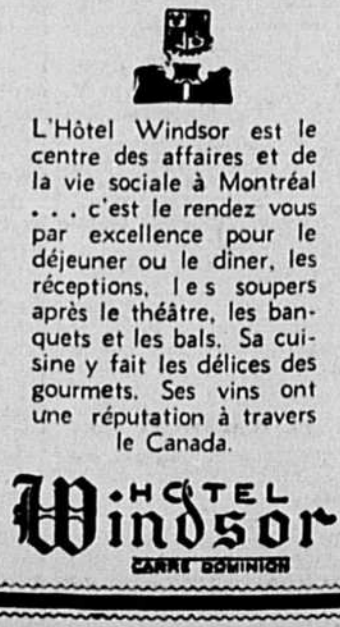
LA CAGOLE VERTE, par Georges Cerbelaud-Salagnac, Roman scout. Un volume. Editions Spes, 17 rue Soufflot, Paris, éd.

Voilà un petit livre de Georges Cerbelaud-Salagnac, joliment illustré par André-Paul, et qui se lit d'un trait sans qu'on songe à reprendre haleine, tant il est d'un intérêt palpitant. D'emblée le personnage principal conquiert toutes les sympathies, personnage peu ordinaire, mais bien un quelconque huit visages, car il s'agit d'une patrouille de scouts les Chamois.

Malgré ses intentions débonnaire, touristiques et pacifiques, la patrouille en question est bientôt jetée dans le tourbillon d'une mystérieuse et tragique aventure, qui, soit dit en passant, est d'une actualité troublante. Mais soyons rassurés, en dignes "fils de France", nos ardents et joyeux adolescents s'en tirent à merveille pour le plus grand honneur de la fraternité scout. Leur chef, qui a tenté constamment — mais vainement ! — de les soustraire au danger, peut en définitive être fier d'eux.

Une adorable figure de jeune fille, de "chefaine", traverse le livre et contribue à lui donner cette atmosphère de grâce juvénile et de fraîcheur qui en fait un des charmes.

Mais dans ce roman d'aventures il y a encore autre chose : un bien intéressant voyage à travers l'Irlande, du sud au nord. En fermant le livre on a l'impression d'avoir visité vraiment cet attachant pays dont toute l'histoire n'est qu'un long martyre. Un voyageur qui voudrait aller de Waterford à Antrim par Dphlin, la vallée de la Boyne et Belfast ne s'embarasserait pas inutilement en plaçant la "Cagole verte" dans un coin de sa valise, car il aurait là un guide tout rempli de précieux renseignements et de justes observations.



L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal... c'est le rendez vous par excellence pour le déjeuner, le diner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

Le conseil fera enquête sur le "beau geste" de M. Taillon

L'échevin de Préfontaine essaie de se disculper; mais en présence de sa déclaration à l'illustration, il avoue et doit lui-même accepter une enquête

Motion Dubreuil

L'échevin Armand Taillon, du quartier Préfontaine, a passé un mauvais quart-d'heure, hier après-midi, à la séance du conseil. Le conseil venait de saisir de l'interruption injustifiée du service d'eau d'un contribuable du quartier Préfontaine. M. Taillon, histoire de se disculper, essaya fort élégamment de passer la responsabilité de ce geste inique au directeur du service de la Finance, M. Lactance Roberge. Cela lui valut des démentis, une mise au point et la protestation la plus indignée qui n'ait jamais été proférée au conseil municipal.

L'échevin Emile Dubreuil proposa la résolution suivante: "Attendu qu'un ordre a été donné à un certain employé de la cité de fermer l'eau à la boutique de M. A. Pelletier, 2012, rue Cuvillier; "Il est proposé par l'échevin Dubreuil, appuyé par l'échevin Savignac: "Que le comité exécutif soit prié de faire savoir au conseil dans le plus bref délai possible qui a donné cet ordre et quel est l'employé qui l'a exécuté."

M. Dubreuil expliqua que les règlements et les dispositions de la charte stipulent clairement et catégoriquement qu'un employé doit prendre ses ordres du surintendant, lequel relève du directeur du service, lequel est responsable au directeur des services, c'est-à-dire à l'administration. "Il y a un Kaiser parmi nous," dit M. Dubreuil, "et je veux savoir qui."

M. Armand Taillon: "Il me fait réellement un très grand plaisir de renseigner mon excellent ami sur cette très importante question. C'est M. Roberge qui a donné ces ordres. M. Léon Trépanier, M. le maire, je n'accepterai pas la réponse que vient de faire M. Taillon. Le conseil ne peut pas accepter cette réponse, et M. Taillon sait pourquoi. Il y a eu, dans ce cas, une intervention. Dans mon quartier, je ne veux pas que mes électeurs soient sous l'impression que moi, échevin du quartier, je puis violer impunément la charte et faire fermer l'eau à un pauvre bonhomme parce qu'il a le malheur d'être contre moi."

"Quelqu'un parmi les échevins a donné l'ordre de faire fermer l'eau dans le cas qui nous intéresse. Ce quelqu'un n'a pas le droit de le faire, parce qu'il faut que de tels ordres passent par le directeur des services. Paroles dures

"Les échevins connaissent ceux de leurs électeurs qui souffrent, ceux qui en arrachent, comme on dit communément. Toujours, tous les échevins, sans aucune exception, jusqu'à ces jours derniers, les échevins ont toujours fait des démarches pour protéger leurs électeurs, pour obtenir que la Ville tolère un peu, attende un peu. Nous n'avons pas le droit de faire fermer l'eau à un citoyen, nous: en tout cas nous n'en avons jamais eu le coeur. Je ne connais pas un seul échevin qui aurait fait cela.

"Ce que je n'ai pas aimé, de la déclaration de M. Taillon, c'est qu'il s'est vanté d'avoir donné instruction de faire continuer le service d'eau. Puisqu'il se vante de cela, c'est donc qu'il a donné l'ordre de faire fermer l'eau. La galerie manifeste. Le maire intervient. M. Dubreuil se lève. Il y a un brouhaha. M. Trépanier continue: C'est un geste méprisant. Même si mon

Le conseil dispose de motions et de résolutions

Remboursement des secours aux sociétés charitables

Les travaux, le troisième centenaire, etc.

Le conseil municipal, à sa séance d'hier, a disposé de plusieurs motions et résolutions d'échevins relatives à différentes questions d'actualité. Les voici:

Projet de M. Dupuis

Attendu que, le 23 mars 1937, une proposition était adoptée par le Conseil à l'effet de prier le Comité Exécutif de prendre les mesures nécessaires pour que soient remboursés aux associations de charité les sommes qu'elles sont appelées à verser pour venir en aide aux chômeurs à partir du moment où ils font une demande de secours jusqu'à ce que cette demande ait été agréée (...)

Proposé par l'échevin Dupuis, Appuyé par l'échevin Bélanger

Que le Comité Exécutif soit prié de faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Segler, Appuyé par les échevins McKenna et Layton

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de payer les déficits des trois organisations suivantes, savoir: Fédération of Jewish Philanthropies ... \$14,000.00 Financial Federation ... 17,000.00 Federation of Catholic Charities ... 18,000.00

Autres fédérations

Proposé par l'échevin Segler, Appuyé par les échevins McKenna et Layton. Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de payer les déficits des trois organisations suivantes, savoir: Fédération of Jewish Philanthropies ... \$14,000.00 Financial Federation ... 17,000.00 Federation of Catholic Charities ... 18,000.00

Projet de M. Segler

Attendu que la Cité de Montréal, à depuis de nombreuses années, est appelée à payer seule le coût d'améliorations importantes, telles que construction de chaussées, de viaducs, de ponts, etc., dont se sont trouvées à bénéficier, parfois dans une large mesure, les municipalités faisant partie de la Commission Métropolitaine.

Attendu que l'ouverture d'une voie à grande circulation, dans le nord de la ville, telle que prévue par les amendements à la charte adoptés à la dernière session de la Législature provinciale, sera incontestablement très profitable non seulement à la Cité, mais aussi aux autres municipalités constituant le territoire métropolitain.

Il est proposé par l'échevin Segler, et appuyé par l'échevin Riel, que, quel que soit le projet auquel on s'arrête pour donner suite à cette nouvelle disposition de la loi, le Comité Exécutif soit prié de faire, auprès des municipalités intéressées, des instances pour qu'elles consentent, une fois la moitié du coût de l'amélioration projetée mise à la charge des propriétaires riverains, à assumer une proportion des cinquante autres pour cent de ce coût; cette proportion devant être basée soit sur le nombre d'automobiles en usage dans chacune d'elles, la Cité de Montréal y compris, soit suivant leur évaluation municipale, soit autrement. (Adopté)

Le tunnel de Côte Saint-Paul

Attendu que, en vertu de la loi 21 George V, chapitre 124, telle que modifiée par la loi 22 George V, chapitre 106, il est loisible à la Cité d'emprunter une somme de \$7,000,000 pour la construction, en même temps ou successivement, d'un tunnel sous le canal Lachine, à la rue Wellington, et d'un autre tunnel sous le même canal, aux environs du pont de la Côte Saint-Paul, à la rue de l'Église, ou, à sa discrétion, d'un seul de ces tunnels.

Attendu que le tunnel de la rue Wellington qui est déjà construit ne dessert de façon pratique qu'une partie de la population;

Attendu qu'il est urgent qu'un autre tunnel soit construit aux environs du pont de la Côte Saint-Paul;

Proposé par l'échevin Bonnier, Appuyé par l'échevin Bray, Que le Comité exécutif soit prié de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que soient demandées des soumissions pour la construction de ce tunnel et que le contrat en soit accordé. (Adopté)

Le tricentenaire

Attendu qu'à la dernière session de la Législature provinciale, la Cité de Montréal a été autorisée à entreprendre l'étude d'un projet pour une célébration convenable du 300e anniversaire de la fondation de Montréal en 1642;

Attendu qu'à plusieurs reprises depuis, Son Honneur le Maire a promis que tel projet serait mis incessamment à l'étude et que la Commission devant être chargée de cette étude n'est même pas encore nommée;

Attendu que Son Honneur le Maire a convoqué, il y a plusieurs mois déjà, un groupe de citoyens à l'hôtel Mont-Royal pour les inviter à se joindre à lui dans le but de mener à bonne fin ce projet;

Attendu que, depuis cette réunion, tenue il y a plusieurs mois déjà, rien n'a été fait pour hâter la réalisation du projet et que même aucune Commission n'a été nommée à cet effet; "Monument de la lenteur qui se manifeste à ce sujet et réclame de l'action."

Proposé par l'échevin Bray, Appuyé par l'échevin Dubreuil,

Que Son Honneur le Maire soit prié de donner suite le plus tôt possible aux promesses qu'il a faites il y a un an d'entreprendre immédiatement l'étude d'un projet pour la célébration du 300e centenaire de Montréal, ou, dans le cas où il ne jugerait pas à propos de le faire, qu'il fournisse à ce Conseil les raisons pour lesquelles il ne

veut pas nommer une telle commission. (Adopté)

Encourager les réparations

Attendu que, par le statut 1 George VI, chapitre 53, toute corporation peut décréter, par résolution, que la plus-value donnée par les réparations ou améliorations faites en vertu de la loi fédérale dite "Loi garantissant des emprunts par réfections de maisons 1937" ne sera pas imposable durant la période que la corporation déterminera, mais qui ne devra pas excéder cinq ans.

Attendu que, en vertu du chapitre 52 du même statut, la loi des cités et villes a été amendée de façon que l'évaluation municipale d'une maison réparée ou reconstruite puisse être maintenue, pendant une période n'excédant pas cinq ans, à la valeur portée au rôle d'évaluation lors du commencement des travaux de réparation ou de construction, pourvu que ces réparations ou cette reconstruction n'augmentent pas le nombre des logements contenus dans ladite maison, cette disposition devant s'appliquer à toute corporation municipale, qu'elle soit régie par une loi générale ou spéciale;

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

Proposé par l'échevin Lesage, Appuyé par l'échevin Lacombe, Que le Comité Exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour faire bénéficier, pendant cinq ans, des dispositions ci-dessus mentionnées tout propriétaire qui se serait déjà prévalu ou qui se prévaudrait à l'avenir des avantages que comporte la loi fédérale garantissant des emprunts par réfections de maisons. (Adopté)

La sagesse et la simplicité de François d'Assise

M. Etienne Gilson explique le caractère spécifique de la sainteté de ce grand religieux

L'action catholique

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, faisait dimanche après-midi à l'auditorium du Plateau, sous le patronage de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et de la Société des Amis de saint François, une intéressante conférence sur l'illustre fondateur de l'ordre des Franciscains. M. Gilson, qui est de passage à Montréal pour quelques jours seulement et qui fera sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien trois conférences publiques à la bibliothèque Saint-Sulpice sur des réalistes du sens commun, les réalistes critiques et le réalisme thomiste, parla plus spécialement en saint François de sa grande vertu de simplicité, vertu qui consiste moins chez lui dans le renoncement aux choses temporelles, dans la simplicité des manières, dans la sévérité de son ascétisme que dans l'abandon complet de sa volonté à Dieu. Le conférencier fut présenté par Mme Thibaut, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. Il parla dans ce style sobre qui est propre aux philosophes.

"Les papes ont reconnu, dit-il, en saint François d'Assise le patron de l'action catholique. Les motifs de cette décision des chefs de l'Eglise, il ne faut pas les trouver dans les aspects de l'oeuvre de saint François qui sont le plus immédiatement révélateurs. Il suffit de prononcer ce mot de François d'Assise pour évoquer aussitôt à l'esprit l'image d'un ascète infiniment sympathique et souriant. Plusieurs s'adressent en lui à l'artiste, d'autres au poète, d'autres à celui qui savait vivre sa doctrine. Je vais essayer d'étudier, dit M. Gilson, ce qu'il me semble être le fond même, du moins le fond de ce que je crois être la théologie de saint François, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus essentiel dans la manière dont il a vécu et pensé sa doctrine. Il était un saint qui était tout lui et à ce qu'il devait être pour les autres la sainteté. Il a écrit à ce sujet les paroles les plus profondes que l'on puisse remarquer dans l'histoire. Elles sont dans l'opuscule qu'il a intitulé "Salutatio Virtutum". Il s'y représente les vertus non point comme de pures abstractions, non point également comme des idées générales, mais comme des personnes. Ce sont pour lui de grandes dames. Il les place toutes sous la dépendance de la "reine des sagesesses", Regina sapientia, Dominus te salvet", dit-il quelque part.

"Sapientia? Qu'est-ce à dire? Quelle est donc cette vertu qui qualifie de reine et qui place au premier rang? Si nous lisons les anciens commentateurs de saint François, ils diront que c'est la sainte Vierge. Il se semble, poursuit M. Gilson, que si nous lisons la "Sapientia Virtutum", il s'agit d'autre chose. Je me demande si cette idée de "regina" n'a pas induit en erreur les anciens commentateurs. Car on y trouve qu'il parle bel et bien des vertus telles que nous les connaissons et telles qu'il est coutume de les appeler. Nous y trouvons qu'il parle de "sainte pauvreté", de "sainte charité" et de "sainte humilité". Nous y trouvons quelque chose de vraiment théologique. La sagesse est le refus du mal comme mal en tant que mal. Elle est la négation de tout ce qui pourrait être le volenté du mal, étant volenté pure et absolue du bien.

"Chaque vertu est associée d'une façon inséparable avec une autre vertu dans sa lutte contre un même vice. Or, la sagesse est la moins visible de toutes les vertus; elle est est au-dessus la plus pure, celle qui se prête le moins facilement à l'analyse. Voilà la vertu qu'il faut apprendre à connaître et pratiquer si nous voulons pénétrer le sens véritable de tout ce qui a trait aux vertus franciscaines. Elle a une "sœur" en la vertu de simplicité.

La simplicité? Une âme où règne cette vertu dans la mesure même où cette vertu règne, atteint à la sainteté. Si nous avions la simplicité, il n'y aurait pas de motifs variés de nos actions, mais un et un seul: l'amour de Dieu. Par cette parfaite unification de tous nos desirs et de nos actions, il n'y aurait plus de diversion; il n'y aurait plus en nous que pour la volonté du bien.

Renoncer à la richesse, dit M. Gilson, est chose relativement facile. Souvent on en est privé par la force même des choses et on prend son parti tant bien que mal, sans grand mérite. Mais ce qu'il y a de plus difficile, c'est ce renoncement à sa volonté dont après tant d'efforts il nous est difficile de nous défaire. Cette persécution qu'on n'a pas de meilleur ami que soi-même ne peut être vaincue complètement. C'est contre cela, l'amour de soi, que François a lutté toute sa vie. Car cette confiance en soi-même est ennemie de la simplicité. Ce qui parle en nous dans l'intérêt personnel, c'est cette sagesse du corps contre laquelle lutte la simplicité. Pénétrer jusque-là dans la vertu, c'est approcher de la reine des vertus: la sapientia.

M. Gilson illustre par l'exemple en saint François d'Assise cet abandon complet de sa volonté à Dieu par l'anecdote suivante. Il se promenait un jour avec frère Bernard. Celui-ci lui demanda où ils devaient diriger leurs pas. François lui répondit: "Où Dieu voudra". Et il demanda au frère Bernard de tourner sur soi-même jusqu'à ce qu'il lui dise d'arrêter. Frère Bernard tomba plusieurs fois, étourdi, mais se releva et tourna sans cesse pour témoigner de son obéissance. Saint François lui dit alors d'arrêter. En ouvrant les yeux, Bernard les avait dans la direction de Sienna. "C'est là, dit François, que Dieu veut que nous allions". "François voulait représenter sous une forme frappante, ajoute M. Gilson, ce que c'est que de s'en remettre d'une façon absolue aux mains de Dieu, de renoncer à sa volonté à un point tel que ce n'est plus que la volonté de Dieu. Il voulait qu'on ne puisse le soupçonner d'une influence personnelle.

"Lorsque Grégoire IX lui demanda pourquoi il ne suivait pas la règle de saint Augustin ou de saint Bernard, François lui répondit: "La sagesse n'a appelé à suivre la voie de la simplicité. Il faut entendre par là la simplicité dans la manière de parler, de se comporter, de se vêtir, de manger, quoique ce fut là des choses qu'il pratiquait; mais il faut entendre par là la simplicité d'une volonté indivise qui ne veut plus que la volonté de Dieu. François prêterait chez ses compagnons ceux qui étaient les plus fantasistes, car leur fantaisie venait même de leur simplicité. Cette simplicité de coeur, cette volonté de vouloir ce que Dieu veut, c'est ce qui constitue l'esprit le plus profond de l'action catholique. C'est pourquoi les papes ont choisi saint François comme patron de l'action catholique. Un ami de saint François ne peut pas ne pas collaborer. M. Gilson termina en disant quelques mots de l'action catholique et encouragea à cet effet ses auditeurs à s'inscrire dans des oeuvres comme la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et les Amis de saint François.

BLESSE DANS UNE BATAILLE DE RUE

Aux petites heures, hier matin, un Russe, qui fut plus tard identifié comme étant M. Frank Rudovick, âgé de 42 ans, domicilié au 111, rue Clark, fut trouvé blessé, étendu sur le trottoir près de sa demeure, et transporté à l'hôpital St-Luc. On le blessé s'était infligé, hier soir, à la tête, au cours d'une altercation suivie d'une bataille de rue, croit-on l'état de la victime n'inspire pas de craintes.

Guitry vient de terminer "Desiré"

Paris, 30.—Poursuivant l'illustration cinématographique de ses pièces de théâtre, Sacha Guitry vient de terminer "Desiré" qui sera présenté très prochainement.

Comme la pièce, le film est l'histoire d'un domestique, le valet de chambre Desiré, dont Sacha Guitry assume lui-même le rôle. C'est en quelque sorte un film de psychologie sociale, puisque l'auteur-metteur en scène-acteur a voulu brosser un tableau de caractère et de mœurs des gens de maison. Il l'a fait sans sentimentalisme, avec humour mais légèreté, et cherche à faire sentir un peu de ces personnages qui s'écrient: "Nous savons chez qui nous entrons. Eux ne savent pas qui ils prennent."

LE BRIDGE-CONTRAT

(Système Culbertson) par Arsène DesROCHERS

Application de la Règle de Onze (Suite)

Les adversaires du Déclarant ne sont pas les seuls à tirer profit de l'application de la Règle de Onze. Le Déclarant peut souvent l'utiliser à son avantage quand il suppose qu'un adversaire a attaqué d'un quatrième meilleure. Voyons l'exemple suivant.

Exemple No 19 Un Roi encombrant!

7 4 3
A 10 6 3
A 10 9
A 10 5 4

CHRONIQUE

Recevoir...

Chère petite Lucette. LAISSEZ-MOI vous redire encore une fois la très grande joie que j'ai eue en apprenant votre mariage. Les quelques cartes que vous m'avez envoyées au cours du beau voyage que vous venez de faire m'ont appris que votre bonheur était vraiment sans nuage : nulle plus que moi ne peut s'en réjouir.

Mais voici la rentrée, et avec l'hiver, va commencer pour vous un nouveau rôle. Jusqu'à lors il vous a suffi d'être une tendre épouse qui se laissait chérir et gâter ; il va vous falloir être maintenant une attentive maîtresse de maison, et d'autant plus que votre mari est obligé, pour ses affaires, de recevoir beaucoup.

A ce propos vous me dites craindre justement de n'être pas tout à fait à la hauteur de votre tâche. "C'est un art si complexe, si subtil, que de recevoir", soupirez-vous. Et vous voulez bien me demander de quelques conseils. Je vous crois, ici, trop modeste, car avec du tact, de l'intuition — et je sais que vous avez l'un et l'autre — une femme se tire admirablement de toutes les situations ; pourtant, si ma vieille expérience peut vous paraître de quelque secours, je me mets bien volontiers à votre disposition.

Qu'il s'agisse d'un thé, d'un bridge, d'un dîner, d'une soirée, votre rôle de maîtresse de maison exige d'abord ceci : il vous faut être, à la fois, présente et effacée. A vous d'assez vous qui se ressemblent, de favoriser les nouvelles sympathies. A vous d'éviter les heurts, les gaffes, tous les jours possibles. Que tous vos invités aient été présentés les uns aux autres, en quelques mots brefs, mais qui, sans flatterie excessive, aient tout de même leurs qualités et leur activité sociale. Ainsi vos amis, eux-mêmes gens de qualité — puisqu'ils sont reçus chez vous — évitent les sujets dangereux, et ne diront pas : "La crise actuelle est due à tous ces mercantis, et l'on devrait les pendre..." "Crisis" s'entend à leur côté se trouve un commerçant, ou bien : "Tant qu'il y aura des militaires, il y aura des guerres", si vous avez situé que le général X... vous faisait l'honneur d'être des vôtres, ce soir.

Ne pensez jamais à vous, ne parlez jamais de vous. Ne vantez pas les mérites de votre mari ; ne déployez pas que nul ne songe à utiliser comme il le faudrait ses éclatantes mérites... Et cela surtout, s'il y a, dans la société présente, un commanditaire possible pour ses affaires, ou l'un de ses chefs administratifs. L'un penserait que vous l'avez fait venir pour solliciter des capitaux, et l'autre pour solliciter de l'avancement ; et le plaisir de cette soirée serait gâché et votre mari n'y gagnerait rien, bien au contraire.

Ayez une toilette assez élégante pour que vos invités pensent que vous avez voulu leur plaire ; mais veillez à ce qu'elle ne soit pas d'un éclat tel qu'elle risque d'éclipser celles de vos amies. Elles ne vous en pardonneraient pas. Dans le même ordre d'idées, ne félicitez pas publiquement l'une d'elles, sur sa robe, sa coiffure, ou l'état de son teint ; celles à qui vous n'auriez fait nul compliment seraient mortellement froissées. Mais vous pouvez dire une petite phrase, du genre de celle-ci : "Comme mes amies sont belles, ce soir !", chacune prendra cela pour elle.

Ayez les oreilles tendues vers tous les coins de votre salon, à la fois. Ici, l'accord est parfait ; ne dérangez pas ceux qui ne souhaitent qu'une chose : continuer en paix une conversation qui leur donne tant de joie. Mais, là, il vous semble que les choses se gâtent, que la discussion devient violente, que des susceptibilités s'opposent. Intervenez discrètement, et, sans qu'il y paraisse, amenez un changement de conversation. De toutes façons, faites en sorte que soient proscrits, de chez vous, tous les sujets de conversation dangereux : politique, religions, races.

Si vous avez parmi vos relations un de ces bavards incorrigibles qui enchaînent les histoires sur de bonnes histoires, sans que personne autre arrive à placer un mot, et si vous êtes obligée de l'inviter, invitez-le dans votre intimité, seul, vous et les vôtres, le supporterez, mais n'oubliez jamais sa présence à vos amis.

Vous n'êtes pas superstitieuse, mais ceux que vous recevez peuvent l'être ; ne soyez donc jamais treize à table et, si vous recevez que trois cigarettes ont été allumées à la fois, ou que la salière a été renversée, ou que deux personnes ont prononcé la même phrase en même temps, par grâce, n'attirez pas l'intérêt sur ces fâcheux hasards.

Si vous convives ne paraissent pas apprécier un plat, ne les obligez pas à en reprendre, et, s'ils manifestent un petit appétit, ne les obligez pas à manger, sous prétexte que "c'est très bon, que cela leur fera du bien, ou que vous aviez fait faire ce plat exprès pour eux..." Rien n'est plus grossier qu'une insistance en matière culinaire.

Si vous recevez quelque personne connue, quelque puissant du jour, quelque être de grand talent, dites-leur combien vous appréciez leur présence, mais pas d'inutile flatterie qui semblerait vous diminuer ou diminuer vos autres invités ; et, à ces invités-là plus modestes manifestez suffisamment d'intérêt et d'attention pour qu'ils ne s'imaginent pas être moins appréciés que les importants personnages.

Mais s'il me fallait vous énumérer tout ce qu'il faut faire et ne pas faire, un ouvrage n'y suffirait point. Ce que quelques directives générales vous servent de base : votre intuition et votre délicatesse feront le reste.

Je vous embrasse affectueusement. Elise MONSOLS. P. c. c. : Roger PARENT. ("Eve")

La vente de charité de l'Asile de la Providence a obtenu un grand succès

Les deux jours de charité des 22 et 23 novembre, au Conseil Lafontaine, pour les pauvres de l'Oeuvre de la Soupe, ont rapporté un grand succès. Une foule nombreuse circula pendant les deux jours autour des différents rayons et les dames patronnesses sont des plus satisfaites. Les Soeurs de la Providence, en leur nom et en celui des pauvres qui bénéficient des largesses de la bienfaisance, se joignent aux dames organisatrices du comité pour adresser de chaleureux remerciements à ceux qui de près ou de loin aidèrent l'organisation, soit par leur travail personnel très apprécié, soit par des dons généreux et à ceux qui honorèrent de leur présence la fête de charité. Un hommage tout particulier au lieutenant-colonel et à Mme Thomas Vion, qui présidaient avec tant de dignité, le premier soir, et surent encourager toutes les vendeuses. A chacune des dames attachées aux différents comptoirs, notre profonde gratitude pour l'entrain et l'animation qu'elles suscitèrent autour d'elles, les deux jours.

Il convient aussi de signaler le gentil kiosque des jeunes filles intitulé : "Le Coin des Arts". Si artistes en leur uniforme d'artistes, elles projetaient le rayon de leur jeunesse au milieu de la réunion, attirant toutes les sympathies. Merci aux journalistes distingués, aux postes de radio CRAC, CBM, et CHLP. La propagande faite avec tant de bienveillance et de charité ne saurait qu'attirer mille bénédictions sur leur activité. A propos de tirage, deux articles n'ont pas été réclamés. Ils portent les numéros : B-8222 et D-4963.

UN CADEAU CHOISI AU PETIT VERSAILLES LA MAISON DU CADEAU EST TOUJOURS HAUTEMENT APPRECIÉ 830 est. rue Ste-Catherine - Tél. Harbour 2020

L'ENLEVEMENT DE PIE VII (Reproduit du Temps de Paris)

Si, reprit Pie VII, vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, jugez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège auquel nous sommes liés par tant de serments ! Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas céder ni abandonner ce qui a été pas à nous ! Le domaine temporel appartient à l'Eglise et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, nous ne devons pas nous attendre à ce traitement. — Saint-Père, dit alors Radet. Je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — Plus que vous ne croyez, répartit le pape. La conversation continua sur ce ton pendant quelque temps, Pie VII se plaignant d'être bafoué dans sa dignité de souverain, Radet répondant que les Français ne cessaient de révéler Sa Sainteté comme le chef suprême de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ajoutant que tels étaient la loi, le voeu et l'ordre de leur souverain, que la religion était gravée dans leur coeur avec l'amour de Dieu et du prochain. Le Saint-Père conclut ainsi : — Au surplus, je lui pardonne, et à tous. L'heure pressant, Radet déclina à Pie VII qu'il était dans la nécessité de l'emmener sans retard. Le pape lui donna alors la liste des compagnons qu'il désirait voir partir avec lui, ou qui devraient le rejoindre en route. Puis appuyé au bras du général

litaines, se trouvaient rangées en bataille sur différents points de la place. Pie VII le bénit également. Un profond silence régnait. Le pape monta dans la voiture, suivi du cardinal Pacca. Le maréchal des logis Cardini ferma alors les portières à clef et rejoignit son général sur le siège extérieur, près du cocher. Enfin la voiture s'ébranla et partit au grand trot vers la porte Pia, sous une forte escorte de gendarmes. Il était quatre heures. Au même moment, à deux cents lieues de Rome, par delà l'Adriatique et les Alpes, l'armée française sortait de l'île Lobau et se répandait sur la rive gauche du Danube. La bataille de Wagram allait commencer. Pendant les jours suivants, Napoléon fut mis au courant des événements romains par les lettres quotidiennes de son beau-frère Murat, lequel correspondait avec Miollis au moyen de courriers spéciaux. Ces lettres du roi de Naples à l'empereur mêlent les nouvelles de Rome, volontairement optimistes, à celles du royaume des Deux-Siciles, plus véridiques. On y trouve le reflet du désaccord qui régnait entre Joachim-Napoléon et les généraux français d'Italie, ses anciens camarades. Un de ceux-ci, Parzoneaux, inquiétait spécialement Murat par son obstination à vouloir faire sauter le fort de Scilla, sur la côte. Il déclarait cette destruction indispensable à la bonne conduite des opérations, alors que Murat tenait la conservation de cette forteresse pour une impérieuse nécessité. O mystère de la stratégie ! Mais revenons à Rome. La voiture du pape et son escorte arrivèrent à la porte Pia, puis tournèrent vers la porte Salara, puis longèrent les remparts de la ville jusqu'à la porte du Peuple, qu'elles franchirent. Hors de la ville, Radet fit arrêter la voiture pour remplacer son attelage par des chevaux de poste qu'il avait préparés. Pendant cette pause, Pie VII demanda si, dans l'événement de la nuit, il y avait eu du sang versé, et, sur la réponse négative du général : — Dieu en soit loué ! dit-il. Quant au gouverneur Miollis, son premier soin fut de congédier les troupes qui avaient participé à l'assaut du Quirinal. Aucun incident grave ne s'était produit, à part des vols d'orfèvrerie commis

MONDANITÉS

Mme C.-A. Wilson, arrivée d'un long séjour en Europe, cette semaine, à bord du "Normandie", a pris ses appartements à l'hôtel Windsor.

Le juge et Mme Alfred Duranleau font actuellement un séjour à Ottawa et sont descendus au Château Laurier.

L'honorable et Mme J.-E. Perreault, d'Arthabaska, passent quelques jours en ville.

Le docteur et Mme Marcel Langlois, de Québec, ont passé la fin de semaine à Montréal, les invités de M. et Mme Paul Gauthier.

Mlle Marie Cannon retourne à Ottawa, aujourd'hui, après avoir passé quelques jours en ville, l'invitée de Mme Victor Lynch-Staunton.

Mlle Françoise Bédard, de Québec, passe quelques jours en ville, l'hôte de Mme P. Gauthier.

Le docteur et Mme J.-L. Coupal, d'Ottawa, étaient de passage à Montréal, en fin de semaine.

Mme Ernest Lapointe, de Québec, de passage à Montréal, s'est inscrite au Windsor.

Mlle Frances Gallagher, d'Ottawa, passe quelques jours en ville.

Mme Arthur-H. Maughan (Margaret Tooke) recevra aujourd'hui, pour la première fois depuis son mariage. Mme Maughan, qui recevra avec Mme Leslie Tooke et Mme Walter Tooke, portera une robe de satinivoire avec des orchidées à la taille, Mme Paul Stanley, Mme I. Macoun et Mme Omer DeSerres serviront le thé et les glaces aidées de Mme Ian Buckley, de Mlle Françoise DeSerres, de Mme John Maughan, de Mlle Peggy Fraser, et Madeleine DeSerres. Les salons et la table de thé seront décorés de roses et de narcisses.

A l'occasion de son prochain mariage, Mlle Michelle Ahern a été l'hôte d'honneur à plusieurs réceptions. Lundi après-midi, Mme Charles Taschereau offrit le thé. Dimanche, Mlle Betty Ross-Brown réunissait plusieurs invités ; samedi, Mlle Mary Graham a donné un déjeuner au Badminton and Squash Club ; Mlle Andréa Marcil a reçu en fin d'après-midi et Mlle Thérèse Beauchamp a offert un dîner au Mount Stephen Club. Au nombre des autres personnes qui ont reçu pour Mlle Ahern, mentionnons : Mme W.-H. Murhead, Mlle Andréa Ostiguy, Mlle Jeanne Surveyer, Mme R.-A.-C. Henry, Mlle Françoise DeSerres, Mme Gordon Hyde.

Mlle Odette Gabard recevra à dîner, samedi, le 4 décembre, à l'hôtel Windsor, en l'honneur de Mlle Jacqueline Charron et de M. Jean Bricault à l'occasion de leur prochain mariage.

Mme C.-Stuart McEuen a reçu hier de cinq à huit heures, en l'honneur de Mlle Mhairi McLeod-Fenton, l'une des débutantes de la saison. Lady Currie, Mme E.-M. Eberts, Mme D. McKay Ford et Mme A.-L.-S. Mills servaient le thé aidées de Mlle Hélène Casgrain, Anna-Reay Mackay, Anne Coghlin, Barbara Growski, Pamela Wilson, Jean Alexander et Margaret McDougall.

Plusieurs réceptions intimes seront données en l'honneur de Mlle Marie Simard, à l'occasion de son départ pour la Floride. Dimanche, Mlle Madeleine Toupin réunira quelques invités et le lendemain un thé sera offert par Mlle Aline Ouimet. Mlle Pierrette DesRochers recevra le mardi 7 décembre et Mlle Madeleine Garceau offrira un déjeuner, au Club Canadien.

Mme J.-R. Beaudoin donnera un thé-dîner, au Cercle Universitaire, en janvier, pour ses filles, Yvette et Micheline.

Mlle Simone Lapointe recevra, ces jours derniers. Parmi les invités, on mentionne : Mlle Charlotte Tremblay, Pauline Viers, Laurette Ethier, Lucette Guay, Pauline Massé, Elise Gosselin, MM. André Amyot, Pierre Pouliot, Jacques Marchand, Roland Desjardins, Lionel Hémond, Bernard Dame et Paul Gravel.

Samedi dernier, Mlle Eliane Lamarre et M. Roger Lamarre donnaient une soirée dansante. Au nombre des invités, on remarquait : Mlle Cécile Lamarre, Marie-Ange Perreault, Laurette Bouchard, Madeleine

Jubilé d'argent à l'hôtel Mont-Royal

Les bottiers fêtent un des leurs, M. Henri-B. LaGrenade

Le 27 novembre dernier, une foule de bottiers, amis ou parents, se réunissait à l'hôtel Mont-Royal, salle Dorée, à l'occasion de la célébration du jubilé d'argent de M. et de Mme Henri-B. LaGrenade. On remarquait à la table d'honneur, M. Aimé DeGuise, Mme Alfred Gagnon, Paul Lambert, H. P. O'Dell, Paul Roy, Mme O'Dell, Jos. Hess, Mme C. A. Léonard, Mlle I. Morin, Mme Jos. Hess, L. Héroux, Mme Godmer, H. B. LaGrenade et Mme LaGrenade, Joseph Daoust, Mme Omer Maille, Mme Hector-B. LaGrenade, mère de M. H.-B. LaGrenade, Mme J. LaGrenade, Omer Maille, Mme Béturnay, C. A. Léonard, Mme P. Cantin, M. Alfred Gagnon, Mme Paul Roy, l'hon. Wilfrid Gagnon et Mme Gagnon, Roland Morin, Mme A. Beaudoin, Paul Cartier, Mme A. DeGuise, Mme Paul Lambert.

Les festivités commencèrent par un banquet, auquel assistaient près de 200 personnes. Ensuite, on dansa. Mlle Diane LaGrenade, fille des jubilaires, lut une adresse, et Mlle Lucie LaGrenade présenta un bouquet à Mme Henri-B. LaGrenade.

M. Joseph Daoust, doyen de l'industrie de la chaussure, souhaita la bienvenue à la nombreuse foule et présenta les meilleurs souhaits de la part de l'industrie.

M. Joseph Hess, de la part des fournisseurs de langue anglaise, fit un bref éloge des jubilaires, après qu'il honoraire Wilfrid Gagnon dit la haute estime qu'il entretient à l'endroit de M. Henri LaGrenade, qui a étudié à la même école que lui et qui, en plus, a fait son apprentissage à la manufacture Aird & Son, Limited, lorsque M. Narcisse Gagnon en avait la direction. L'hon. Gagnon est le fils de feu M. Narcisse Gagnon.

En termes choisis, M. LaGrenade remercia sincèrement tous ses bons amis pour leur générosité en l'occurrence.

Après ces courtes allocutions, le maître de cérémonies, M. Aimé DeGuise, présentait à M. LaGrenade une magnifique horloge grand-père. Plusieurs messages de félicitations, tant lettres que télégrammes, furent lus. Ces messages venaient de New-York, Québec, St-Hyacinthe et d'ailleurs.

M. Maurice Meerte dirigeait le programme musical. M. Georges Dufresne chanta, accompagné par M. Savaria, pianiste.

Le Metropolitan Opera commence sa 53e saison

New-York, 30. — Le Metropolitan Opera a inauguré hier soir sa 53e saison, devant 4,200 auditeurs, avec "Tristan et Yseult". Mme Kirsten Flagstad et M. Lauritz Melchior, qui sont peut-être les meilleurs interprètes de ces deux rôles au monde, ont remporté leur triomphe accoutumé. M. Artur Bodansky était au pupitre.

Une pièce bien ensoleillée est saine et utile

Les habitants de Sud peuvent difficilement se passer des rayons du soleil. Ils y sont habitués. C'est dire qu'un séjour en territoire étranger durant une saison rigoureuse leur serait pratiquement insupportable. Ce n'est pas le cas de nombre de nos concitoyens qui, l'hiver, voudraient s'en aller dans les régions tropicales. Malheureusement, ils ne le peuvent pas toujours, pour des raisons de finances ou autres. Pourquoi ne pas alors remédier partiellement à cette difficulté ?

Les chambres ensoleillées sont faciles à aménager. Il est vrai que, dans notre pays, elles doivent être différentes de celles en usage dans les endroits de villégiature, mais, tout de même, elles peuvent rendre de grands services. Il faudra évidemment les entourer de vitres et de châssis et faire courir jusque-là les radiateurs. La plupart des maisons canadiennes se prêtent facilement à ce changement et les dépenses nécessaires ne sont pas trop élevées. Les moyens d'aménagement sont tout aussi nombreux que variés. Remarquons qu'une chambre ensoleillée est tout aussi utile en été qu'en hiver. Dans la plupart des cas, ce sera la pièce la plus attrayante et la plus fréquentée.

Ajoutons que des murs sobres et des meubles aux couleurs plus brillantes seront de bon goût. Le plancher pourra être recouvert d'une carquette.

Rappelons-nous que ces améliorations et bien d'autres sont autorisées sous le régime du Plan d'amélioration des habitations.

Réception intime en l'honneur du Dr Roméo Pepin, à l'Hôtel-Dieu

Une réunion intime avait lieu hier soir, vers 5 heures, à l'Hôtel-Dieu en l'honneur du Dr J. Roméo Pepin, médecin à l'Hôtel-Dieu, récemment nommé professeur titulaire à l'Université de Montréal et membre du conseil de la faculté de médecine ; cette réunion avait été organisée par les religieuses Hospitalières de St-Joseph et la médecine de l'Hôtel-Dieu. Une toge fut offerte au Dr Pepin en souvenir de cette réunion. Etaient présents : la révérende

mère Rivard, supérieure de l'Hôtel-Dieu, les religieuses de la Communauté, Mgr le recteur de l'Université, M. le docteur T. Parizeau, doyen de la faculté de médecine, MM. les chapelains de l'Hôtel-Dieu, M. le Dr J.-E. Dubé, président du bureau médical de l'Hôtel-Dieu, les médecins et chirurgiens de l'hôpital et les membres du personnel hospitalier.

Ont pris la parole pour féliciter le Dr Pepin, Mgr le recteur, M. l'abbé Lépine, au nom des Religieuses, M. le Dr T. Parizeau, M. le Dr Dabé, M. le Dr Robichaud. Le Dr Pepin a remercié les religieuses et ses confrères de cette marque d'estime.

Souper aux huîtres au collège Sainte-Marie

Ce soir, à 8 h., l'Association des anciens élèves du collège Ste-Marie aura sa première fête aux huîtres annuelle. On s'attend à une assistance d'à peu près 300 anciens élèves. M. Jean-Baptiste Lagacé, président de l'Association, demande instamment à tous les anciens qui n'ont pas encore de cartes de se faire assister à la fête. Il est impossible d'avertir tous les anciens d'avance. On est prié de considérer ce communiqué comme une invitation. Pour tous renseignements, téléphoner au Secrétariat permanent : LA. 4453.

FINANCE

PRETS POPULAIRES UN AN POUR REMBOURSER S'adresser à la succursale la plus rapprochée de

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

DEPT. DU PRET POPULAIRE 980 ouest, rue Sainte-Catherine, (angle Metcalfe) 2ème étage Montréal

Table with columns: SI VOUS EMPRUNTEZ, VOUS RECEVEZ, MOINS, PLUS, DEPENSEZ CHAQUE MOIS. Rows show interest rates for various loan amounts and terms.

Coca-Cola advertisement with logo and text: BUIVEZ Coca-Cola Jouissez du repos qui rafraichit — chez vous



Advertisement for Smith Marble & Construction Ltée, featuring the text: AVANT ET APRES LA RENOVATION, La vignette ci-dessus fait voir une vieille chambre de bain, et à droite, la même pièce, complètement transformée, à des conditions très faciles, grâce au Plan d'améliorations aux habitations. CONSULTER Smith Marble & Construction Ltée 207 Avenue Van Horne MONTREAL Tél.: CRescent 9400

poche, un papetto, elle la montra au général et lui dit en riant : — De toute ma principauté, voyez ce que je possède à cette heure ! Le cardinal Pacca possédait moins encore : après avoir vidé ses poches, il ne put réunir que trois gros, ou quinze baiocchi. A eux deux, le pape et son secrétaire d'Etat n'avaient emporté que la valeur de vingt-huit sous de France, ce qui déchaîna de leur part, au dire de Radet, un accès de franchise "gayeté ecclésiastique". Ce voyant, le général tira de la poche de son siège un sac doré et d'argent qu'il offrit au Saint-Père, et que celui-ci refusa, tout en le remerciant. Malgré sa bonne humeur, Pacca conservait une inquiétude : le pape ne se repentait-il pas d'avoir suivi ses conseils et d'avoir encouru la colère de Napoléon, en prenant des mesures extrêmes après le décret d'annexion ? Il fut rassuré quand Pie VII lui dit, d'un air enjoué et satisfait : — Cardinal, nous avons bien fait de publier la bulle le 10 juin ; car aujourd'hui comment ferions-nous ? Au moment où la voiture allait repartir, un officier vint rendre compte à Radet de vol dans la Sainte-Chapelle accompli par les sbires. Pie VII, après avoir entendu conter l'affaire, fit observer : — Si nous comprenons bien, le coupable est un sbire et non un soldat français. Cela ne nous étonne pas, un soldat français n'aurait jamais agi de la sorte. Enfin, la voiture s'ébranla avec son escorte, dont les gendarmes avaient mis le sabre à la main. Radet se tenait toujours sur le siège de devant, côté du cocher, ayant à sa gauche le maréchal des logis Cardini. Ce brillant équipage ne pouvait manquer d'attirer l'attention, car, outre le général et le sous-officier, tous deux en grande tenue, on pouvait distinguer, par la portière de la bastardelle, le pape et le cardinal toujours porteurs de leurs ornements distinctifs. A Monterosi, dans la campagne de Rome, des femmes reconurent les voyageurs et se mirent à crier, en se frappant la poitrine : — (A suivre)

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL. B.

La Cour du Banc du Roi casse six des seize arrêts soumis

Sept jugements seulement sont rendus à l'unanimité du Banc. — Treize dissidences

Prochains jugements

La Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, a rendu une série de seize jugements hier matin au Palais de Justice où dix appels ont été rejetés et six acceptés des tribunaux de première instance étaient cassés. De ces jugements en appel sept seulement ont été rendus à l'unanimité du Banc. Dans les autres, on voit treize dissidences, dont trois de l'hon. juge Létourneau, quatre de l'hon. juge St-Germain, une de l'hon. juge Bond, trois de l'hon. juge Galipeault et deux de l'hon. juge Dorion.

La Cour d'appel rendra ses prochains jugements le 30 décembre prochain, à dix heures du matin.

Voici la liste des jugements rendus hier :

- 249.—Brown contre le Roi. Appel maintenu, sentence cassée et appelant libéré. L'hon. juge St-Germain a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes René Demers et Léonard Trépanier occupaient pour l'appelant.
- 1191.—Parfumerie Bellefontaine contre Engal. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Galipeault a donné lecture du jugement unanime du tribunal. L'intimé était représenté par Mes Bercovitch, Cohen et Spector.
- 1286.—Cité de Montréal contre Mantha. Appel maintenu avec dépens. L'hon. juge Bond a donné lecture du jugement de la Cour où les honorables juges Létourneau et St-Germain étaient dissidents. Me Camille Tessier, C. R., occupait pour l'appelante.
- 1310.—Vanier contre Corbeil. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Létourneau a donné lecture du jugement de la Cour où l'hon. juge St-Germain était dissident. Me Maurice Dugas, C. R., de l'étude David et Perrier, occupait pour l'intimé.
- 1185.—Therrien contre Gingras. Appel maintenu avec dépens. L'hon. juge Dorion a donné lecture du jugement où les honorables juges Bond et Galipeault étaient dissidents. Mes Guérin, Cousineau et Godin occupaient pour l'appelant.
- 1294.—Ostiguy contre Moore. Appel maintenu avec dépens. L'hon. juge Saint-Jacques a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Charles Coderre occupait pour l'appelant.
- 1303.—City of Westmount contre Miller. Appel maintenu avec dépens. L'hon. juge Galipeault a donné lecture du jugement de la Cour où les honorables juges St-Germain et Létourneau étaient dissidents. Me Lynch Staunton occupait pour l'appelante.
- 1189.—Canadian N. R. contre Crelinstein. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Bond a donné lecture du jugement de la Cour où l'hon. juge Dorion était dissident. Mes Robinson et Shapiro occupaient pour l'intimé.
- 1265.—Chartrand contre United Amusements. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Galipeault a donné lecture du jugement de la Cour où les honorables juges Dorion et Létourneau étaient dissidents. Me MacFarlane, Scott et Hugessen, occupait pour l'intimé.
- 1315.—Gavie contre Goldberg. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Létourneau a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Meyerson et Sigler occupaient pour l'intimé.
- 1363.—Cité de Montréal contre Johnston. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge St-Germain a donné lecture du jugement de la Cour où l'hon. juge Galipeault était dissident. Me Orville Tyndale, C. R., occupait pour l'intimé.
- 1407.—Dupras et Dumoulin contre dame Johnston. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge St-Germain a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Orville Tyndale, C. R., occupait pour l'intimé.
- 1260.—Blanchard contre Lefebvre. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Galipeault a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Mes Guérin, Cousineau et Godin occupaient pour l'intimé.
- 237.—Hamelin contre le Roi. Appel maintenu et nouveau procès ordonné. L'hon. juge Bond a donné lecture du jugement unanime de la Cour. Me Lucien Gendron, C. R., occupait pour l'appelante.
- 1406.—Guay contre McLormack. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Létourneau a donné lecture du jugement de la Cour où l'hon. juge St-Germain était dissident. Mes Charbonneau et Charbonneau occupaient pour l'intimé.
- 252.—Blondeau contre la Commission des Liqueurs. Appel rejeté avec dépens. L'hon. juge Létourneau a donné lecture du jugement de la Cour où l'hon. juge Galipeault était dissident. Me C. de L. Mignault occupait pour l'intimé.
- 1217.—Gillies Bros. contre Gatiou Power. Jugement remis. Mes Ayles et Ayles occupent pour l'appelant et Mes Brown, Montgomery et cie pour l'intimé.

Le pensionnaire platonique et sa haine des huissiers !

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 30 novembre 1937

PRESIDENT: L'honorable Juge Surveer. Les jugements suivants furent rendus: W. G. Malone vs W. W. Wilson; Jugement accordant régime-ni pour les frais seulement. Dame T. MacKenzie vs A. Paradis; Jugement définissant les faits pour le jury. Warren Bituminous Paving Co. Ltd vs A. St-John Goner; Jugement ordonnant de fournir cautionnement pour frais. H. Ralston vs K. Labeque et al.; Jugement accordant motion pour détails pour les frais seulement à suivre. M. Bennett vs Diamond Taxicab Association Ltd et al.; Jugement autorisant examen médical avant défense. M. Bennett vs Diamond Taxicab Association Ltd et al.; Jugement autorisant examen médical avant défense. L. Baranofsky, ex-qual vs Montreal Tramways Co.; Jugement définissant les faits pour le jury. J. Baranofsky, ex-qual vs Montreal Tramways Co.; Jugement référant cause à jury au sujet de la question des dates. The Prudential Insurance Co. of America vs R. Edmund, ex-qual; Jugement ordonnant à la demanderesse de fournir cautionnement. Dame A. Vinet, ex-qual et ex-qual vs Diamond Truck Co. Ltd; Jugement référant cause à jury de médiation linguistique et au jugement quant aux dates. R. Durand et al vs F. Verhelle et Dominion Engineering Co. Ltd; Motion pour production de documents retirés sans frais. Dame Mary Melocan vs Godwaser; Jugement accordant motion quant à la production de certains pièces. Wm. C. Norris Ltd vs H. Smith Transport Ltd; Jugement autorisant examen avant défense, frais à suivre. P. Girard vs William George Pitt; Jugement autorisant examen avant défense. P. Girard vs William George Pitt; Jugement autorisant examen médical avant défense. Wm. Boucher, ex-qual vs A. Vallancourt; Motion pour substitution accordée sans frais. T. Robertson vs Diamond Taxicab Association Ltd et al.; Jugement autorisant examen de l'opposant. S. Croymill vs E. A. Sentence; Jugement maintenant régime-ni, avec dépens. Acme Finance Corporation vs C. Silverman; Jugement accordant motion pour régime, avec dépens. J. Donat Langelier (Née) vs Henri Pelletier et G. Daigneault, opposant; Jugement autorisant examen de l'opposant, frais à suivre. T. Robertson vs Diamond Taxicab Association Ltd et al.; Jugement autorisant examen de l'opposant. H. Brisson vs H. Clarke; Jugement accordant motion pour substitution sans frais. Dame M. Fillion vs F. Barrette; Jugement autorisant à ester en justice. D. Farrell vs J. A. Gibson, opposant; Jugement autorisant examen de l'opposant. Dame Léopold vs Canadian National Railways; Jugement autorisant à ester en justice in forma pauperis.

Sous le même toit pendant huit ans avec un simple bonjour tout au plus

Peine de quatre mois

Le juge Maurice Tétrault veut que les huissiers soient non seulement respectés, mais aussi protégés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour faire un exemple, après avoir déclaré Willie Servant, 2035, rue Panet, coupable de voies de fait avec lésions sur la personne du huissier Joseph Hilaire Dackstoder, 4556, rue Delormier, condamna hier l'accusé à une peine de quatre mois, avec travaux pénitentiaires.

Le procès de Servant ne manque pas d'intérêt, surtout au témoignage de Mlle Anita Raymond, qui déclara ne pas être l'amie du prévenu, tout en ayant demeuré sous le même toit que lui pendant huit longues années. Servant est son "chambreur", sans plus, et le bail est au nom de mademoiselle. Le tribunal, curieux, demanda à Mlle Raymond: — Vous avez d'autres pensionnaires? — Non, j'ai toujours habité seule avec lui.

Me Antonio Allard, avocat du ministère public, prie le témoin de relater la visite de la victime à son logis, le 16 septembre. Le témoin expose:

— J'entendis sonner; mais, comme j'étais en pyjamas, je demandai à mon chambreur d'aller ouvrir. M. Dackstoder entra avec un autre huissier, M. Edmond Jodoin, et présenta un papier de la Cour supérieure pour saisir le radio. L'un des huissiers voulut soulever le radio, mais M. Servant le repoussa. S'il avait touché l'appareil, des bibelots, un téléphone, un petit oiseau et un chevreuil, auraient sans doute tombé sur les lampes et les auraient brisées. — Quelle marque ce radio? demanda Me Allard.

— C'est un 29, Votre Honneur. Le prévenu Servant, appelé à donner sa version, déclara au tribunal:

— Je suis arrivé avec leur papier de la Cour et se sont empressés de dire: "Nous avons une saisie". Moi je répondis: "Mais je n'ai rien à moi, ici". Ils m'ont dit de lever une opposition, et c'est à ce moment que M. Dackstoder m'écrasa un orteil. Moi qui étais pieds nus, je le repoussai. Il s'accrocha sur le seuil de la porte et alla tomber sur le trottoir. Je criai à son ami d'en prendre soin et je courus chercher une serviette mouillée pour le soigner moi aussi.

— Vous avez déjà été condamné? demanda Me Allard.

— Oui, une seule fois. — Et les autres fois? — Ça fait longtemps, et si on m'accusa de vol en deux reprises, je n'étais pas coupable. L'avocat de la défense demanda la libération du prévenu et blâme le seul de la porte, qui avait une hauteur de 4 pouces, pour cet accident qui fractura le crâne de la victime et l'obligea à passer deux mois à l'hôpital. Peut-on en tenir Servant responsable? — C'est un assaut injustifiable, reprend le tribunal. C'est aussi un assaut excessivement grave et le public doit savoir que les huissiers ont le droit de pénétrer dans un logis dans l'exercice de leurs fonctions. La preuve des voies de fait est claire et positive et j'aime mieux croire la victime, encore convalescente, et son compagnon M. Jodoin, que de croire

Longue ivresse de Lionel Hamel

Un pochard qui cuvait encore son vin au moment de sa comparution

Lionel Hamel, âgé de 26 ans, 216 3e avenue, Verdun, était traduit hier devant le juge Amédée Monet, sur l'accusation d'avoir conduit son automobile en état d'ivresse. Après la lecture de l'accusation par Me Ovide Leclerc, député-greffier de la Paix, le prisonnier s'écria: — J'étais pas ivre!

— Vous me semblez encore "bien", souligne Me Leclerc. — C'est l'émotion, Votre Honneur. — Le prévenu ne comprend rien, continue le greffier, et ça n'est pas ma faute.

— Ni la mienne, ajoute le tribunal en souriant. — Toujours est-il qu'un plaidoyer de non-culpabilité fut enregistré au dossier. Le procès du supposé pochard est fixé au 6 décembre. Mais comme il a rasé toute une zone de sûreté avant son arrestation, à l'angle des rues St-Denis et Rachel, le juge Monet exigea un cautionnement de \$300.

Le Dr Ostiguy est exonéré en appel

Il a montré toute la prudence et l'habileté nécessaires en traitant Rodrigue Moore

La Cour d'appel a renversé unanimement hier le jugement de la Cour supérieure condamnant le Dr Paul Ostiguy à payer la somme de \$960 à un de ses clients du nom de Moore.

Celui-ci prétendait qu'il avait eu le tympan de l'oreille gauche perforé par une injection d'eau bouillante. Il attribuait cet accident à la faute, l'imprudence et l'incapacité du médecin.

La Cour d'appel, en repassant la preuve faite en première instance, a déclaré que le Dr Ostiguy devait être exonéré de tout blâme pour cet accident dont il ne saurait être tenu responsable en aucune façon. En effet, les médecins qui rendirent témoignage en Cour supérieure affirmèrent qu'ils avaient constaté que Moore avait souffert antérieurement aux soins que lui donna le Dr Ostiguy d'une otite suppurée qui pouvait causer la perforation du tympan. Ces médecins déclarèrent de plus qu'il était impossible de perforer un tympan en faisant un lavage d'oreilles surtout avec le genre de seringue dont le docteur s'était servi.

Le tribunal déclara donc que le Dr Ostiguy n'avait pas agi avec négligence, qu'il avait pris toutes les précautions de l'art et qu'il ne pouvait prévoir cette perforation antérieure qui était obstruée par un bouchon de cerumen qui se trouvait dans l'oreille de son patient.

L'accusé et sa compagne, et ceci pour des raisons qui je me dispenserai d'expliquer. Si la victime était morte, l'accusé serait devant le jury sur une accusation d'homicide involontaire et pour toutes ces raisons je le déclare coupable.

— Pouvez-vous retarder la date de votre sentence? demanda la défense. — Non, je suis prêt, et, pour donner un exemple à ceux qui voudraient attaquer les huissiers à l'avenir, je condamne le prévenu à une peine de 4 mois.

Me Jean Charlebois, avocat de la poursuite civile, prépara la preuve de la Couronne avec l'aide de Me Allard.

Verdict d'accident sur la mort de Ricardo Bersoni

Le jury délibère quelques minutes seulement avant de se prononcer

Derniers témoignages

St-Jean, 30. (Du correspondant du Canada) — Le Dr N.-A. Sabourin, coroner du district d'Iberville, a terminé ce soir l'enquête dans l'affaire de la mort de Ricardo Bersoni. Le cadavre de Bersoni fut trouvé sur la voie du Pacifique canadien, près de St-Gregoire, dans la nuit du 17 au 18 novembre dernier. Une foule énorme se pressait dans l'enceinte du palais de Justice et un grand nombre ne purent trouver place dans la salle. Le Dr Rosario Fontaine dit qu'il a examiné les débris du cadavre de Bersoni et que rien dans son examen ne peut établir s'il y a eu homicide, suicide ou accident. Cependant, l'analyse du sang de la victime établit qu'au moment de sa mort Bersoni était dans un état violent de l'ivresse légère.

Le détective Marcel Roy, de la Sûreté provinciale, montra des photos prises sur les lieux du drame. Parmi ces photographies, il y avait celle de la grange de M. Lucien Gladu, où l'on trouva des pistes des bottes que portait Bersoni au moment de sa mort. D'après son témoignage, Bersoni est parti le matin ayant en poche la somme de \$2.70. Un détective trouva 15 cents et un employé du Chemin de fer, \$1.30, sur les lieux où furent ramassés les parties du cadavre. Bersoni dépensa 85 cents pour une bouteille de vin et 40 cents pour deux billets de chemin de fer. Le coroner résuma les témoignages pour les jurés. Ceux-ci se retirèrent pendant quelques minutes et revinrent avec un verdict de mort accidentelle.

COURTIERS TRADUITS EN COUR POUR FRAUDE

La firme de courtage R. P. Mills and Company, 215 ouest, rue Saint-Jacques, était traduite devant le juge Amédée Monet, hier, sur l'accusation d'avoir donné à ses clients des prix artificiels et d'avoir employé d'autres moyens frauduleux pour encourager la vente des actions de la mine Chibougamau. Les avocats de la défense enregistrèrent un plaidoyer écrit de non-culpabilité et le tribunal fixa la date du procès au 6 décembre. L'enquête dans cette affaire avait été préparée par M. Farah Lajoie, du bureau des avocats du ministère public, à Montréal.

LINONS ET OPIUM

Katherine Berg, élégante new-yorkaise qui se consacrait aux soins de beauté de ses concitoyennes, était appréhendée à son arrivée à Montréal il y a 10 jours, par les officiers de la police fédérale canadienne. Une matrone qui fouilla la prisonnière, au bureau de la rue Sherbrooke, trouva, dans les linons de mademoiselle Katherine, 32 onces d'opium. Hier, devant le juge Amédée Monet, la rousse prisonnière se déclara coupable de possession d'opium et le tribunal ajournait sa sentence au jeudi 2 décembre.

Mme CATTON LIBEREE

Mme C. Catton, accusée de tentative de suicide, devait subir son procès hier devant le juge Maurice Tétrault. A l'ouverture de l'audience, Me Paul Désy, l'avocat de la défense, déclara que l'on avait fait une tempête dans un verre d'eau de cette affaire et demanda le renvoi de l'accusation. Me Antonio Allard, avocat du ministère public, n'y vit pas d'objection et le tribunal s'empressa de libérer la prévenue.

Pas d'enquête sur les slot-machines

M. Louis Foisy, de Chambly, dit qu'il révélera pourquoi on ne l'a pas tenue

Chambly, 30. (Spécial au Canada). — L'Assemblée qui eut lieu, ici, hier soir, pour protester contre l'installation des "slot-machines" dans le comté, a eu des répercussions dans les deux municipalités de Chambly-Bassin et de Chambly-Canton. On laissa entendre que le conseil de ville, dans les deux Chambly, adoptera prochainement une mesure visant la saisie de ces jeux de hasard, imitant en cela le sage conseil du conseil de ville de Longueuil. L'Assemblée d'hier était présidée par M. Louis Foisy, cultivateur de Chambly-Canton. C'est par un erreur involontaire que nous avons écrit Louis Fleury. C'est donc à M. Louis Foisy que fut adressée, en date du 29 juin 1937, la lettre suivante: "Le procureur-général me charge d'accuser réception de votre lettre sur les "slot-machines". Si nous réfronons à la lettre du 30 avril de cette même année (1937) nous disions que la Sûreté provinciale avait été chargée de faire enquête sur les "slot-machines" de votre comté." M. Foisy a déclaré, à la suite de cette lettre, que l'enquête promise n'a jamais été faite. "Pourquoi?" demanda-t-il. "C'est une chose que je sais et que je révélerai en temps et lieu."

On ignore de quoi Crosley est mort

La mort du condamné dans sa cellule est toujours un mystère

Kingston, 30. (P.C.) — Le jury du coroner a déclaré hier soir que Chester Crosley, condamné à mourir le 6 décembre sur l'échafaud, était mort d'asphyxie "par un agent inconnu" dans sa cellule, le 2 novembre dernier. Plusieurs médecins sont venus jurer qu'ils étaient bien incapables de déterminer au juste la cause médiatrice de la mort du condamné. Tout ce qu'on sait, c'est que pour le calmer, on lui avait donné, pendant les quelques jours qui ont précédé sa mort, des pilules de morphine et de bromure. On sait définitivement que ce ne sont pas ces médicaments qui l'ont tué. Crosley, condamné à mort pour le meurtre du garde John McCormick, assassiné au cours d'une révolte au pénitencier de Kingston, a été trouvé mort dans sa cellule, le 2 novembre au matin.

Les lois de compagnies

Ottawa, 30. — En dépit de la récente conférence entre certains hauts fonctionnaires fédéraux et les représentants des provinces, visant l'uniformisation des diverses lois de compagnies, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de soumettre une nouvelle loi au Parlement à la prochaine session, a-t-on appris de source généralement considérée comme officielle.

Alcool meurtrier

Fresno, Californie, 30. (P.A.) — Le Dr H.-M. Ginsburg, directeur de l'hôpital du comté, a déclaré aujourd'hui, que l'alcool avait été la cause de la mort d'un bambin de 5 ans, Fidel Martinez.

M. et Mme Henry Martinez ont déclaré que leur fils avait trouvé une bouteille d'alcool, près de leur domicile et qu'il en avait bu le tiers, à leur insu.

PERDU

Un bracelet en argent, entre le théâtre St-Jean et la rue St-Catherine, dimanche soir. Récompense, 2165 avenue Lincoln, le soir entre 6 et 7 heures.

Nouveaux wagons du Canadien National

On a reçu livraison de 200 wagons en acier, 275 wagons-glacières, etc.

Plus de la moitié du nouveau matériel roulant commandé par le Canadien National en 1937, a déjà été livré et le reste le sera avant la fin de l'année, annonce M. John Roberts directeur de la traction et du matériel du Canadien National. A date ont été livrés 200 wagons en acier, 275 wagons glacières, 300 gondoles, 30 wagons à sable, 100 gondoles pour le Grand Trunk Western, 100 wagons glacières et 200 wagons à automobiles pour les lignes américaines. La compagnie a aussi acheté d'occasion 49 wagons plate-forme et attend la livraison de 50 charriots à neige. Le matériel pour voyageur comprend 10 fourgons poste qui seront prêts le mois prochain, 10 fourgons à bagages et 50 voitures de première classe climatisées, dont 35 ont déjà été livrées. Les usines du Canadien National à Transcona, Manitoba, construisent 125 wagons glacières. Les autres fabricants sont la Canadian Car and Foundry Company, l'Eastern Car Company, la National Steel Car Corporation, la Magor Car Corporation et la Compagnie Pullman. Les trente wagons à sable servent à transporter du sable pour l'International Nickel Company. Leur capacité est de 70 à 75 tonnes.

Conférence du Dr Charbonneau

Son honneur le maire Hervé Ferland et son Conseil reçurent les membres de l'Association des médecins de l'ouest de Montréal, ce soir, à neuf heures, à l'hôtel de ville de Verdun, 475, avenue de l'Eglise. Le Dr Henri Charbonneau, de l'hôpital Pasteur, traitera de la diphtérie.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffron & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Aimé Geoffron, C. R.
J.-Alex Prud'homme, C. R.
C. Antoine Geoffron, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
TÉL. HARBOUR 8177 - MONTREAL
Adresse: 112, rue Saint-Jacques
Western Union Code

Téléphone Harbour 0123

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
F. PHILIPPE BRAIS, U.R.
J. CAMPBELL - C. DEMERS
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

TÉL. PLATEAU 8601
Bernard A. Gauthier, C. R.
Roch Pinard, B.L.M.
Châteauguay Perrault, L.L.D.
BISSONNETTE, PINARD & PERRAULT
AVOCATS
Immeuble de transportation
132 OUEST RUE SAINT-JACQUES
Chambre 420
MONTREAL

Tél. BE. 1058 - Casier Postal 2886
Vien, Faribault et Trudeau
AVOCATS
THOMAS VIEN, C.R., M.P.
LEON FARIBAULT, C.R.
MAURICE TRUDEAU, L.L.B.
Suite 1025
IMMEUBLE TRANSPORTATION
132 OUEST, RUE ST-JACQUES
Montréal

Sobre en dépit de 80 verres de bière

Jos. Asselin lance un défi qu'un disciple de Thémis ne juge pas à propos de relever

Québec, 30. (P.C.) — On a ignoré aujourd'hui le défi lancé par le bûcheron Jos Asselin qui offrait de boire sur le champ quelque 60 ou 80 verres de bière pour prouver qu'il n'en serait pas autrement affecté. Asselin témoigna en faveur d'un autre bûcheron du nom de Léon Gauvreau qui était accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un constable l'an dernier. Il jurait qu'il possédait toutes ses facultés et qu'il était parfaitement sobre quand le prévenu a voulu décharger son revolver sur le constable Gaudiosé Buteau. Il admettait cependant qu'il avait bu à ce moment une quarantaine de verres de bière.

L'avocat de la Couronne fut à bon droit estomacé: "Avez-vous l'intention de me dire, lui demanda-t-il, que vous n'étiez pas ivre après avoir bu quarante verres de bière?" — "Certainement, de répondre Asselin. Quarante verres de bière n'ont pas le moindre effet sur moi. Avec 60 verres, je me sens juste bien. Après 80, ça va un peu mieux. Et si vous ne me croyez pas, on peut s'asseoir ici tout de suite et je vais vous le prouver." — On ne donna pas suite au challenge.

GUERISON ET ACQUITTEMENT

William Hart, qui n'a rien de commun avec le fameux cow-boy du cinéma silencieux, accusé de vagabondage le 28 juillet dernier et écroué par la police, revenait hier devant le juge Amédée Monet, pour sa comparution. Le délai s'explique par le fait que Hart avait été déclaré aliéné en juillet et que maintenant sa guérison est complète. C'est pourquoi le tribunal libéra le prévenu en décretant: — Au moment de son arrestation, le prisonnier était malade et n'avait donc pu commettre le délit qu'on lui reprochait. Je renvoie la plainte logée contre lui.

LA TAXE D'HOPITAL

Le Service de l'Hôtellerie continue sa campagne contre les restaurateurs qui négligent de percevoir la taxe d'hôpital sur les repas servis à leurs clients. Hier encore, devant le juge Amédée Monet, les prévenus suivants se déclarèrent coupables et étaient condamnés séance tenante à une amende de \$50 et aux frais ou, à défaut, à une peine de 30 jours: René Riopel, 437, est rue Mont-Royal; John Paulos, 98 rue Notre-Dame; Lachine et le Café Villery, 1000 ouest, rue Saint-Jacques. Me Gilles Lévesque occupait pour la poursuite. Un quatrième accusé, Abraham Schwartz, 745, rue Wind-sor, protesta de son innocence. Le tribunal fixa son procès au 7 décembre.



Comment se faire des Amis et Exercer de l'Influence sur les Gens
Par DALE CARNEGIE
Auteur du célèbre livre anglais ainsi intitulé.

SOYEZ UN BON AUDITEUR

"Nous aimons tous parler quand nous avons un auditeur intéressé, et peu d'être humains sont à l'abri de la fierté intérieure que l'on ressent à accaparer l'attention des autres."

"Souvent le critique même le plus violent et le plus obstiné verra la lumière de la raison si on lui permet simplement de parler sans interruption. Cela lui enlève le venin du système, semble-t-il."

"Si vous voulez que l'on vous suive, que l'on se paie votre tête, que l'on vous méprise même, l'un des plus sûrs moyens d'y réussir est de ne jamais écouter trop longtemps qui que ce soit, et au lieu de cela, de parler incessamment de vous-même."

"Nous connaissons tous des gens de cette espèce—et les évitons comme la peste."

"Rappelez-vous que nous nous intéressons tous plus à nous-mêmes, à nos besoins, à nos problèmes qu'à n'importe quelle autre chose sous le soleil. Si j'ai mal aux dents, cela a plus d'importance pour moi que la guerre en Chine ou la révolution en Espagne."

"Songez à cela la prochaine fois que vous prendrez part à une conversation."

"Si donc vous voulez que l'on vous considère comme un bon compagnon et un type agréable, apprenez à écouter. Pour être intéressé, soyez intéressé."

"Posez des questions auxquelles votre interlocuteur pourra et désirera répondre. Donnez-lui la chance de parler de lui-même."

AVEZ-VOUS GRILLÉ UNE TURRET RÉCEMMENT?

VOUS constaterez que la plupart des fumeurs aiment à parler de leur cigarette favorite. Les fumeurs de Turret, par exemple, aiment à discuter de leur préférence pour les Turrets... à la "touche" plus douce, plus rafraichissante qu'elles fournissent, à la saveur agréable du mélange Turret unique et original. C'est pour cela que vous ferez plaisir à vos amis aux Fêtes si vous leur donnez des Turrets dans de jolies enveloppes-cadeaux de 50 et de 100 cigarettes.

Qualité et Douceur
Turret
CIGARETTES
BOUTS EN LIÈGE OU UNIS

Ceux qui aiment la bonne cuisine se retrouvent

Chez PIERRE

Le restaurant français par excellence
CUISINE LYONNAISE

Table d'hôte: 50¢ Bière et vins
Prix modérés à la carte
Salons privés

Tél. PL. 0106 1203, rue LaSalle
MONTREAL

L'université d'Ottawa entend M. Philippe Cantave

S. Exc. M. Armour évoque, à l'occasion de cette conférence, des souvenirs personnels

"Le vrai visage d'Haïti"

Sous le patronage de la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa, monsieur Philippe Cantave présentera, le dimanche 28 novembre dernier à 3 h. 30 de l'après-midi, en la salle académique de l'université une conférence dont le sujet était: "Le vrai visage d'Haïti".

Y assisteront, outre le distingué recteur de l'université d'Ottawa, Son Excellence Monsieur Norman Armour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique au Canada, ainsi que de nombreuses personnalités appartenant au monde religieux, littéraire et politique.

Le président de la Société des Conférences, M. Séraphin Marion, souhaite la bienvenue au conférencier, ainsi qu'à M. Louis-Philippe Langlois directeur de Canada Voyage, qui l'accompagnait. Il souligne, en termes fort élogieux, la présence du représentant des Etats-Unis au Canada.

Le vice-président, M. Louis Charbonneau, présente le conférencier et fit un résumé de l'histoire haïtienne. M. Cantave, après avoir remercié la Société des Conférences de son aimable invitation, salua la présence du très vénéré père Joseph Hébert, O.M.I., Recteur de l'université d'Ottawa, ainsi que celle du ministre américain qui, dit-il, est considéré, par le président de la République haïtienne "comme citoyen honoraire d'Haïti" pour les services signalés que l'éminent diplomate a rendus à ce pays, alors qu'il y était ministre plénipotentiaire.

Entrant dans le sujet de sa conférence, M. Cantave nous fit une description d'Haïti, cette île de lumière et de verdure si proche du Canada par la langue, la religion, les sentiments et les noms. Il nous parla du pays, du climat, des mœurs, de la géographie, de la faune, de la flore et des ressources naturelles encore inexploitées et brossa un court et captivant tableau de l'histoire nationale.

Il souhaita que les relations intellectuelles et économiques entre le Canada et Haïti soient plus étroites; qu'une légation canadienne soit créée à Port-au-Prince et une légation haïtienne créée à Ottawa. Il annonça qu'à partir de janvier prochain, un service régulier sera établi entre Miami, Floride, et Port-au-Prince, Haïti, par la compagnie Clarke Steamship. Il émit le vœu que les touristes canadiens, qui vont de préférence aux Bermudes ou ailleurs, se rendent en Haïti où ils se trouveraient bien chez eux. Déjà, l'an dernier, grâce à l'Agence Canada-Voyage, une première croisière eut lieu, sous le patronage de Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval, et produisit une très heureuse répercussion en faveur des relations canado-haïtiennes. Cette année encore, fin décembre, une seconde croisière s'y rendra, et il est à souhaiter que nombreux seront les Canadiens-Français qui y prendront part. On les attend là-bas!

Monsieur Louis-Philippe Langlois, l'ardent animateur de ces croisières, commenta avec précision une série de projections lumineuses sur Haïti et chanta ensuite l'hymne national haïtien, "La Dessalienne", accompagné au piano par Monsieur Charles-Auguste Provost, étudiant à l'université d'Ottawa.

Respondant à l'invitation de Monsieur le président Marion et à l'attente de l'auditoire, Son Excellence Monsieur Armour, ministre des Etats-Unis, adressa la parole en français. Il remercia d'abord le président de la Société des Conférences et le recteur de l'université pour leur aimable accueil.

Il félicita ensuite le conférencier dont il apprécia la souplesse de pensée et le charme d'élocution. Il ajouta combien il était heureux d'entendre retracer aussi fidèlement un tableau du pays où il a fait un si agréable séjour. Evoquant des souvenirs, monsieur Armour parla du président Sténo Vincent, "homme d'Etat remarquable et dévoué patriote", et de S. E. Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince, dont les conseils avisés lui furent, selon son expression, "si profitables". Il est à remarquer que, durant son terme d'office comme ministre des Etats-Unis en Haïti, Monsieur Armour, par son tact dans les négociations diplomatiques, sut attirer l'estime et l'admiration du peuple haïtien. Il invita chaleureusement le public à visiter cette perle des Antilles qu'il compte revoir lui-même au cours de l'hiver.

L'hymne national "O Canada, chanté par l'auditoire, clôtura cette inoubliable réunion.

Explosion à bord du "Coronel Martinez"

Assomption, Paraguay, 30. (P.A.) — A la suite d'une explosion survenue à Puerto Antequera dans les réservoirs d'essence du paquebot "Coronel Martinez", sept personnes ont été blessées et onze, après recherches, n'ont pu être retrouvées.

Excursions en fin de semaine

Sur la ligne Montréal-Massena et celles de Sorel, de Drummondville et de Toronto

M. O.-A. Trudeau, agent du service des voyageurs du Canadien National pour la région de Montréal, annonce des excursions en fin de semaine à des endroits situés sur la ligne Montréal-Massena, N.Y., tels que Howick, Huntingdon, Ormstown ainsi qu'à différents endroits sur la ligne de Sorel et de Drummondville.

Il y aura aussi excursion, en fin de semaine, par les trains en commun, avec départ de la gare Bonaventure, vendredi à 10 h. 45 du soir et samedi à 9 h. 15 du matin et 9 h. et 11 h. 15 du soir et de la gare Windsor, samedi à 11 h. 15 du soir. Cette excursion se continuera à l'ouest de Toronto, dans les trains du Canadien National, jusqu'à Hamilton, chutes Niagara, London, Détroit et Chicago.

Mise au point de S. E. Mgr l'évêque de Gravelbourg

S. E. Mgr J. Guy, O. M. I., évêque de Gravelbourg, nous prie de publier la note suivante: —

"Au cours d'une lettre de date récente adressée aux journaux et relatant ce qu'on a bien voulu appeler une "aventure malheureuse" j'ai mentionné que le wagon envoyé via C. P. R. à Lafleche avait été distribué sans difficulté alors que celui expédié à Gravelbourg via C. N. R. n'avait pas été remis au destinataire. Je n'ai jamais eu l'intention d'établir une comparaison entre les deux chemins de fer ni surtout critiquer la manière d'agir du C. N. R. Dans l'occurrence celui-ci a suivi la loi de l'Association de fret du Canada et n'a agi que comme agent de transport n'ayant rien à voir à l'affectation ni à la distribution des articles expédiés aux termes de la loi de l'Association sus-indiquée.

J. Guy, O. M. I., Evêque de Gravelbourg.

Pour améliorer la statistique agricole

Québec, 30. (Spécial au Canada). M. Albert Plouffe, chef de la statistique provinciale est parti pour Ottawa, en compagnie de M. S.-J. Chagnon, chef du service extérieur au ministère de l'Agriculture. Tous deux assisteront à une réunion d'économistes dans la capitale. On y fera particulièrement l'étude de la situation agricole dans tout le Dominion.

Demain, cours de la faculté de théologie

Demain soir, cours de la faculté de théologie sur la doctrine sociale de l'Eglise et l'action catholique, à l'école Polytechnique, à 4 h. 30 et 8 h. 30. M. Desrosiers, p.s.s., parlera du socialisme et le R. P. Lévesque, o.p., démontrera la nécessité d'étudier l'action catholique.

Port-au-Prince capitale d'Haïti

La capitale d'Haïti est Port-au-Prince qui fut aussi capitale de l'ancienne colonie de Saint-Domingue. Fondée en 1749, sa situation centrale permet de communiquer rapidement avec toutes les autres parties de l'île et sa position, au fond du golfe de la Gonâve, en fait une rade très sûre. Sa superficie qui s'étend d'ailleurs chaque jour, est de 8 km. 2. Elle est le siège du Pouvoir Exécutif, du Pouvoir Législatif, du Tribunal de Cassation et de l'Archevêché.

Elle possède également un tribunal de première instance, trois tribunaux de paix, une Ecole Nationale de Droit, une Ecole Nationale de Médecine, de Pharmacie et d'Art dentaire, une Ecole des Sciences Appliquées pour la formation des ingénieurs, une Ecole Normale de jeunes filles, une Ecole Normale de garçons, un Lycée et de nombreuses écoles secondaires de filles et de garçons.

Le terrain où est situé la Cité a une pente, se trouvant un commencement d'une vallée qui s'étend beaucoup à l'Est et se termine à des moraines de 310 mètres d'élévation; au Nord, un morne situé à 380 mètres de la mer, s'élève insensiblement jusqu'à rencontrer ceux de l'Est.

La ville tire son nom du vaisseau Le Prince qui mouilla dans ce port vers 1680, et qui en signala les avantages aux autorités de la Colonie.

En effet, elle est abritée contre les grands vents de la haute mer par des montagnes qui l'obstruent au Nord, à l'Est et au Sud. Elle est en outre protégée à l'Ouest par l'île de la Gonâve dont la position, comme une immense pierre, bloque son entrée. On y obtient accès au Nord et au Sud, par deux canaux de cinq lieues de large. Une heure après avoir franchi une de ces passes, le bateau qui se dirige vers Port-au-Prince oblique vers le Sud tout en suivant la ligne côtière des terres basses situées au pied des montagnes. Le voyageur peut remarquer, séparées par de petites distances, la succession des champs cultivés, des chaumières, des villas et des fabriques situées sur le flanc des collines.

Port-au-Prince est le port de débarquement de la prochaine croisière Canadienne-française.

"Service des voyages" du Canada
Renseignements donnés gratuitement
23, rue St-Jacques
MONTREAL

L'époque idéale pour un voyage en France

M. François Hone donne des précisions sur le coût de la vie en France. — Le congrès eucharistique de Budapest. — Traversée sur le "Normandie"

M. François Hone est de retour à Montréal, après avoir effectué un voyage de près de trois mois. Il était parti le 1er septembre à bord du "Lafayette", avec un groupe considérable de voyageurs canadiens-français. Après avoir dirigé le groupe à travers l'Europe, M. Hone est revenu avec sa famille à bord du paquebot "Normandie".

"C'est à Paris, nous dit-il, que j'ai passé la majeure partie de mon temps. Paris, en effet, était plus intéressant que jamais, spécialement en raison de l'Exposition internationale. Il y avait toujours une foule considérable d'étrangers à Paris.

"La vie à Paris est très économique pour les étrangers. Le Français, qui n'a que des revenus en francs, trouve que tout lui coûte cher, mais pour nous, Canadiens, qui arrivons à Paris avec des dollars, tout nous semble extrêmement bon marché. C'est ainsi qu'une course ordinaire en taxi, de quinze à vingt minutes, coûte de six à dix francs, soit de 20 à 35 cents. Les meilleurs billets d'orchestre, à l'Opéra ou à la Comédie Française, coûtent quarante à cinquante francs, soit \$1.40 à \$1.75. En ce qui concerne les repas, il y en a à tous les prix et ceux qui aiment la couleur locale vont aux restaurants en dehors des Boulevards, là où les Français mangent eux-mêmes. Il n'est pas rare de trouver de bons restaurants où l'on peut faire un repas complet, vin compris, pour sept à dix francs, environ 25 à 35 cents. Evidemment, à Paris plus qu'ailleurs, l'on peut faire bonne chère, et le gourmet peut trouver des restaurants très chers, mais où l'on aura vraiment des mets très fins.

"L'hôtellerie a augmenté ses prix durant le temps de l'Exposition, mais malgré cette augmentation, les conditions de logement étaient très abordables, et l'on pouvait avoir de bonnes chambres, avec bain, pour deux personnes, à une moyenne d'environ \$3 à \$5 par jour, selon les hôtels.

"Plus que jamais, il me semble que c'est le bon moment d'aller à Paris, avant que la dévaluation du franc n'ait comme réaction une hausse plus considérable du coût de la vie en France. Au niveau actuel, le Canadien a l'impression d'être très riche lorsqu'il change ses dollars en francs.

"Je n'entreprendrai pas de vous parler de la situation politique en Europe, car même là-bas, l'on ne semble trop comprendre ce qui est exactement; toutefois le touriste qui voyage en Europe est frappé de la différence d'état d'esprit que l'on trouve en Europe par rapport à l'Amérique: de ce côté-ci de l'Atlantique, il semble être toujours question de possibilité de guerres en Europe, et les nouvelles d'un caractère international revêtent facilement, dans les colonnes de nos journaux, un aspect d'une gravité extrême. Au contraire, en Europe même, les gens ne semblent nullement préoccupés des incidents qui se produisent nécessairement entre pays qui ont des intérêts divers, et jamais l'on ne s'inquiète des soi-disant possibilités de conflits internationaux. L'on parle beaucoup d'armements, mais apparemment cette question d'armement fait plus ou moins partie du programme d'activités nationales de chaque pays. Chose fort curieuse, les Européens semblaient très préoccupés de la crise économique en Amérique, des nombreuses grèves dans les industries des Etats-Unis, et surtout de la baisse inexplicable des valeurs sur la bourse de New-York. Américains et Canadiens, au contraire, s'inquiètent outre mesure de la situation internationale en Europe."

Au cours de son séjour en Europe, M. Hone est allé à Budapest, pour assister à une conférence préparatoire en vue du Congrès Eucharistique international qui doit se tenir dans cette ville au mois de mai 1938. M. Hone était invité comme délégué officiel du Comité National de la province de Québec, et il se trouvait le seul délégué venu, non seulement du Canada, mais de l'Amérique du Nord.

"Cela m'a bien intéressé, dit-il, de constater l'excellente organisation que le Congrès Eucharistique a mise sur pied, afin de tout préparer pour l'arrivée des pèlerins au Congrès. Le logement sera distribué par l'entremise d'un Comité spécial, et l'on aura soin de grouper ensemble les voyageurs de différentes nationalités. Lors de la conférence préparatoire, à laquelle j'ai pris part, quelques réceptions officielles ont été offertes dont l'une par le Primate de l'Eglise d'Autriche, le Cardinal Seredi. Le cardinal reçut en audience environ cent cinquante délégués, et s'adressa à eux en latin, expliquant qu'il pouvait difficilement trouver une langue qui conviendrait à tous, puisqu'il y avait des nationaux de la plupart des pays d'Europe, représentant plus de dix langues différentes. Puis le cardinal passa de groupe en

Les Voyages

LA FLORIDE

Le voyageur qui part du Canada au moment où la neige et la glace couvrent le sol et qui arrive en Floride est tout émerveillé de voir le paysage nordique se changer peu à peu en la flore semi-tropicale. Dès la Georgie, les arbres se revêtent de cette curieuse mousse parasite, qui s'attache à l'arbre sans le pénétrer, et dont les longs filaments retombent vers le sol, pour donner à toute cette région une impression de mélancolie; dès l'arrivée à Jacksonville, qui se trouve la ville la plus au nord de la Floride, le doux climat de la Floride accueille gaiement les touristes venus des pays du nord. A partir de Jacksonville, plusieurs itinéraires s'offrent au choix des voyageurs. L'on peut descendre par la côte, le long de la mer, pour visiter tour à tour les jolies villes qui bordent l'Atlantique: St-Augustine, que l'on a surnommée la "Ville-Mère" de l'Amérique, car son histoire remonte jusqu'au temps des expéditions de Ponce de Léon; c'est d'ailleurs l'une des rares villes de la Floride qui a conservé des monuments de style espagnol; à St-Augustine, chacun va boire l'eau de la célèbre "Fontaine de Jouvence". Plus bas, s'étend la plage de Daytona, avec son immensité de sable où Campbell a si souvent établi ses records de vitesse; Daytona est entourée de petits patins, le long de la mer, où chacun semble trouver sa préférence: Ormond Beach, Seabreeze, Port Orange, etc. Continuos nous cours vers le sud, et suivons la grande route nationale qui nous fait longer les eaux de l'Atlantique, et deux cent milles plus loin nous arrivons à Palm Beach, l'un des plus beaux endroits de villégiature de la Floride, et aussi l'un des plus beaux, précisément en raison de sa floraison de palmiers qui bordent toutes les avenues de la ville et qui lui ont valu à juste titre son nom de ville des palmiers.

Avant d'arriver à Miami, qui sera le terminus de notre voyage d'aujourd'hui, revenons à Jacksonville, et voyons ce que la Floride peut nous offrir vers le centre ou vers l'ouest. En partant de Jacksonville, nous quittons donc la côte de l'Atlantique, pour suivre la rivière St-Johns; les rivières de la Floride sont de coloris bleu, mais contribuent beaucoup à donner au paysage une vie qui lui ferait totalement défaut, car le sol de la Floride est dans certaines sections assez aride. Un petit crochet nous amène aux ravinés de Palatka; ces ravinés naturels, qui sont les seuls d'ailleurs que l'on trouve en Floride ont été aménagés en un vaste parc public, et sur une superficie d'environ quatre-vingt-cinq acres, les pentes ont été plantées de plus de cent mille azalées. Les fleurs de ces ravinés sont en fleurs, et de couleurs si vives qu'elles ne peuvent être vues que de très près. On ne peut plus loin, un autre crochet nous conduit à Ocala et ses sources argenteuses: c'est Silver Springs. Ce lac intérieur a un débit de vingt-deux millions de gallons d'eau par heure, et cette eau est si transparente que l'on peut voir le fond du lac avec une netteté parfaite même jusqu'à une profondeur de cent pieds environ. Les excursionnistes ont l'avantage de pouvoir faire une petite promenade dans un bateau dont le fond est vitré, ce qui permet de suivre les ébats de la gent aquatique qui compte toutes sortes d'espèces.

Continuons notre course vers le Sud: nous voici à Orlando, qui s'est installée au milieu de vastes oranges, dont les arbres plantés avec symétrie balancent sous le soleil leurs beaux fruits dorés; Orlando est dotée de plus de vingt petits lacs (les malins diront que ce sont des étangs) mais comme il s'agit là de petites étendues d'eau courante, alimentées par des sources, maintiennent l'appellation de lacs, qui d'ailleurs ajoutent beaucoup au charme de la ville, puisque l'on en a fait de véritables parcs, en les bordant de larges avenues fleuries, où les flâneurs sont invités à venir jouir en paix des douceurs du soleil et des parfums des oranges.

Puis nous arrivons à Lake Wales, où la Tour Chantante s'élève majestueusement sur la plus haute colline de la Floride; mais ne craignons pas le vertige, car cette colline n'a que 325 pieds d'altitude. Pour la Floride, c'est déjà une altitude considérable; cette haute tour de marbre, qui renferme un très beau carillon, a été construite dans un immense parc où sont cultivées les plus rares espèces de la flore tropicale, au milieu duquel a été aménagé un petit étang sur lequel des cygnes prennent leurs ébats. C'est dans ce décor enchanteur qu'un carillonneur belge exécute un programme régulièrement trois ou quatre fois par semaine, et les sons argentins des cloches donnent une vie mystique à ce petit paradis terrestre.

Peu à peu, nous arrivons au golfe du Mexique, et de nombreux endroits de villégiature se voient un peu partout sur la côte: Belleair, avec son magnifique parc privé; Clearwater, puis St-Petersburg, que l'on a surnommée la ville du Soleil. Tout à côté, Tampa résonne de son activité commerciale, car c'est un port très important.

Il nous faut nous mettre encore en route, pour rejoindre Miami, que nous avons laissée tout à l'heure:

Tarifs réduits pour les mois de décembre et janvier

M. J.-E. Laporte, surintendant du Montreal and Southern Counties Railway annonce que sa compagnie consentira des tarifs réduits au cours de décembre et janvier.

Le prix Fémina a été décerné à Mme Raymonde Vincent

Paris, 30. — Le prix Fémina, l'un des plus convoités du monde littéraire français, a été décerné aujourd'hui à Mme Raymonde Vincent, pour son livre la "Campagne", peinture de la vie rurale.

M. Romain Rolland, qui a déjà reçu d'autres honneurs, s'est vu décerner le prix Interallié pour son roman la "Vallée sans printemps".

l'une des routes assez pittoresques à suivre est celle qui traverse la région des Everglades, qui est pour ainsi dire la jungle de la Floride, mais c'est une jungle sans danger, car les animaux sauvages, tels que les alligators, ne l'habitent plus; elle présente cependant le curieux aspect d'une région absolument dépourvue de vie humaine, sauf quelques très rares bourgades d'indiens, qui sont venues y trouver la quiétude.

A mesure que nous avançons sur la route qui traverse cette région, nous approchons de Miami, et peu à peu, dans le lointain, à un grand nombre de milles de distance, la silhouette de la brillante ville se dessine sur l'horizon. En pénétrant au cœur de la ville, l'on est tout surpris de quitter les paysages fleuris de la Floride pour trouver l'animation et l'effervescence d'un véritable New-York: de longues rangées d'automobiles encombrant les boulevards; dans les grands palaces, c'est un va-et-vient continu de touristes. Empruntons l'une de ces longues jetées qui relient la ville de Miami à Miami Beach, et nous rejoignons cette belle plage de sable, où une société élégante se donne rendez-vous et qui fait la joie des baigneurs même au cœur de l'hiver. Alors que là-bas, dans les pays du nord, l'on a pour partage les frimas de l'hiver, ici à Miami les vagues de l'Atlantique, réchauffées par le Gulf Stream, viennent déferler sur la belle plage de sable et les brises tièdes agitent lentement les grandes feuilles des palmiers. Profitions de ce beau soleil durant notre séjour en Floride: vive la Floride!

C'est le 22 décembre prochain que partira de Montréal la Deuxième Croisière Canadienne-Française aux Républiques d'Haïti et de Saint-Domingue. C'est sur le navire "Haïti" de la Ligne Colombienne que s'effectuera le trajet aller et retour New-York-Port-au-Prince. Les voyageurs auront le plaisir de passer la Noël en mer et d'assister aux trois messes célébrées par l'aumônier de la Croisière. En Haïti, tout le monde est sur pied pour recevoir leurs amis du Canada, et nombreuses sont les réceptions qui sont d'ores et déjà préparées. Les principaux personnages qui feront partie de la Croisière auront, tout comme l'an dernier, l'avantage de parler à la radio, station HHSB de Port-au-Prince, au nom des Canadiens-Français et de souhaiter au peuple haïtien les vœux de bonne année. Suivra cette heure canadienne, le grand bal au cercle Bellevue, auquel assiste Son Excellence le Président de la République et tout son Etat-Major. Le premier janvier, fête Nationale de la République, grand-messe solennelle à la Cathédrale de Port-au-Prince, suivie de la revue militaire au Champ-de-Mars. Les membres de la Croisière auront continuellement des places réservées pour toutes ces démonstrations.

Le deuxième janvier, départ en automobiles privées pour la République Dominicaine.

Deuxième croisade canadienne-française à la république d'Haïti

Le gouvernement de la République

Lisez nos pages avant d'arrêter l'itinéraire de votre prochain voyage

que, par l'entremise de son Chef du Protocole, se met entièrement à la disposition de la délégation canadienne pour la visite des conférences légationnaires, du palais National, de l'Hôtel de Ville, des ruines pittoresques et grandioses contenues dans cette vieille capitale du nouveau monde. Une attention toute spéciale sera accordée à la visite au tombeau de Christophe-Colomb qui se trouve dans la Cathédrale quatre fois centenaire de Saint-Domingue. Sur le chemin de retour, visitez des villes de Santiago, Monte-Cristi, et de la Cap-Haïtien dans la République d'Haïti d'où l'embarquement se fera pour New-York. Durant le séjour à Cap-Haïtien, il y aura une excursion au Château de Sans-Souci à Milot, et à la fameuse Citadelle du Roi Christophe renommée comme étant la huitième merveille du monde. L'ascension à la citadelle se fait à cheval et il faut environ deux heures et demie pour gravir les pentes abruptes qui conduisent à ce monument célèbre. La Croisière sera de retour à Montréal le 11 janvier.

Toutes les informations concernant cette merveilleuse croisière seront gracieusement fournies par Canada-Voyage, P.L. 5081.

Empress Britain.
Croisière de Noël et du Jour de l'An
12 JOURS - \$187.50 et plus
Dép. de New-York
24 DÉC.
La Jamaïque-Panama-La Havane
Passez les fêtes de Noël et du Jour de l'An sur les mers ensoleillées du Sud... à bord d'un paquebot de grand luxe... l'Empress of Britain, Amusements et sports variés.

Empress Australia
Croisière à Rio
32 JOURS
\$310 et plus (Moins de \$10 par jour)
Dép. de New-York
15 JAN.
Barbade
ESCALE DE CINQ JOURS à RIO
Grenade-Vénézuëla-La Jamaïque
Prenez un mois de vacances cet hiver et faites cette magnifique croisière de 10,000 milles sous des cieux ensoleillés. Cinq jours dans la merveilleuse capitale du Brésil... visite des casinos et des plus grands cabarets. Et à bord du paquebot, tout confort, tous les amusements... tennis, piscine de natation en plein air, danse et sports variés.
Six autres croisières aux Antilles à bord de l'Empress of Australia, avec escales dans certains ports de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud... de 9 à 19 jours, \$110 et plus.

Pacifique Canadien

A VOTRE CHOIX
CROISIÈRES
aux pays du soleil
Amérique du Sud
15 JAN. — E/AUSTRALIA
29 JAN. — REX
29 JAN. — GRIPSHOLM
3 FÉV. — ROTTERDAM
5 FÉV. — COLUMBUS
5 FÉV. — NORMANDIE
17 FÉV. — AQUITANIA



Autres croisières spéciales
BERMUDES — ANTILLES — CANAL DE PANAMA — LA HAVANE
PROGRAMME COMPLET ENVOYÉ SUR DEMANDE
Confiez-nous l'organisation de tous vos voyages — par chemin de fer, bateau, autobus ou avion
Tous billets émis aux tarifs officiels sans aucun supplément pour nos services
VOYAGES HONE
EDIFICE UNIVERSITY TOWER
660, rue Ste-Catherine Ouest — 1245 rue Université
Tél.: HARbour 3283 MONTREAL

Canada-Voyage
Aller et retour
JACKSONVILLE \$37.10
ST-AUGUSTINE \$38.40
DAYTONA BEACH \$40.05
FORT-PIERCE \$43.15
ST-PETERSBURG \$42.85
WEST PALM BEACH \$44.30
Vacances d'hiver idéales. — Voyagez économiquement sur de superbes autobus de luxe
\$45.20 « MAMI ALLER ET RETOUR » \$45.20
Bureau de la Cie de Transport Provinciale, 1582, rue Saint-Denis — PLateau 5081

Les Maroons rejoignent les Américains en deuxième place de la Section Canadienne

LE BUT D'ALLAN SHIELDS DONNE UNE VICTOIRE 1-0 AUX MAROONS SUR LES BLACK HAWKS DE CHICAGO

Shields compte le seul but du match sur un lancer de 25 pieds, au milieu de la seconde période. — Le jeu est lent et monotone. — Bill Beveridge se distingue

Un but plutôt chanceux que Allan Shields a compté vers le milieu de la deuxième période a donné aux Maroons une victoire 1-0 sur les Black Hawks de Chicago hier soir devant une foule d'environ 4,000 amateurs au Forum, et a permis aux gars de King Clancy de rejoindre les Américains de New-York en deuxième place de la section canadienne de la Ligue Nationale, laissant les Canadiens seuls en quatrième position.

Le gros joueur de défense a lancé la rondelle dans le filet de Mike Karakas de 25 pieds des buts, après s'être avancé jusqu'à la défense des Black Hawks. Shields a lancé entre les deux joueurs, et Karakas n'a pas pu venir la rondelle.

Le match a été lent et monotone du commencement jusqu'à cinq minutes de la fin, lorsque Bill Stewart a lancé cinq passes à l'attaque, avec l'espoir de voir ses gars égaliser les chances, mais tous les efforts des Hawks ont été vains. Stewart a même retiré son gardien de buts, quelques secondes avant la fin du match, envoyant 6 avants dans la mêlée, mais il était trop tard, et la cloche a sonné avant que Chicago ait pu loger la rondelle dans le filet des Maroons.

Pete Palangio a finalement réussi à compter, mais la cloche avait annoncé la fin du match une couple de secondes auparavant et le but n'a pas été alloué. Le jeu est lent. La monotonie du jeu n'a été interrompue que par les coups de sifflet des arbitres, à la première période. Les joueurs de deux côtés, manquant d'entraînement et insouciant, ont commis au moins une douzaine de hors-jeu qu'ils auraient pu éviter, ce qui n'a pas aidé à rendre le jeu plus intéressant.

La mise en échec serrée des avants et la solidité des défenses ont de plus contribué à assurer aux gardiens de buts un minimum d'occupation. Même quand Allan Shields fit Des Smith ont été punis, les Hawks n'ont pu menacer sérieusement les buts de Beveridge. Chaque fois qu'ils ont réussi à pénétrer dans la zone défensive de leurs rivaux, un des Maroons s'est emparé de la rondelle et l'a lancée à l'autre bout de la glace, durant l'absence de Shields et Smith.

Ear Robinson a soulevé quelque peu d'enthousiasme durant la punition de Shields quand il s'est échappé, laissant quatre Hawks derrière lui, mais il a lancé à côté du filet quand il est arrivé devant Karakas.

De même, quand Palangio a été puni pour avoir retenu Northcott au début de la seconde période, les Maroons à leur tour ont été impuissants. Karakas n'a pas eu un seul coup à bloquer avant le retour de Pete.

Shields compte le seul but de la soirée, après avoir purgé sa seconde punition de la soirée, lorsqu'il s'est emparé de la rondelle au centre de la patinoire pour aller compter le seul but de la rencontre.

Ce point a semblé stimuler les joueurs qui y ont mis plus d'entraînement durant le reste de la période, mais, à l'exception de deux arrêts brillants de Beveridge sur des coups assez difficiles de Dahlstrom et Paul Thompson, aucun côté n'a été menaçant.

Quelques instants avant la fin de la reprise, Blinco et Robinson se sont trouvés seuls devant Karakas, mais ils ont tour à tour lancé à côté du filet, tandis que le gardien de buts était étendu à terre impuissant.

Les Black Hawks se sont remis à forcer le jeu lorsque Northcott, le "vilain" du circuit, a pénétré à 37 minutes son total de punitions en accrochant Thompson, pour être relâché par une mineure. Beveridge a alors dû exécuter plusieurs arrêts magnifiques, aux dépens de Thompson et Doc Romnes.

Hawks à l'attaque. Lorsque Northcott est revenu sur la glace, le jeu a ralenti et est redevenu monotone. Cain, Ward et Northcott ont soulevé un peu d'enthousiasme en faisant quelques courses dangereuses vers le milieu de la reprise, et les Hawks se sont relâchés furieusement à l'attaque après 12 minutes de jeu à peu près.

Gordie Brydson a manqué une brillante occasion lorsqu'il n'a pu attraper une passe parfaite de Dahlstrom, alors qu'il était seul devant le filet. Cinq minutes avant la fin, quatre avants des Hawks se sont lancés dans la mêlée, et Beveridge a dû bloquer au moins une douzaine de lancers difficiles avant la fin de la reprise. Paul Thompson a été particulièrement malchanceux. Il est venu à un cheveu de compter trois ou quatre fois.

Il restait exactement 14 secondes à jouer lorsque Bill Stewart a remplacé Karakas par un avant. La rondelle a été mise au jeu près des buts des Maroons et, après trois ou quatre passes, Palangio a poussé le palet sous Beveridge, mais la cloche avait sonné deux secondes plus tôt et les Hawks étaient vaincus.

Johnny Gottselig a été coupé au front lorsqu'il est entré en collision avec Stew Evans à la troisième période. Il est revenu jouer après s'être fait panser.

Mush March, qui soigne toujours une jambe blessée, et Roger Jenkins, qui est allé aux funérailles de sa mère, à Appleton, Wis., manquant aux Hawks, qui paraissent affaiblis considérablement par l'absence de ces joueurs.

Les Hawks ont lancé une clameur d'avertissement au chronométrateur à la fin de la première période, après que l'horloge ont fonctionné cinq secondes de trop.

Cy Wentworth a perdu son gant au cours d'une mêlée devant les buts de Beveridge à la troisième période, et il n'a pu le remettre que deux minutes plus tard. Cy a joué sans gant durant ce temps.

Le HOCKEY

Hier soir LIGUE NATIONALE Maroons 1, Chicago 0

Ce soir LIGUE SENIOR Québec vs Verdun

LIGUE INT-AMERICAINE Providence à Syracuse

LIGUE NATIONALE (Section canadienne)

J. G. P. N. P. C. Pts							
Toronto	10	5	2	3	39	23	13
Américain	8	4	3	1	19	13	7
Maroons	10	4	5	1	14	19	9
Canadien	7	2	2	3	17	17	7

(Section américaine)

J. G. P. N. P. C. Pts							
Boston	8	6	0	2	19	12	13
Rangers	8	3	4	1	15	14	7
Chicago	10	2	6	2	16	28	6
Détroit	9	2	6	1	13	26	5

LIGUE INT-AMERICAINE (Section est)

J. G. P. N. P. C. Pts							
Philadelphie	8	5	3	0	18	11	10
Springfield	7	3	2	2	12	10	8
Providence	7	2	3	2	9	12	6
New-Haven	9	1	4	4	13	13	6

(Section ouest)

J. G. P. N. P. C. Pts							
Syracuse	8	5	1	2	24	15	8
Pittsburgh	9	3	4	2	15	24	8
Cleveland	8	1	3	4	12	18	6

LIGUE SENIOR

J. G. P. N. P. C. Pts							
Québec	5	4	0	1	15	7	11
Royaux	7	3	2	2	22	10	8
Verdun	5	4	1	0	22	13	8
Ottawa	5	3	1	1	18	15	7
Victoria	6	1	4	1	12	21	5
Concordia	5	0	4	1	10	20	0
xMcGill	3	0	3	0	5	12	0

—Joue des parties de 4 points.

La nouvelle Reine des Sports sera élue le 8 décembre

L'élection de la Reine des Sports de la Province de Québec a débuté hier à Montréal en 1932. Depuis lors, six reines sportives se sont succédé à ce titre qui est maintenant très envié chez les sportives de la province.

L'organisation des Variétés Sportives qui procède annuellement à cette élection est maintenant une association montréalaise solidement établie. Cette Société aubitionne de pousser bien loin dans le domaine du tourisme cette idée d'une reine des Sports pour notre province. Aux Etats-Unis, plusieurs centres importants de villégiature dont Old Orchard Beach ont trouvé que cette reine canadienne était un bon médium de publicité pour eux et ils s'en sont beaucoup servis. Nos centres de villégiature n'y ont pas encore songé. M. Louis Coderre, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, a reçu toutes les statistiques concernant cette reine sportive depuis 1932. Ces statistiques générales sont également envoyées à toutes les agences de tourisme du Canada et des Etats-Unis, aux hôteliers de notre province ainsi qu'aux journaux canadiens et américains.

L'an dernier, Mlle Gertrude Allard a représenté notre province au carnaval d'hiver du Madison Square Garden à New-York et elle avait pour elle les kiosques du Canadien Facteur et de la Cie Générale Transatlantique Française. Sa présence à ce carnaval de la métropole des Etats-Unis nous avait valu une excellente publicité. Ce sont des arguments de cette valeur que la Société "Les Variétés Sportives" présentera devant nos diverses associations de tourisme.

L'élection de la reine des Sports pour 1938 aura lieu le 8 décembre prochain à la splendide salle du Palais d'Or, rue Stanley à Montréal.

Une erreur d'un marchand d'équipement local a laissé Karakas sans collette avant le match. Karakas avait envoyé sa collette chez le marchand en question pour la faire réparer, mais elle ne lui a pas été rapportée à temps pour la joute. Mike a dû endosser une collette ordinaire.

Carl Voss et Tommy Cook n'étaient pas dans l'alignement des Maroons. Paul Runge était en uniforme, mais il n'a joué que quelques minutes. Il a été envoyé sur la glace pour la première fois au milieu de la deuxième période, jouant entre Jimmy Ward et Baldy Northcott.

CHICAGO — Buts: Karakas; Défenses: Seibert et Burke; Centre: Romnes; Ailes: Thompson et Gottselig; Subs.: Welbe, Brydson, Levinaky, Hejzler, Kendall, Trudel, Palangio, Dahlstrom.

NATIONALES	S. D. L. M. M. J.				
Américain	4	3	—	—	—
Boston	2	—	—	—	—
Canadien	2	—	—	—	—
Chicago	0	—	—	—	—
Détroit	0	—	—	—	—
Maroons	0	—	—	—	—
Rangers	1	—	—	—	—
Toronto	4	—	—	—	—

C'est Pit Lépine qui détient le record de vitesse

Pit a compté trois buts en 2 minutes et 57 secondes contre Chicago le 3 mars 1927

C'est Pit Lépine, le vétéran centre des Canadiens, qui mérite le titre de champion de vitesse chez les compteurs de la N. H. L. et non Nelson Stewart, comme on l'avait cru après avoir vu Nelson compter trois buts en 6 minutes et 18 secondes de jeu dimanche soir à Boston.

On avait même cru auparavant que Ken Doraty détenait le record, qu'il aurait établi avec les Leafs de Toronto en comptant trois fois en 7 minutes et demi, en 1934.

Ces deux ne sont que des prétendants à la couronne, cependant, et ils n'ont obtenu leurs titres que parce que le vieux Pit avait négligé de protester.

Pit n'est plus jeune cependant. Il aime bien qu'on lui donne crédit pour ses exploits. Il est irrité quand il lit dans les journaux un article qui n'est pas précis. Il a donc téléphoné hier, disant que les records de Stewart et Doraty n'étaient pas excellents si on voulait prendre la peine de jeter un coup d'oeil sur les statistiques.

Il suggéra à celui qui lui a répondu de lire le compte-rendu de la joute du 3 mars, 1927, entre les Canadiens et les Black Hawks de Chicago.

On l'a fait et on a constaté que, d'après le sommaire, Pit a compté trois buts en deux minutes et 57 secondes de jeu contre le gardien de buts Lehms. Les Canadiens avaient gagné cette joute 7-1.

Combats doubles au M. Maisonneuve

C'est demain soir, au marché Maisonneuve, que tous les membres de la commission athlétique ainsi que le président se rendront pour examiner s'il y aurait possibilité de présenter continuellement des combats doubles (Team-Matches) comme celui que présenteront demain soir les promoteurs Samson alors que l'équipe des barbous, Ivan Rasputin et Carl Lombard, s'attaqueront aux deux rivaux combinés ensemble, Armand Courville et Jack Britton.

Ces rencontres devraient satisfaire les plus exigeants à cause de l'action et des tactiques imprévues que produiront ces quatre lutteurs aux prises. Nombreux sont ceux qui attendent cette merveilleuse innovation car les appels pour informations et réservations de billets pour cette soirée de demain soir, ne cessent de pleuvoir au bureau de la direction.

Le champion de la marine américaine, Sailor McCarthy qui serait, paraît-il, d'une excessive brutalité, rencontrera Chief War Eagle en semi-finale et l'Australien, Dutch Veldie, fera face dans le numéro spécial au rude italien, Bob Birno.

Le champion du monde, Sam Chuck, luttera sur ce programme contre le fameux Armand Lemay, de Grand-Mère. Et à l'ouverture, John Carochia, rencontrera Bob Steel.

Pour toutes réservations de billets afin de s'assurer de bons sièges, veuillez communiquer immédiatement avec DO. 6176.

Drummondville sera difficile à battre dans la Provinciale

Drummondville, 30. (D. N. C.) — Le club Drummondville sera l'un des plus redoutables de la Ligue Provinciale cet hiver, si l'on faut en juger par l'alignement. Le gérant Lewis Greenspoon a engagé huit nouveaux joueurs dont la réputation n'est plus à faire.

P. E. Lévesque, un gardien de buts vétéran de Rimouski, est le fait sensationnel d'hiver dernier. A la défense on verra Wilfrid Routhier, Léo Dupont, deux joueurs de Drummondville l'an dernier, et Bob Dunsmore, qui était à Sherbrooke la saison passée.

Deux autres acquisitions qui promettent d'être profitables au club local sont celles de Melton et Grant Dunsmore, qui ont été mis à l'essai par les Leafs de Toronto il y a deux ans. Ils étaient en Europe l'hiver dernier. Philippe Piché, un nouveau venu, a déjà porté les couleurs de Détroit et Minneapolis comme professionnel. Urgèle Olivier, une étoile de la Ligue Amos-Rouyn-Valdor l'hiver dernier, a aussi signé avec le club. Tény Côté est l'autre nouveau joueur. Il vient de New-York.

Cours de pêche à la mouche durant l'hiver

M. A. W. Walker, président du comité de pêche à la mouche de la Société des pêcheurs sportifs de la province de Québec, annonce que des arrangements ont été conclus pour permettre aux membres de pratiquer leur sport favori durant l'hiver. Ces cours d'entraînement seront donnés, tous les mardis soir, au Montreal High School, sur la rue Université.

L'enseignement de la pêche au lancer qui se donne depuis une couple de semaines au "King Edward VII School" depuis une couple de semaines continuera à se donner au même local tous les mardis soir, de 7 h. 30 à 10 h.

La semaine dans le hockey professionnel

NATIONALES	S. D. L. M. M. J.				
Américain	4	3	—	—	—
Boston	2	—	—	—	—
Canadien	2	—	—	—	—
Chicago	0	—	—	—	—
Détroit	0	—	—	—	—
Maroons	0	—	—	—	—
Rangers	1	—	—	—	—
Toronto	4	—	—	—	—

Les Leafs tenteront d'infliger leur première défaite aux As ce soir

McGill, toujours sans victoire, rencontrera Ottawa au premier match au programme de la Ligue Senior. — Burke serait remplacé par Hughie McCormick dans les buts des Leafs

Trois des quatre premiers clubs de la Ligue Senior se lanceront dans la mêlée ce soir, au programme-double qui verra peut-être quelques changements dans le classement. Les As de Québec, invincibles en cinq matches depuis le début de la saison, s'attaqueront aux Maple Leafs de Verdun, à la seconde joute, après le match McGill-Ottawa, où les Redmen tenteront de remporter leur première victoire.

Les Redmen n'ont pas triomphé une fois en trois joutes depuis le début de la campagne, mais l'instructeur Hughie Farquharson est confiant de voir ses joueurs livrer une brillante lutte aux Sénateurs ce soir. Les Redmen ont pratiqué tous les jours depuis leur défaite 4-3 aux mains de Victoria mercredi dernier, et leur jeu s'améliore constamment. Fargy se servira de 2 lignes d'avants, McConnell, Pidcock, Crutchfield, et Craig-Walker-Dickson.

"Il n'y aura plus de club invincible après le programme de demain soir, a déclaré Albert Leduc, le manager de Verdun, présidant par ces mots une victoire des siens sur les As de Québec.

Un seul club a réussi à tenir tête aux As depuis le début de la campagne. C'est le Royal, qui a annulé 2-2 avec les gars de Fred Magrun il y a une semaine. Québec et Verdun seront à leur première rencontre de la saison. Les Leafs et les As ont dû remettre un match qu'ils devaient jouer à Québec il y a quelque temps, parce qu'une tempête avait endommagé l'Arena.

Les Leafs devront probablement jouer sans Claude Burke, leur gardien de buts étoile. Burke sera peut-être remplacé par Hughie McCormick à la déjà porté les couleurs de M. A. A. et Victoria. McCormick était une étoile de l'ancienne Ligue Railway-Telephone. McCormick, pratique régulièrement avec les Canadiens de la N. H. L. et il est en excellente condition.

Il se peut aussi que Verdun tente de s'assurer les services de Maynie Peterkin, l'ex-gardien de buts d'Ottawa, qui demeure maintenant à Montréal, pour le match de ce soir. Peterkin n'a pas encore chaussé les patins cette saison, cependant, et il est peu probable qu'il joue.

LES QUILLES.....

A l'Académie Roxy

Résultats des séries disputées dans différentes ligues de quilles:

LIGUE PAUL'S SERVICE STORES

BLEU	BRUN	ROUGE	VERT
Mile Joly	58	69	75-172
Provost	84	94	29-220
Elie	97	59	84-220
Total	215	222	198-612

Mile Lemieux 66 89 62-228
Laurin 62 111 68-242
Ferron 101 130 91-322
Total 229 250 222-792
Brun gagne 3 parties.

Mile Gosselin 83 67 81-221
G. Wurst 97 75 108-277
Tournier 99 125 134-489
Total 279 267 320-887
Rouge gagne 2 parties.

Mile Jaurou 70 96 53-222
Vileneuve 75 97 81-253
Dumy 83 63 81-227
Total 225 259 218-702
Rouge gagne 3 parties.

LIGUE SIROIS

A. M. Ledoux 38 97 43-138
C. Lanier 41 81 41-136
R. Lévesque 48 66 80-214
A. Sirola 66 104 127-297
A. Aziz 72 81 101-254
Total 295 349 392-1034

ST-HUBERT

C. Denis 59 84 44-157
E. Simonneau 41 46 41-128
C. Lanier 51 41 41-126
C. Ledoux 89 102 88-228
Jos Perno 107 70 74-251
Total 338 313 256-907
Jean Talon gagne 2 parties.

SIROIS

M. Sirola 60 60 75-195
R. Rochon 29 48 23-100
R. Dicaire 44 61 69-174
A. Denis 74 81 64-219
Total 207 250 251-688

CASGRAIN

G. Leduc 29 48 23-100
P. Leduc 73 80 64-187
M. Larivière 109 70 68-238
R. Lanier 129 70 85-207
R. Lanier 107 96 307
Total 335 275 291-901
Casgrain gagne 3 parties.

LIGUE BARBEAU LANGELIER

M. Lanovelli 77 103 101-281
J. Barbeau 70 84 72-216
M. Larivière 109 70 68-238
M. Larivière 75 56 54-185
A. Roussy 31 95 53-179
M. Poullet 60 68 52-180
Total 413 476 400-1259

LANGELIER

J. Gosselin 65 80 95-240
C. Dussault 73 88 79-240
E. Provencier 65 29 47-151
L. Provencier 41 63 41-136
L. Lanovelli 82 116 90-288
Dumy 31 26 52-139
Total 357 432 404-1102
Barbeau gagne 2 parties.

LIGUE LES 20 COPAINS

M. G. Sabourin 60 65 63-161
J. Ethier 48 41 80-169
M. Rondou 81 84 69-234
F. Bourcier 83 106 85-209
R. Rondou 70 129 98-258
Total 342 446 385-1173

RICHMOND

Mile Groulx 61 61 61-183
Mile J. Bourcier 42 77 36-155
A. Smith 119 77 96-215
L. Tilletan 84 108 119-311
R. Smith 95 78 129-293
Total 401 415 421-1237
Richmond gagne 3 parties.

YORK

Mile Sabourin 50 60 51-161
M. J. Sanstafon 72 66 61-199
E. Lagarde 89 121 97-307
R. Marcellé 124 118 77-319
W. Olivier 117 118 121-356
Total 452 483 402-1342

ATHALL

M. Lagarde 42 48 49-131
M. Duchesneau 42 48 66-194
M. Smith 72 123 89-284
J. Sanstafon 105 95 84-284
F. Killett 72 96 88-236
Total 325 450 376-1181
York gagne 3 parties.

LIGUE CHRISTIE BROWN

A. Gagnon 90 129 114-333
J. Grevier 101 185 102-388
C. Tournier 110 114 126-344
E. Pilon 105 98 142-345
Total 406 496 478-1380

RITZ

R. Martin 86 49 70-175
H. Hebert 86 68 72-226
D. Grenier 95 123 135-362
L. Masse 124 142 101-377
Total 371 392 378-1141
Cheerio gagne 2 parties.

GOLD WEDAL

Poirier 69 75 86-230
Gervais 61 105 92-258
Therberg 91 100 128-319
C. Tournier 121 113 126-344
Total 342 393 443-1182

CRISBROWN

E. Jodoin 93 96 82-271
Lévesque 99 127 106-332
Normandin 110 132 87-239
F. Tournier 84 137 125-349
Total 386 492 400-1280
Crisbrown gagne 2 parties.

LIGUE CASSIDY'S

S. Villeneuve 84 107 78-234
Laporte 100 64 64-192
R. Savoie 90 80 100-270
Sirola 91 90 113-294
Fafard 129 106 113-248
Vachon 89 138 79-306
Total 617 685 542-1646

ARGENTERIE

Brennan 87 101 66-274
Laporte 100 64 64-192
Prevost 97 84 98-279
Brown 92 99 103-294
Leclair 101 112 116-323
Pelletier 89 137 109-355
Total 666 597 575-1738
Argenter

War Admiral a été inscrit au Trophée Widener de \$50,000 au Parc Hialeah

LES CHOIX DU JOUR

VITAMIN B. est inscrit dans la deuxième course de cet après-midi aux Fair Grounds. Ce vétérinaire s'est signalé avant de partir du Maryland et il a remporté une victoire à Laurel. La semaine dernière il a fait ses débuts à la Nouvelle-Orléans et il arriva troisième à Charming Sir et Sailor-man, dans une course d'un mille. Il est parti de la onzième et dernière position pour finir avec courage. Cet après-midi il doit couvrir un furlong de plus. Cette distance semble faite pour lui et il n'aurait qu'à répéter sa dernière course pour non seulement avoir des chances d'argent mais aussi un gros lot.

A FAIR GROUNDS
PREMIERE COURSE.... Busse Trumpet, Francine C., Lawyer.
DEUXIEME COURSE.... Vitamin B, Fair More, Barcardi Sweep.
TROISIEME COURSE.... Clasp, Sugar Jar, Jack Full.
QUATRIEME COURSE.... Lary Keys, Western Run, Persuader.
CINQUIEME COURSE.... Zekiel, Poop Deck, Servant Pride.
SIXIEME COURSE.... Leading Article, Reaping, Silverette.
SEPTIEME COURSE.... Hearthy, M. J. Brennan, Topway.
HUITIEME COURSE.... Bedight, Franc C., Blessed Event.

A CHARLESTOWN
PREMIERE COURSE.... Newwayo, Gertrude Brown, Rise and Shine.
DEUXIEME COURSE.... Jim McConnell, Hogarty, Proteus.
TROISIEME COURSE.... Enagala, Philgal, Little Mistress.
QUATRIEME COURSE.... Steel Pigeon, Templing Witch, Engles Bey.
CINQUIEME COURSE.... Nebraska City, Eboniste, Capt Nadi.
SIXIEME COURSE.... Sunned, Teddys Star, Icy Wind.
SEPTIEME COURSE.... Taubton, Pampered, Channing.
HUITIEME COURSE.... Jobakketa, Post Brigade, Apathy.

A TANFORAN
PREMIERE COURSE.... Siatina, Fountain Grove, Marrato.
DEUXIEME COURSE.... Marauder, Better Servant, Border Town.
TROISIEME COURSE.... Jillion, Star Bluster, Roxana S.
QUATRIEME COURSE.... Lou Machado, Shady Wood, Radio Hour.
CINQUIEME COURSE.... Logger, King Royal, Sky O'Blue.
SIXIEME COURSE.... Seacfill, Trent, King.
SEPTIEME COURSE.... Sney, Binocular, Patrolite.
HUITIEME COURSE.... Flag Cadet, Juste Sheik, Dark Conquest.

Les résultats des courses

Bowie
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Tanforan
Première course: 1 mille et 70 verges — La-pland 107, Wilson 1430, 8.90, 6.50; Daily News 12, Barna 10.60, 6.40; Eater Tommy 112, Robertson 7.50, Temps: 1:43 2-4; 3e Poo Diabio, Rotterdam, Sky Grey, Davison, High Tension, Vermont Rose, San Ramon, Nojouk ont aussi couru.
Deuxième course: 6 furlongs — 1er Teletyph 114, Brammer 740, 3.50, 2.30; Nakason 115, Record 125, Carlinha 110, 3.50, 2.50; 3e Temps 115, 1me Ibe, Miss Khayam, Odessa Lias, Allegrezza, Little Gun, Parabellem, Bullis, Mand Marie ont aussi couru.
Septième course: 1 mille — 1er Paswing Nye 107, Jackie 770, 5.80, 2.40; 2e Jim John 112, Simmons 1850, 7.50; 3e Ace of Spades 104, Record 125, Temps: 1:41 4-5, Lady Democrat, Italian Harry, Jackie Da, Boundry Count, Our Bud, Letter Box, Fencader ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 1 mille et 70 verges — La-pland 107, Wilson 1430, 8.90, 6.50; Daily News 12, Barna 10.60, 6.40; Eater Tommy 112, Robertson 7.50, Temps: 1:43 2-4; 3e Poo Diabio, Rotterdam, Sky Grey, Davison, High Tension, Vermont Rose, San Ramon, Nojouk ont aussi couru.
Deuxième course: 6 furlongs — 1er Teletyph 114, Brammer 740, 3.50, 2.30; Nakason 115, Record 125, Carlinha 110, 3.50, 2.50; 3e Temps 115, 1me Ibe, Miss Khayam, Odessa Lias, Allegrezza, Little Gun, Parabellem, Bullis, Mand Marie ont aussi couru.
Septième course: 1 mille — 1er Paswing Nye 107, Jackie 770, 5.80, 2.40; 2e Jim John 112, Simmons 1850, 7.50; 3e Ace of Spades 104, Record 125, Temps: 1:41 4-5, Lady Democrat, Italian Harry, Jackie Da, Boundry Count, Our Bud, Letter Box, Fencader ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Fair Grounds
Première course: 6 furlongs — 1er Efface 118, M. Peters 420, 3.50; 2e Camarade 118, Cubbit 250, 4.90; 3e Eggerly 115, Regard 22, Tenly Tar, Guif. Hresse, Super Calendar, Ever Grand, Dizie E., Reunada, Leah Fern, Henrietta, Chicanna ont aussi couru.
Troisième course: 6 furlongs — 1er Ghost Queen 107, Napier 4250, 15.40, 4.60; 2e Last Chas 104, Record 1330, 4.40; 3e Nansemond 110, Turner 250, Temps: 1:15 2-5, Joanny, Hagers, War Scour ont aussi couru.
Quatrième course: 1 mille 70 verges — 1er Heraldic 111, Wagner 1000, 5.00, 2.30; 2e Hiazza 112, Cabbit 250, 5.75; 3e Weeky Nispind 103, Mora, Temps: 1:52 1-5, Muddler Noble Scot, Long Way, Setenup, Royal Error, Lidting, Miss Dia, Telling Them, Baby 125m, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.
Septième course: 1-16 mille — 1er Keny 116, Westrose 850, 3.20, 2.50; 2e Timber Lad 109, Simmons 400, 2.40; 3e Idle Way 107, Napier 125, Telson 143, Dark Beau, Reminiscant, Master Lad ont aussi couru.

Les meilleurs routiers qui font la campagne de la Floride ont été nommés au prochain renouvellement

Columbiana, qui a triomphé l'hiver dernier, est de nouveau éligible. — Rosemont, vainqueur du Handicap Santa Anita, a aussi été inscrit. — Stand Pat et Tempestuous représenteront le Canada

Miami, 30. (P.A.) — Soixante-dix-huit chevaux ont été inscrits au Trophée Widener, de \$50,000, qui sera disputé le 5 mars prochain au Parc Hialeah. Le numéro spécial est ouvert à la division de trois ans et plus et la distance à parcourir est d'un mille et un quart. Le "Widener" est nommé en l'honneur de Joseph E. Widener, de Philadelphie, président de Hialeah et Belmont Park, de New-York. Ce sera le troisième renouvellement de cette épreuve classique.

Les nominations ont fermé le 15 novembre et la plupart des bons chevaux de la division handicap y ont été inscrits. Au nombre des inscrits les plus en vue on mentionne War Admiral, champion de la division de trois ans et vainqueur de la Triple Couronne; Calumet Dick, vainqueur de plusieurs spéciaux au cours de la présente saison; Rosemont, vainqueur du Handicap Santa Anita de l'an dernier; Caballero II, un pur sang du Chili qui a fait sa marque aux Etats-Unis; Fairy Hill qui a gagné le Derby de Santa Anita; Stand Pat, à Kenneth T. Dawes, de Montréal, etc.

Sur la bourse de \$50,000 un montant de \$8,000 revient au deuxième; \$4,000 au troisième et \$2,000 au quatrième. Un trophée est remis au propriétaire du vainqueur. Voici la liste des nominations:

Bow and Arrow, Bootless, Bien Fait, Brush Hook, Bourbon King, Burning Star, Busy K, Calumet Dick, Carvola, Clodion, Corinto, Co Sport, Columbian, Caballero II, Court Scandal, Clocks; Dan Cupid, Daytonian, Dellor, Doulor, Double B, Elzy Yale, Eastport, Emilio, Forest Play, Finance, Fairy Hill, Floradora Frexo, Francesco, Grand Slam, Gyrat, Galsun, Grand Manitou, Honey Cloud, Her Reign, Hendrel, Infantry, Jon Jon; Mucho Gusto, Mandingham, Macrieli, Melodist, Masker; New Deal, Nad, No Sir; Pageboy, Purple Knight, Panther Creek, Piccolo, Prince Arthur Quincy, Royal Sortie, Rosemont, Rainland, Rushaway; Stand Pat, Scenshifter, Stagehand, Scabbard; Thorsen, Two Bob, Tattered, Tatterdemelon, Teddy Haslam, Teddy Beau, Tempestuous, Teufel; Unfailing, Uneasy, Un and Up; White Cockade, War Emblem, War Minstrel, War Admiral, Wise Player.

ANALYSE du TABLEAU (CHART)

Fore — Une pouliche de la jeune division qui a l'air prête pour une grosse campagne cet hiver. Elle est sortie du rang des novices l'hiver dernier. Après la saison de Santa Anita elle fut mise au repos. Elle n'a pas repris son entraînement avant le milieu d'octobre dernier. La semaine dernière elle a continué de dominer sur le parcours de trois quarts de mille. Ce fut un effort impressionnant, suggérant qu'elle ne s'en trêtera pas là. La pouliche a de la qualité car elle n'a jamais pris part à une course à réclamer.

Flag Bearer — Encore solide à l'âge de 11 ans. Lorsqu'il était à Bay Meadows il a compté deux fois, alors qu'il était inscrit à \$1,000. La semaine dernière il lutta à Tanforan et il a distancé ses adversaires alors qu'il chargeait une pesanture de 120 lbs. Cette fois il était entré à être réclamer pour \$1,500. Le vétérinaire n'a pas les pattes bien solides mais il fournit invariablement un bon effort. Les catégories à réclamer ne dépassant pas \$1,500 ne sont pas rares en Californie.

Moon Side — Un vétérinaire qui devrait décrocher sa part dans la division handicap cet hiver à la Nouvelle-Orléans. Au commencement de la saison d'automne à New-York il était en bonne condition physique et il a gagné un handicap de la catégorie "C" du Handicap Classifié à Jamaica. Jeudi il fut fait le favori du handicap du Jour d'Action de Grâce. Il démarra lentement mais s'avance avec entrain au dernier furlong. Il est sage de noter qu'il lutta sous une pesanture de 120 lbs.

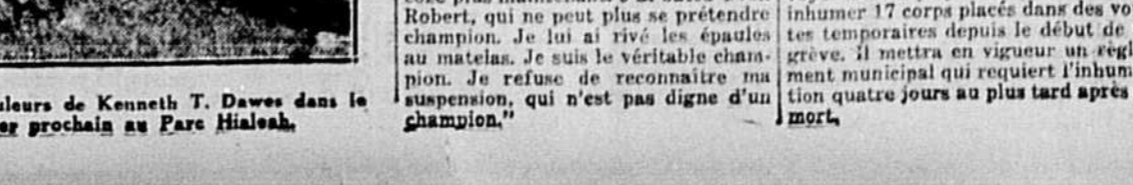
Zor — "Il a gagné du terrain au dernier demi-mille". C'est la simple description de sa dernière course à Tanforan. Ce pur-sang de trois ans s'est vite acclimaté sur la Côte du Pacifique. L'été dernier, sur le circuit de la Nouvelle-Angleterre, il a compté une fois alors qu'il était inscrit à \$1,200. A sa première apparition à Tanforan il gagna et cette fois entré à \$2,250 et il se classa troisième. Il sera sage de s'en méfier si on le descend le moindre instant.

Le "Star-Tribune" est en liquidation — Providence, R. I. 30. (P.A.) — Un juge de la Cour supérieure a ce soir accordé une requête à Walter E. O'Hara pour nommer un curateur à la "Providence Tribune Company", qu'il dirige comme président et qui publie le "Star-Tribune" de Providence. Le juge Jeremiah E. O'Connell a nommé Quinlan J. Shea, de Cranston, R. I., comme curateur temporaire. Il a exigé un dépôt de \$10,000 et il a choisi le 8 décembre comme date de l'enquête pour la nomination d'un curateur permanent. Dans sa requête, O'Hara se dit créancier pour environ \$250,000.

Félix Miquet fera face à Don George lundi prochain — Félix Miquet a signé hier un contrat avec Jack Ganson, s'engageant à rencontrer Ed Don George lundi soir prochain au Forum. Miquet, qui a annulé un combat de 90 minutes avec George à sa dernière apparition dans le ring du Forum, réclame une revanche contre Robert, quoique le champion ait réussi, grâce à un franc habileté, à river les épaules de Français au matelas, et c'est pourquoi Félix a déposé un cheque de \$5000 à la Commission Athlétique, réclamant un autre match de championnat. George a les mêmes ambitions, cependant, et tous deux régleront l'affaire lundi. Miquet n'est objecté à un match avec George, mais Ganson ne lui a pas laissé d'autre alternative. Félix a finalement accepté les conditions de Jack et le match sera de 2 chutes de 3 limites à 90 minutes. Ali Baba a protesté hier à la Commission Athlétique que sa suspension n'était pas méritée. "Si j'avais des prétentions au championnat mondial auparavant, a-t-il déclaré, j'en ai encore plus maintenant. J'ai battu Yvon Robert, qui ne peut plus se prétendre champion. Je lui ai rivé les épaules au matelas. Je suis le véritable champion. Je refuse de reconnaître ma suspension, qui n'est pas digne d'un champion."

INSCRIT AU TROPHEE WIDENER

STAND PAT qui portera les couleurs de Kenneth T. Dawes dans le handicap de \$50,000 l'hiver prochain au Parc Hialeah.



War Admiral prendra part au "Widener" Chronique ouvrière

Un comité central est fondé par les comités paritaires

Ce comité est fondé pour permettre une collaboration plus étroite entre les comités paritaires et le ministère du Travail

On prépare un vaste programme d'études

Depuis quelques mois les secrétaires des comités paritaires se réunissent deux fois par mois, afin de discuter entre eux d'une foule de questions relatives à l'application des conventions collectives de travail. Lors de leur dernière réunion, il fut décidé d'inviter le ministre du Travail en le priant de bien vouloir présider la réunion qui se tiendra le 9 décembre prochain.

Dans sa réponse, l'hon. M. Tremblay accepta l'offre et félicita les divers comités de leur initiative. Il fit aussi certaines recommandations fort à propos au sujet de l'administration des comités paritaires.

Tel que défini par ses membres, le but de ce comité central est de permettre une collaboration étroite entre les divers comités paritaires et le ministère du Travail, afin de faciliter l'application des conventions collectives qui protègent les ouvriers et illes ouvrières des industries.

Le prochain ralliement des unions internationales se tiendra dimanche prochain aux Trois-Rivières

Le succès remporté lundi soir par les unions internationales au Marché Atwater a encouragé les chefs ouvriers à poursuivre leur campagne de propagande, non seulement dans la métropole, mais aussi dans toute la province de Québec. C'est sans doute la première fois que l'on réussit à grouper tant d'ouvriers dans un marché, qui est d'ailleurs très grand. Il faut dire aussi que la classe ouvrière était anxieuse d'entendre les déclarations du gouvernement provincial qui critiquait la manière de procéder de certaines unions.

Le ralliement a été un véritable succès et les ouvriers présents ont manifesté leur approbation envers le gouvernement de Québec qui, selon les déclarations mêmes des chefs, veut la destruction systématique des groupements vraiment démocratiques pour implanter ensuite l'état corporatiste. Il est à remarquer aussi que, contrairement au ministre du Travail actuel, l'hon. C.-J. Arcand, ancien ministre du Travail, était présent à la réunion. M. Arcand n'a jamais craint d'ailleurs de parler aux ouvriers, même lorsqu'il faisait partie de l'ancien gouvernement libéral.

Les salaires des plâtriers ornementalistes

On donne avis à tous les plâtriers ornementalistes qu'une assemblée générale se tiendra ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue De Montigny. Tous les apprentis sont invités et en particulier les ouvriers qui ne partagent pas les mêmes croyances religieuses que les canadiens français.

"Il y a deux mois, dit le secrétaire correspondant de l'association des plâtriers, M. J.-M. Chalut, nous avions accepté d'accepter dans nos rangs plusieurs plâtriers ornementalistes qui, fatigués de travailler à des salaires ridicules, nous demandèrent de les admettre comme membres affiliés à notre association.

"Nous avons pourtant envoyé nos requêtes au gouvernement provincial, qui, avant les dernières élections nous promettait beaucoup. Toutefois maintenant qu'il est élu, c'est autre chose. On nous répond d'un air candide qu'il n'y est pas intéressé. Nous croyons que si le public voulait nous aider, ce serait facile. Un moyen à sa portée serait de refuser d'acheter du lait des compagnies qui font travailler leurs employés sept jours par semaine. Pour être justes, nous devons dire toutefois qu'il y a deux ou trois compagnies qui donnent un jour par semaine à leurs employés pour se reposer."

Les livreurs de lait réclament une journée de congé par semaine

Les livreurs de lait, dont le métier est assez dur puisqu'ils doivent se lever assez tôt et deux heures tous les matins, afin de satisfaire leurs clients, demandent au public de bien vouloir leur aider à obtenir un jour de repos par semaine. Ils sont à peu près les seuls à endurer ces conditions. Dans d'autres pays, d'autres villes, ils ont une journée de repos bien méritée, mais à Montréal, ils n'ont droit qu'à sept jours de congé par année, alors que celui dont la tâche est encore plus humble: le vidangeur ou le balayeur des rues, en a au moins 60 à 75.

Ils se demandent pourquoi ils sont ainsi traités, vu qu'ils apportent chaque jour à la compagnie, qui les emploie, l'argent nécessaire pour payer de bons salaires aux directeurs et aussi, souvent des dividendes. Ne doivent-ils pas encore se rendre responsables des crédits qu'ils font aux clients?

Un livreur de lait, qui nous écrit

particulièrement seront mises à l'étude et l'on fera rapport sur des contrats d'ateliers fermés que les syndicats ont signés récemment avec des imprimeries de Montréal.

Avis de l'union internationale des chauffeurs de taxi

Le local 797 de l'Union Internationale des chauffeurs de taxi donne avis que l'on procédera à la nomination des directeurs pour le prochain terme, lors de la réunion régulière qui se tiendra cet après-midi, à une heure au No 1079 de la rue Berri. Les directeurs mettent les membres en garde contre la propagande qui se fait actuellement parmi eux. L'union avertit tous les membres qui font le feu des patrons qu'elle se verra dans l'obligation de les suspendre, s'ils ne cessent d'agir de la sorte.

Assemblée du syndicat des plombiers et des poseurs d'appareils de chauffage

Le syndicat des plombiers et des poseurs d'appareils de chauffage tiendra une réunion régulière de ses membres ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue De Montigny. L'agent d'affaires, M. A. Archambault, soumettra un rapport de ses travaux de la semaine.

Le conseil des métiers de l'imprimerie tiendra une réunion régulière ce soir, à 8 heures au No 1231 est, rue De Montigny, à laquelle il prie tous ses délégués d'être présents. Des questions d'une importance toute

CE SOIR AU ST-JACQUES DUTCH VELDIE VS SAM CHUCK

Rem-finale

Willor McARTHUR vs J.-L. BÉNAUD

vs Ashby, EAN MURRAY

25c - 35c - 50c - Cinq combats

Promoteur: Samson - Tél. DO. 6176

Le raccordement de Val-d'Or avec Québec et Montréal

Un groupe d'enthousiastes s'est rendu hier par train de Senneterre à Val d'Or

Le Réseau national

Val d'Or, 30. — Bien que le raccordement officiel de cet important centre minier avec Montréal et Québec par le nouvel embranchement Senneterre-Val d'Or du Canadien National n'aura lieu que lundi prochain, un groupe de citoyens enthousiastes, le maire en tête, s'est rendu hier matin à Senneterre pour rencontrer le premier train du C. N. R. et revenir à Val d'Or à son bord.

Le premier train Senneterre-Val d'Or avait d'abord été annoncé pour mercredi, le 1er décembre, mais comme une quantité de produits périssables attendaient d'être expédiés à Val d'Or le Canadien National a décidé d'avancer de deux jours la date de départ de ce premier train qui rencontrera à Senneterre les membres du conseil municipal, les membres de la Chambre de commerce, des propriétaires de mines et d'autres citoyens influents de Val d'Or.

À l'arrivée du train à Val d'Or se dérouleront quelques cérémonies improvisées et l'équipe du premier train sera fêtée. Une chaîne, symbole de l'entraide que représenteraient des méthodes de transport désuètes, sera placée devant la gare et coupée par la locomotive elle-même. Les deux tronçons de cette chaîne seront déposés dans les bureaux du journal Val d'Or News où ils tiendront compagnie à d'autres reliques telles la porte du poêle du premier pionnier de la ville. Le soir aura lieu une fête minière à la mode de l'ancien temps qui réunira toute la ville.

Lundi, 6 décembre prochain, aura lieu la réception officielle organisée par le conseil municipal et les principaux citoyens de Val d'Or. A cette occasion partira de Montréal à 6 h. 05, dimanche, le 5 décembre, un train spécial qui conduira à Val d'Or les représentants de l'industrie minière, des gouvernements fédéral et provincial, et du chemin de fer Canadien National. Le soir du 6 décembre sera donné un grand dîner à Val d'Or. Les invités quitteront la ville à 11 h. du soir, lundi, pour revenir à Montréal à 4 h. 35 mardi, le 7 décembre.

Le maire Raynault va réunir tous les députés de Montréal

On prend ensuite le vote sur les crédits de décembre. Ils sont adoptés. On compte six dissidences, celles de MM. Weldon, Biggar, Dubreuil Layton, McKenna et Rochon.

Le débat, ouvert par M. Savignac, avait fourni à M. Léon Tremblay l'occasion de présenter un trajectoire en faveur des travaux publics dans lequel il a indiqué certains travaux qu'il juge "absolument utiles, sinon absolument nécessaires".

M. Trépanier suggère que Montréal construise pour 1942 un grand auditorium municipal. On a absolument besoin d'une vaste salle, dit-il. Nous n'avons pas actuellement de salle assez grande pour certains congrès qui, autrement, se tiendraient dans notre ville. Nous n'avons même pas de salle de concerts convenable.

M. Trépanier, comme seconde entreprise "absolument utile", suggère de prolonger jusqu'à la rue Bonsecours l'annexe municipale. Cette entreprise ne supposera que deux expropriations peu coûteuses, la ville étant déjà propriétaire d'édifices situés à l'arrière de l'annexe. L'échevin de Lafontaine prétend que cette construction s'impose parce que l'on n'a pas l'espace requis pour loger tous les services municipaux.

M. Trépanier s'inquiète du fait que les trois-quarts des chômeurs de Montréal sont des Canadiens-Français, "et que l'on ne semble avoir rien autre chose à leur offrir que le pic et la pelle, comme si nous, nous étions nés pour travailler au pic et à la pelle".

M. Savignac, ouvrant le débat sur les crédits pour secours directs, a prétendu qu'il y a des lacunes dans l'administration de l'assistance-chômage. Il s'est étonné d'abord que les frais d'administration n'aient pas diminué proportionnellement au nombre de familles secourues. En janvier dernier, avec 48,000 cas de chômage et 170,000 secours, les frais d'administration s'élevaient à \$70,000; en décembre avec 25,000 cas de chômage et 100,000 secours, les frais d'administration s'élevèrent encore à \$67,000, soit une diminution de quelques milliers de dollars seulement. Pourtant, s'il se rappelle bien, il y a quelques mois on a renvoyé 50 employés affectés à l'administration de l'assistance-chômage.

Nous avons, tout de même, poursuivi nos recherches mais n'avons pu recueillir aucune autre information qui aurait pu nous aider à obtenir une conviction contre le dénommé Tremblay, soupçonné agresseur en cette affaire.

Auriez-vous l'obligeance de soumettre ce rapport au Conseil de Ville, à sa prochaine séance.

Le conseil pédagogique écarte l'avis du Dr L'Archevêque

des vacances aux seuls enfants qui suivraient alors des cours d'été; d) Que les instituteurs doivent profiter des vacances qui leur sont accordées pour se reposer et se mettre en état de reprendre leurs classes en septembre; e) Que, de leur côté, les communautés religieuses consacrent une grande partie des mois d'été à des travaux multiples et à leur retraite annuelle; f) Que, dans le même ordre d'idées, il faut aussi que les écoles bénéficient d'une détente générale, et

MARCHE DES HUILES

Table with columns: Stock, Cours du jour, Offre, Dem. Includes items like Adavance, Amalgam Pacific, Amalgam, etc.

La police municipale avoue n'avoir pas fait d'enquête approfondie sur l'affaire...

qu'il avait loué l'espace pour 50 machines et non pour 400 personnes. Il fit la remarque, aux constables ci-dessus mentionnés, qu'il craignait de la bataille et qu'il avait entendu dire que quelqu'un s'y était battu avant son arrivée. Un employé du garage montra alors aux constables un endroit de ce garage où il y avait un peu de sang sur le plancher.

Les constables demandèrent alors que des individus qui étaient dans ce garage, et on leur indiqua un nommé St-Germain.

Ce dernier déclara aux constables qu'il y avait eu un malentendu, qu'il avait bien loué le garage en question avec permission de garder les hommes à cet endroit mais qu'il était prêt à faire évacuer le garage et demanda environ une heure pour le faire, ce qu'il fut accordé par le propriétaire monsieur Marchand.

A ce moment, arriva une autre équipe de nuit composée des sergents-détectives Withing, Emond, Harvey, Bergeron et Béland; tous ces officiers et constables restèrent sur les lieux pendant qu'on faisait sortir les personnes qui étaient dans le garage.

Je suis informé que, quelque temps après, un grand nombre de ces mêmes individus revinrent au New East End Garage et on nous demanda de les arrêter.

Après avoir obtenu un mandat de perquisition de la Cour du Recorder, le capitaine Sévigny, accompagné des capitaines-détectives Pelletier et McCoy avec une vingtaine d'agents se sont rendus au New East End Garage où ils y rencontrèrent le propriétaire et une vingtaine d'individus qui furent fouillés sans qu'on ait rien trouvé d'anormal. Dans le garage, ils constatèrent qu'il y avait quelques bouteilles cassées sur le plancher.

Comme nous avions eu l'information que quelqu'un avait été battu dans ce garage et transporté ailleurs, le bureau de la Sûreté continua son enquête pour découvrir l'identité de la victime et de son agresseur.

Le 18 décembre, nous avons fait venir au bureau de la Sûreté, Emile Martin, Léo Brotherton et André Rossi qui étaient tous trois dans le garage, ce soir-là, pour les interroger sur ce qui s'y était passé dans la nuit du 14 au 15 décembre.

Tremblay était l'homme qui avait battu la victime dans le garage et que le blessé était son ami de l'école. Il nous informa, de plus, que ledit blessé était un ami de Tremblay et qu'il ne porterait pas plainte contre ce dernier.

Après avoir poursuivi nos recherches, nous avons appris, le 22 décembre 1936, que la victime était dans une chambre de la rue Sanguinet mais il nous fut impossible de nous procurer l'adresse exacte.

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 25 décembre nous avons de nouveau rencontré Léo Brotherton qui nous déclara que les blessures de la victime n'étaient pas graves et il nous affirma que ladite victime ne porterait jamais plainte contre qui ce soit parce qu'ils étaient tous des amis ensemble. Il nous dit de plus, que le nom de la victime était Rien-deau ou Lagacé.

Nous ne connaissons pas la victime, nous ne l'avons jamais vue et nous n'avons jamais, non plus, reçu aucune plainte de sa part.

Nous avons, tout de même, poursuivi nos recherches mais n'avons pu recueillir aucune autre information qui aurait pu nous aider à obtenir une conviction contre le dénommé Tremblay, soupçonné agresseur en cette affaire.

Auriez-vous l'obligeance de soumettre ce rapport au Conseil de Ville, à sa prochaine séance.

Le conseil pédagogique écarte l'avis du Dr L'Archevêque

des vacances aux seuls enfants qui suivraient alors des cours d'été; d) Que les instituteurs doivent profiter des vacances qui leur sont accordées pour se reposer et se mettre en état de reprendre leurs classes en septembre; e) Que, de leur côté, les communautés religieuses consacrent une grande partie des mois d'été à des travaux multiples et à leur retraite annuelle; f) Que, dans le même ordre d'idées, il faut aussi que les écoles bénéficient d'une détente générale, et

BOURSE DE NEW-YORK

Table with columns: Stock, Cours du jour, Offre, Dem. Includes items like Adavance, Amalgam Pacific, Amalgam, etc.

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Les dividendes payés dans l'industrie se sont élevés à \$75,191,000 contre \$82,161,000 au mois de septembre, soit une baisse de 11 pour cent. Le même mois de l'an dernier les salaires s'élevèrent à \$71,100,000.

Faible virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Les ferroviaires donnent le ton aux obligations à N.-Y.

LES AUTRES COMPARTIMENTS SONT ACHALENÉS ET FINISSENT EN MEILLEURE TENDANCE

New-York, 30. (P.A.) — Les ferroviaires de bas prix ont mené un modeste mouvement de reprise au marché des obligations aujourd'hui. Les professionnels ont semblé plus optimistes au sujet des chemins de fer. Les autres compartiments ont été assez achalandés, les cours s'avancant d'une fraction à plus de deux points.

Rendement des Valeurs

Table with columns: Cours de Forêt & Forêt, Rendement, etc. Includes items like Agnew Surpass, Bell Telephone, etc.

Les directeurs des entreprises suivantes doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question du dividende: American Agricultural Chemical Co., American Snuff Co., Anacosta Wire and Cable Co., Atlas Powder Co., Continental Diamond Fibre Co., General American Investors Co., Lehman Corporation, et enfin Starrett & Co.

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

CURB DE NEW-YORK

Table with columns: Vente, Cours du jour, Offre, Dem. Includes items like 100 Agfa Ansco, 100 Agfa Ansco, etc.

Rendement des Valeurs

Table with columns: Cours de Forêt & Forêt, Rendement, etc. Includes items like Agnew Surpass, Bell Telephone, etc.

Les directeurs des entreprises suivantes doivent se réunir aujourd'hui pour considérer la question du dividende: American Agricultural Chemical Co., American Snuff Co., Anacosta Wire and Cable Co., Atlas Powder Co., Continental Diamond Fibre Co., General American Investors Co., Lehman Corporation, et enfin Starrett & Co.

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Le virement des obligations se traduit par une valeur au pair de \$172,715,525 à rapprocher de \$227,202,000 en octobre.

Les importations de sucre

Les importations de sucre brut en octobre s'élevèrent à 122,939,400 livres (22,510,499) contre 119,915,700 livres (22,813,100) en octobre 1935. Les exportations, soit: Afrique Orientale Britannique, 37,465,800 livres; Guyane anglaise, 26,505,800; Haïti, 75,525,400; Jamaïque, 4,454,400; Barbade, 2,058,000; Cuba, 3,248,400. Les importations de sucre raffiné sont de 312,600 livres (61,831) contre 751,869 (148,421) en octobre. La majeure partie est venue des Etats-Unis.

Le virement sur la place de N-Y en novembre

New-York, 30. (P.A.) — L'American Iron and Steel Institute annonce aujourd'hui que l'industrie sidérurgique a employé durant le mois d'octobre 609,000 tonnes d'acier comparativement à 602,700 durant le mois de septembre, soit une diminution de 2,3 pour cent.

L'effectif de la sidérurgie a baissé au mois d'octobre

Les dividendes, à moins qu'il ne soit autrement spécifié, représentent le total payé au cours de l'année, jusqu'à et y compris la date du paiement annoncée lors de la plus récente déclaration de dividendes.

Compensations bancaires moins élevées en novembre

Les virements des compensations bancaires durant le mois de décembre se sont élevés à \$1,870,448,685 d'après le rapport de 28 villes qui accusaient pour le même mois de l'an dernier un total de \$1,692,655,522.

Vertical list of advertisements for various services and businesses, including 'P. CARTES PROFESSIONNELLES', 'COMPTABLES', 'INGENIEURS', 'MEDECINS', 'DR. PREVOST SPECIALISTE', 'MILTON HERSEY CO.', 'DR. A. Lefebvre', etc.

Les stocks américains se vendent mieux que les titres canadiens hier - Mais lourd

Potins et commentaires

Les gains l'emportent de beaucoup sur les pertes hier à Wall Street et l'indice de 60 stocks industriels cédait même à la hausse. — Les industriels se comportent bien sur le marché local, mais avaient plutôt un faible pour la baisse à Toronto, tandis que les mines étaient plutôt irrégulières sur ces deux marchés. — Quant aux prix du blé, ils se ressentent de la baisse du mais américain au plus bas niveau encore vu depuis 1933 et ils étaient fortement à la baisse, aussi bien à Winnipeg, que sur les marchés de Chicago, Liverpool et Buenos-Aires. — La tendance était ferme en fin de séance hier sur la Bourse de Londres et les stocks se comportaient aussi fermes sur le marché de Paris.

Il était évident hier à N.-Y. en fin de séance que maintes valeurs souffraient de prises de profits. Ces dernières sont d'ailleurs légitimes, après les avances enregistrées depuis vendredi, d'autant plus que maints courtiers prétendent que l'on ne peut s'attendre qu'à un marché irrégulier présentement.

Quoiqu'il en soit, il importe de tenir compte que l'on s'attend à la cessation dans la contraction du rendement de l'acier, d'ici à une quinzaine de jours, que l'on envisage d'un bon œil ce qui se passe présentement à Washington, relativement au bill de la construction, enfin qu'on croit que la I. C. C. favorisera une hausse dans les taux de transport ferroviaire d'ici à la fin de l'année. Que ces possibilités deviennent des réalités et le marché s'en ressentira d'autant plus heureusement, qu'il semble y avoir une meilleure demande présentement dans le monde pour le cuivre et le caoutchouc. Fait-il en conclusion que les autres matières premières seront de plus en plus en demande? Dans l'affirmative, les vigoureux ne tarderont pas à devenir vigoureux.

La Banque du Canada vient de contracter un emprunt de \$25,000,000 de Billets de Trésor à un prix moyen de 99,80680, pour rapporter 0,785 pour cent, comparativement à 99,79475 il y a quinze jours, rapportant 0,816 pour cent.

Nous apprenons de source officieuse que le rapport annuel d'International Paints (Canada) Ltd, couvrant l'exercice fiscal terminé le 30 septembre, serait publié sur la fin du mois courant. Ce rapport se comparerait favorablement avec celui de l'exercice fiscal précédent et il y aurait aussi amélioration dans les affaires depuis le commencement du présent exercice. Il s'agit donc pas d'annoncer que ses directeurs viennent d'autoriser la dividende régulière de 5 pour cent ou de \$1.00 par action sur le nouveau titre privilégié 5 pour cent, cumulé et participant, de même qu'un dividende de 1-1/4 pour cent ou de 25 cts par action, en réduction des arrérages de dividendes. Ces deux dividendes sont payables le 21 décembre aux actionnaires inscrits le 9 décembre. On notera que cette distribution est plus élevée que celle effectuée à la même date l'an dernier. Pour peu que l'amélioration persiste, le problème des arrérages ne tardera pas à être solutionné.

On lit dans un récent bulletin de R. Moat & Co. qu'il n'est pas nécessaire que Roosevelt fasse un "miracle" pour enrayer la récession actuelle dans les affaires. Qu'il montre un ferme désir d'alléger les impôts qui grèvent trop lourdement le capital et il ne tardera pas à se manifester un renouveau de confiance, favorable aux affaires. Ces remarques, fort à propos, s'appliquent aussi bien à nos différents gouvernements, à notre avis.

La demande pour les \$15,000,000 d'obligations, 3-1/4 pour cent, 14-1/2 ans, de la province de Québec, offertes hier en souscription au public par un syndicat bancaire, ayant à sa tête la Banque de Montréal et comprenant les principales maisons de placement du pays, serait excellente, tant de la part des institutions que des intérêts privés. Une fois de plus, le public canadien s'est empressé de reconnaître l'excellence du crédit québécois.

Canadian Cannery ferait de meilleures affaires présentement que durant l'an dernier, il faut en croire certains rapports.

L'émission que la province de la Nouvelle-Écosse devait lancer depuis quelque temps et qui paraissait devoir être remise au calendrier grecque, pourrait bien être offerte en souscription au public sous peu, en face du succès de l'emprunt québécois contracté hier.

On a déjà installé deux nouvelles unités au concasseur d'Hollinger et on procéderait à en installer encore deux autres nouvelles, suivant certain rapport; ce qui permettrait à l'usine de cette entreprise d'opérer à un rendement fort intéressant.

Le Congrès Educationnel de l'Assurance-Vie

L'Association des Assureurs-Vie de Montréal vient de tenir son Congrès Educationnel de l'Assurance-Vie dans notre ville. Comme par les années passées, ce congrès fut couronné de succès. Vu que maintes leçons se dégagent de ces assises, nous croyons à propos d'en faire bénéficier le public. Que ce dernier se montre indulgent cependant, car il nous est impossible dans un aussi court article de leur commenter au long tous les intéressants discours prononcés.

Comme chacun le sait M. George H. Harris, C.L.U., Directeur des Relations Publiques pour la Sun Life Assurance Co a traité des "Aspects Nationaux de l'Assurance-Vie", tandis que M. O. Sam Cummings, président de la National Association of Life Underwriters of the United States a parlé de ce qui est absolument essentiel pour assurer le succès de la vente de l'assurance. Quant à M. Holgar J. Johnson, il a traité des meilleures méthodes de vendre de l'assurance-vie. Si les remarques prononcées furent certes fort à propos, nous n'hésitons pas à dire que celles prononcées par M. A. E. Wall, C.L.U., Inspecteur des Agences pour la Confédération Life méritent une attention spéciale, pour la raison qu'elles s'adressent particulièrement à la jeunesse, puisqu'il a traité de la "nécessité de l'éducation et de l'entraînement pour réussir dans la carrière de l'assurance-vie".

Appartenant à la jeune génération et ayant à cœur que nos jeunes gens ambitieux réussissent dans la vie et Dieu sait, c'est difficile à cette époque de marasme économique plus ou moins intermittent, nous nous empressons de commenter le discours de M. Wall, afin d'en faire profiter, si possible, ceux des jeunes qui songeraient à se lancer dans la profession de l'assurance. Il importe que l'on se garde d'oublier que le succès n'est pas l'apanage seulement de ceux qui sont bien doués de talents, mais qu'il est le résultat d'efforts continus, et de clairvoyance. Il ne s'agit pas d'accomplir quelque chose d'extraordinaire, pour se faire valoir. Ce qu'il importe c'est de se garder de tomber dans la routine. On s'évertue à aller de l'avant, qu'on s'ingénue à découvrir ce qu'il manque aux autres et immédiatement le succès est à nos portes. C'est même moins difficile que cela, puisque M. Wall disait hier après-midi que la véritable clef du succès, c'est l'accomplissement du devoir accompli. Il ne s'agit pas de se comparer aux autres ou mesurer ses succès par les leurs. Le succès d'autrui ne doit pas nous "chatouiller"; il doit plutôt nous inspirer. Il est réussi, pourquoi ne réussirais-je pas? Telle doit être la question que tout jeune homme entreprenant et bien éduqué devrait se poser? La base fondamentale du succès consiste dans l'accomplissement de sa besogne quotidienne du mieux qu'on le peut et dans l'augmentation chaque jour de son savoir. On ne tardera pas alors à faire mieux demain, ce que l'on a fait aujourd'hui. Il en découle donc que l'éducation et l'entraînement ont toujours été et continueront d'être la base du succès. Que nos routiniers s'empressent donc de parfaire leur éducation et leur entraînement. Ils y ont tout intérêt, qu'ils soient dans le domaine de la finance, du commerce ou de l'assurance.

M. Wall n'a-t-il pas fait remarquer hier que les méthodes de vendre de l'assurance diffèrent quelque peu présentement d'avec celles du passé. Cela est dû évidemment aux changements effectués dans les habitudes de vie moderne.

S'il n'était pas nécessaire de connaître grand chose il y a quelques années, pour vendre de l'assurance-vie, on doit admettre que les choses sont changées maintenant. On se contentait d'assurer, à cause de mort, tandis qu'aujourd'hui, un bon vendeur d'assurance n'hésite pas à affirmer à son client, avec raison, que l'assurance est une des meilleures sauvegardes de l'épargne au dire de M. Wall. Rien de plus vrai, et ceux qui parcourront nos pages ont dû constater que nous insistons, à plusieurs reprises au cours de l'année, sur la nécessité de placer une partie de ses disponibilités dans l'assurance. On notera aujourd'hui que l'assuré ne fait pas seulement un placement pour lui-même, mais aussi pour sa famille, car s'il le désire, il ajoute dans sa police une clause, qui assure à ses héritiers un revenu qui se perpétue plusieurs années après sa mort. C'est ici que l'on ne tarde pas à constater le rôle social de l'assurance et les agents n'encourageront jamais assez le public à prendre des polices à revenu familial, afin de protéger les veuves et les orphelins contre les mauvais placements et particulièrement contre certains chevaliers d'industrie, etc. L'assurance est reconnue aujourd'hui, il ne faut pas l'oublier, comme l'un des moyens les plus efficaces et les plus pratiques d'éliminer les incertitudes du temps et les risques inhérents à tout placement.

Dans de telles circonstances, on insistera jamais assez sur la nécessité d'une instruction de plus en plus sérieuse pour celui qui veut se lancer dans la profession d'assurance. Une nouvelle technique, facilitant d'autant plus la vente de l'assurance, que ses avantages sont maintenant reconnus partout. Il est vrai qu'un certain nombre d'agents d'assurance ont connu de grands succès sans avoir une éducation universitaire ou collégiale et sans être membres de la C. L. U., mais il est maintenant reconnu, dans ce domaine comme dans bien d'autres, que la concurrence rend la vente de plus en plus difficile et qu'à moins d'être bien armé, la lutte est très dure. Ce qu'il importe aujourd'hui pour vendre de l'assurance, c'est de tenir compte du facteur psychologique, tout comme du facteur économique et sans des connaissances approfondies sur ce qui se passe dans le domaine de la finance et du commerce et de leurs répercussions possibles sur l'esprit du public, il est bien difficile d'obtenir le même succès que celui qui possède ses qualités. Faute d'espace, nous devons cesser ici brusquement nos commentaires sur la nécessité de l'éducation et de l'entraînement, comme base des succès futurs dans la vente de l'assurance-vie, mais avant de terminer, nous insistons de nouveau pour que ceux parmi nos jeunes qui se destinent à ce commerce n'hésitent pas à parfaire leur instruction théorique et pratique si possible, puisque c'est là, la clef du succès, comme M. Wall le déclarait hier, avec raison.

Margel CLEMENT

Bourse de MONTREAL

La liste locale était plutôt irrégulière, hier. — Nickel, ex-dividende, gagne 1 point. — Brazilian continue de s'avilir. — Nat. Steel Car réagit de 2 pts, tandis que Bell Telephone en gagne autant. — Asbestos sur la hausse parmi les mines sur le Curb local.

La liste locale se montrait quelque peu irrégulière hier matin, mais cette irrégularité initiale ne tardait pas à disparaître et la séance d'hier a été une fermée générale, au point que fin de séance, les avances importantes ont été dépassées. Il y avait toutefois de nombreux points faibles.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 22,200 actions, comparativement à 29,400 actions échangées la veille.

Les métaux accusaient des variations à la hausse et à la baisse. Le nickel gagnait 1 point, passant de 47-1/2 à 48-1/2. Le cuivre gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zinc gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plomb gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cadmium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le francium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'actinium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le protactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le mesactin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorian gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le actin gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le plutonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le amercur gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le bismuth gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tellure gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le sélénium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le vanadium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le cobalt gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le manganèse gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le chrome gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le titane gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le niobium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le tantale gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le zirconium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le hafnium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le thorium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. L'uranium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le polonium gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4. Le radon gagnait 1/2 point, passant de 1-1/2 à 1-3/4

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Table of Canadian bonds and interest rates. Columns include bond name, interest rate, and other details.

Dernières nouvelles sur les mines

Le président de l'Edorado Gold Mine Limited... Elizabeth Gold... Montague Gold... Central Cadillac... Thompson Cadillac...

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

CURB DE MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

BOURSE DE MONTREAL Toronto s'ajourdit dans l'après-midi

LES BAS METAUX ET LES AURIFERES CEDENT LA LEUR AVANCE... Le compartiment des valeurs industrielles bien que ferme n'a reflété qu'un volume modéré d'achats...

Dividendes qui seront distribués aujourd'hui

Table listing companies and their dividend amounts. Columns include company name and dividend value.

INVESTMENT TRUSTS

Table of investment trusts including British Type Investors, Canadian Investment, etc. Columns include trust name and price.

CURB

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, and others. Columns include company name, price, and change.

Obligations Internationales

Table of international bonds including Argentine, Australia, etc. Columns include bond name and price.

Ex-dividende

Table listing companies and their dividend amounts. Columns include company name and dividend value.

Moyennes des obligations à New-York

Table of average bond prices in New York. Columns include bond name and price.

Moyennes des actions à New-York

Table of average stock prices in New York. Columns include stock name and price.

Reunion speciale

La Northern Canada Mining Limited... Reunion spéciale...

Police, incendies, accidents	HA. 5131
Sport	HA. 5134
Directeur de l'information	HA. 3461
Atelier de composition	HA. 1432
Service d'information	HA. 3507
Rédacteur en chef	HA. 8454
Circulation et expédition	HA. 5134

LE PROCES DE GEDEON GRAVEL AU CRIMINEL S'INSTRUIT ENFIN AUJOURD'HUI

Accusé de parjure et d'avoir trompé la Justice

RETARD DE 15 MOIS

On nous informe que les procès criminels contre Gédéon Gravel et L.-R. Vachon seront enfin entendus aujourd'hui.

On sait que le 15 août 1936, Henri-Guy Vaillant a porté des plaintes, devant les tribunaux criminels, contre Gédéon Gravel, dans le temps candidat de l'Union Nationale dans St-Louis et battu deux jours après, et contre un nommé R.-L. Vachon. Gravel était accusé de parjure et, en outre, avec L.-R. Vachon, d'avoir organisé, par supercherie et fraude, une saisie de documents électoraux, afin de faire croire au public que le parti libéral se préparait à des manoeuvres électorales frauduleuses.

Les actes d'accusation précisent que Vachon, à l'instigation de Gravel et autres, aurait placé dans une valise des documents qui, à leur face, prouvaient servir à des manoeuvres frauduleuses. Ces documents étaient en la possession des organisateurs de l'Union Nationale, mais on avait chargé Vachon d'aller les porter, sous de faux prétextes, au domicile d'un nommé Vaillant, employé de l'organisation libérale. Une fois que les organisateurs de l'Union Nationale eurent pu s'assurer que Vachon avait réussi à s'introduire chez Vaillant, ils s'empressèrent d'y envoyer un huissier pour y saisir leurs propres documents.

Inutile de dire, toutefois, que le public n'a pas été informé, dans le temps, des dessous de cette affaire. Au contraire, les organisateurs de l'Union Nationale avaient averti les photographes du Petit Journal de l'illustration, etc., d'être sur les lieux avant cette fameuse saisie et ces journaux, le jour même, dénonçaient hypocritement la nouvelle de la prétendue turpitude des libéraux.

Mais Vaillant, se voyant l'objet d'une tricherie, porta plainte devant les tribunaux criminels et c'est ce procès qui doit s'instruire aujourd'hui.

Le procès ne manquera pas de révélations intéressantes. On nous informe que le plaignant Vaillant aurait sommé les avocats de la Couronne de se dessaisir de la cause et de laisser conduire la poursuite par un avocat désintéressé. Vaillant prétend que certains avocats associés actuels du bureau de la Couronne faisaient partie, dans le temps, de l'organisation de l'Union Nationale et auraient été nécessairement témoins de faits qui se sont passés avant et lors de la prétendue saisie chez Vaillant. En outre, ces avocats auraient eu connaissance de la préparation d'une requête en vertu de laquelle on se serait présenté chez un simple greffier de la Cour de Circuit à son domicile, après les heures de bureau, pour obtenir l'émission d'un supposé bref de saisie conservatoire, qui serait disparu à la suite.

Le plaignant ajoute même qu'un des avocats seniors de la Couronne aurait annoncé à qui voulait l'entendre: "Il n'y a rien dans cette cause et j'ai l'intention de faire acquiescer les accusés en déclarant à la Cour que la Couronne n'a pas de preuve à offrir".

Cette déclaration serait d'autant plus étrange qu'à l'enquête préliminaire Gravel et Vachon, sur l'avis de leurs avocats, ont consenti à être cités à leur procès sans même que le plaignant ait eu à faire entendre un seul témoin pour établir une cause prima facie. Ils admettaient, par le fait même, que le plaignant était en mesure d'apporter contre eux une preuve convaincante.

Il semblerait donc évident que la Couronne, tant pour elle-même que pour le bon renom de l'administration de la justice, devrait se dessaisir de la cause et permettre qu'un avocat désintéressé représente le plaignant. Il paraît clair que c'est seulement de cette façon qu'on puisse être assuré que tous les faits de cette cause seront exposés au public. En effet, s'il est vrai que ce sont certains avocats actuels de la Couronne, ou l'organisation électorale dont ils faisaient partie, qui ont organisé la saisie simulée et la tricherie judiciaire, il semblerait, pour dire le moins, un peu étrange de les voir en charge de la cause et prétendre agir comme avocats de la poursuite contre ceux qu'ils ont dirigés.

Il est à noter que l'accusation a été portée il y a plus de quinze mois et que ce n'est qu'aujourd'hui, pour la première fois, que les témoins ont été assignés afin que le procès puisse s'instruire.

Les plantes se lisent comme suit: Contre L.-R. Vachon: "Que L.-R. Vachon, employé et agent secret d'une organisation politique qui s'intitule Union Nationale, aurait, le quatorzième jour d'août 1936, conspiré avec Gédéon Gravel et autres candidats qui se présentent dans la Division de l'Île de Montréal, sous l'égide de l'Union Nationale pour frauder le public par la supercherie, le mensonge et des moyens frauduleux, en venant au cours de la nuit, sous de faux prétextes, dans le domicile de Henri Guy Vaillant, au No 5271 de la rue Chabot et la cité et le district de Montréal, et ayant alors avec lui des faux bulletins de vote imprimés à la demande dudit parti Union Nationale la dite arrivée nocturne chez Vaillant n'ayant que le seul but de permettre un simulacre de saisie par les organisateurs de l'Union Nationale qui avaient eux-mêmes envoyé leur employé sur les lieux afin qu'on puisse faire croire au public que ces faux documents avaient été préparés par le parti libéral.

Aurait commis un acte criminel en fabriquant des prétendues preuves de

vant servir aux fins d'un procès civil et seulement dans l'intention d'induire en erreur une Cour de Justice, savoir la Cour de Circuit du district de Montréal, dont un pseudo-conservatoire est émané et en même temps induire en erreur et tromper l'électeur de la Province de Québec."

Contre Gédéon Gravel: "Que GEDEON GRAVEL, commis, des Cité et District de Montréal, candidat du parti politique qui s'intitule 'Union Nationale', a commis les actes criminels suivants, savoir: 1—Commis l'acte criminel de parjure en jurant sciemment et de propos délibéré et par corruption sous serment que le parti libéral avait en sa possession dans la personne de HENRI GUY VAILLANT, résidant à 5271 rue Chabot, Cité et District de Montréal, des faux bulletins de vote, lorsqu'il savait que ces bulletins avaient été préparés par l'organisa-

tion politique qui s'intitule 'Union Nationale' et lorsqu'il savait en outre qu'un émissaire secret et corrompu de la dite Union Nationale devait s'introduire clandestinement et sous de faux prétextes chez le dit Vaillant afin de là et alors on puisse opérer un simulacre de saisie pour tenter de discréditer faussement et malhonnêtement le parti libéral; et 2—Se serait aussi rendu coupable d'un acte criminel en tentant d'induire en erreur une Cour de Justice en fabriquant une preuve en faisant rendre un agent secret du parti dit 'Union Nationale' pour s'introduire sous de faux prétextes chez Henri Guy Vaillant afin qu'on puisse là et alors opérer une saisie préparée longtemps d'avance et répandre la nouvelle dans le public afin de faussement faire croire que le parti libéral se serait prêt à des manoeuvres illégales."

Le Roi vs Gédéon Gravel et L. R. Vachon

(Les détails de ces plaintes paraissent dans une autre colonne)

Nous apprenons que la Couronne n'a pas l'intention de se dessaisir de cette cause ni de permettre à un avocat désintéressé de conduire la poursuite. Au lieu d'assigner tous les témoins nécessaires à la preuve, tel que le demande le plaignant, la Couronne se contenterait, paraît-il, de ne faire entendre que quelques témoins de routine qui auraient assisté à la saisie de documents appartenant à l'Union Nationale mais qui auraient été introduits clandestinement chez Vaillant. On ne choisirait que les témoins qui ne connaissent rien de la préparation de toute cette farce judiciaire.

Après avoir entendu ces témoins anodins, ce serait l'intention de la Couronne de suspendre l'audition de la cause et de ne pas appeler les autres participants qui, eux, sont au courant de tous les détails de la conspiration.

De cette façon, on laisserait exposée devant le public l'histoire de la saisie sans qu'il soit possible au plaignant de démontrer l'origine du bref ou de prouver qui avait placé chez Vaillant les documents truqués. On espérait de cette façon leurrer le public et cacher le reste de toute cette preuve!

A tout événement, le plaignant, par son procureur, Me John G. Ahern, a adressé, il y a quelque temps, une lettre à la Couronne, demandant que les témoins suivants, entre autres, soient appelés et interrogés:

Me Philippe Aubé, chef et directeur général de la Sûreté Provinciale de la Province de Québec, depuis la dernière élection;

Me Edouard Masson, C. R., organisateur en chef du parti de l'Union Nationale;

Henri Guy Vaillant; Roger Camille Vaillant, fils d'Henri Guy Vaillant, 5271 Chabot; Le Constable Desrosiers, de la Police Provinciale, numéro matricule 211;

Le Constable Trudeau, de la Police Provinciale, numéro matricule 2145; tous deux du poste numéro 19;

J. H. Beaulieu, huissier; Eugène Pelletier, qui accompagnait l'huissier, maintenant agent de Police Municipale;

Roland Lamarre, avocat; I. A. Polier, agent de la Sûreté Provinciale, depuis la dernière élection;

Farah-Lajoie, investigateur spécial de la Police Provinciale, depuis la dernière élection;

L. Bessette, agent provincial pour les listes électorales, depuis la dernière élection, rue St-Gabriel;

Le Major Charles E. Girouard, chef de la circulation provinciale, depuis la dernière élection;

Yves Wattier, investigateur de la Sûreté Provinciale, depuis la dernière élection;

Le Greffier de la Cour de Circuit, avec ordre d'apporter le plamitif contenant les entrées des procédures dans la cause de Gravel contre "Le Parti Libéral" et autres et toutes les pièces du dossier dans la dite cause, afin qu'il soit en mesure de déclarer si les procédures de la dite cause ont été rapportées en Cour suivant la loi, et si non pourquoi pas;

Le Dr Sylvio Lafortune, maintenant gouverneur de la prison de Bordeaux.

La police municipale avoue n'avoir pas fait d'enquête approfondie sur l'affaire Gagalas

On se demande qui est ce jeune pendu

On cherche l'identité de l'inconnu trouvé suspendu à un arbre, samedi, près de Ste-Marie-Salomée

Les autorités de la police provinciale ont attiré l'attention du public hier soir, sur le cas de l'inconnu qui fut trouvé pendu à un arbre, samedi à environ deux milles de Ste-Marie-Salomée.

Il s'agit d'un homme que l'on croit être un M. Ducharme, venant de Sherbrooke, et qui aurait deux sœurs mariées. Il était âgé d'environ 25 ans mesurant 5 pieds et 7 pouces et pesait entre 115 et 120 livres. Il a les cheveux châtain et les yeux bleus et portait une chemise brune, un pantalon gris et des chaussures en caoutchouc de couleur rouge.

Pour plus de renseignements, on est prié de s'adresser au détective Joseph Robert, de la police provinciale, qui est chargé de la cause.

LA POLICE A OPERE. HIER, UNE NOUVELLE SAISIE DU "CLARION"

Continuant leur campagne contre le communisme dans la métropole, des agents de la police provinciale firent la saisie, hier, de 700 copies de la dernière édition du "Clarion", au moment où ces journaux étaient pris d'un train venant de Toronto. Les copies contenant ces journaux étaient adressés à un nommé Gold, 3336, avenue du Parc. D'après une dépêche récente de la ville reine, le "Clarion" serait un organe communiste, financé par le parti communiste au Canada.

Mais celui qui fut battu ne s'appelait par Cardinal: il se nommait plutôt Riendeau ou Lagacé, écrit Me Fernand Dufresne

Texte du rapport des policiers

Le premier rapport soumis hier à la séance du conseil a été celui du directeur de la police, Me Fernand Dufresne, concernant l'affaire Gagalas. La version donnée par la police municipale, qui avoue n'avoir pas mené une enquête approfondie sur les plaintes portées dans la nuit du 14 au 15 décembre, ne concorde pas avec la version faite sous serment par la défense dans le maintenant fameux procès de Réal Denis contre Paul Bouchard. La police avoue avoir été informée qu'un homme avait été gravement battu mais elle ajoute que cet homme lui est inconnu et qu'elle n'a fait aucune démarche pour s'assurer de son identité. Elle dit que cet homme s'appelait Riendeau ou Lagacé. La défense de M. Réal Denis, qui fut l'organisateur de l'élection de M. Raynault, a produit devant le tribunal un homme qui se nommait Cardinal et qui s'est donné comme la victime de la rixe du garage.

Voici le rapport en question de la police:

(COPIE) SERVICE DE LA POLICE Hôtel de Ville Montréal, le 15 novembre 1937. Me Honoré Parent, c.r., Directeur des Services, Hôtel de Ville.

Pour faire suite à la résolution du Conseil en date du 12 octobre 1937, demandant un rapport sur l'affaire du New East End Garage, rue Berri, voici les renseignements que je suis en mesure de vous fournir à ce sujet:

Vers 3 heures a.m., dans la nuit du 14 au 15 décembre 1936, le lieutenant Coulombe, qui était en charge

L'activité de l'Office d'initiative

Le conseil veut en savoir le court et le long

Motion Savignac-McKenna

Les échevins J.-M. Savignac et Léo McKenna ont proposé hier à la séance du conseil la résolution suivante, relativement à l'Office d'initiative économique:

"Que le Comité exécutif soit prié de fournir au Conseil, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants relatifs à l'Office d'initiative économique, savoir:

"a) Quels sont les dépenses et déboursés (en détail) faits jusqu'à date?

"b) Quels sont les engagements (en détail) qui ont été pris jusqu'à ce jour et quelles dépenses (en détail) prévoit-on d'ici le 30 avril 1938?

"c) D'où proviennent les fonds qui ont déjà été dépensés et sur quels crédits seront imputés ceux qui devront l'être d'ici le 30 avril prochain?

"d) Lequel des fonctionnaires de ce Bureau signe les réquisitions ou recommande et approuve les dépenses, déboursés ou engagements, et qui contrôle ces divers items?

"e) Qui est le chef de ce Bureau, en surveille les employés et en a le contrôle et la haute direction et de quel service relève-t-il?

"f) Lequel des fonctionnaires de ce Bureau transige avec le public?"

"g) Quels sont les devoirs et obligations de cet Office et quelle est la nature du travail que l'on en exige?"

"h) De combien d'employés devra se composer ce Bureau pour fonctionner efficacement et qui en engage les fonctionnaires?"

Cette résolution fut présentée hier après-midi. Elle fut adoptée sans discussion. Le matin, il y avait eu une longue discussion autour de l'Office d'initiative économique. L'échevin Léon Trépanier ayant à ce sujet prononcé un discours de 35 minutes. Ce fut la lettre du comité des citoyens qui amena la discussion, au cours de laquelle le maire, M. Raynault, défendit son projet et promit que l'office tel que présentement constitué obtiendrait l'appui moral et financier de bon nombre d'hommes d'affaires et aurait sous peu à monter des résultats pratiques et tangibles.

On était à discuter cette question lorsque l'ajournement fut proposé à une heure et vingt par les échevins Bray et Dupuis.

Le Conseil pédagogique écarte l'avis du Dr L'Archevêque

La première pensionnaire chez les aveugles

Le programme actuel, préparé par les évêques, est jugé suffisant

La lutte au communisme

Le Conseil pédagogique de la Commission des écoles catholiques de Montréal a écarté de façon non équivoque les moyens suggérés par le Dr Adolphe L'Archevêque, fils, pour prémunir les écoliers contre le communisme.

Le Conseil pédagogique a présenté hier après-midi, à ce sujet, son rapport à la Commission scolaire. Il s'oppose à toutes les suggestions du Dr L'Archevêque, qui recommandait entre autres, d'abolir les cours de sciences naturelles, d'horticulture et de travaux manuels. Il recommandait de remplacer ces cours par plus de catéchisme, plus de liturgie, plus d'histoire de l'Eglise et plus d'histoire du Canada. Il semble que, d'après le Dr L'Archevêque, ces modifications des cours d'enseignement auraient créé un barrage infranchissable à l'infiltration communiste.

Voici un extrait du procès-verbal de la réunion du 18 novembre du Conseil pédagogique qui a trait au mémoire du Dr Ad. L'Archevêque, fils:

Le Conseil est d'avis: 1o. De ne pas demander au Surintendant de l'Instruction Publique de substituer aux travaux manuels et aux leçons de sciences naturelles (anatomie, physiologie, zoologie et botanique — section Economie Domestique) plus de catéchisme, de liturgie, d'histoire de l'Eglise et d'histoire du Canada, les travaux manuels et les leçons de sciences naturelles pouvant être l'objet des cours de vacances.

A l'appui de cette opinion, le Conseil Pédagogique invoque: a) Qu'il n'est pas du ressort du Surintendant de l'Instruction Publique de faire quelque changement au nouveau programme d'études, mais bien que toute semblable mutation relève directement du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique;

b) Que le nouveau programme d'études, approuvé par le Comité Catholique dans lequel siègent les évêques de la Province de Québec et mis en vigueur depuis septembre dernier, doit suffire à inculquer aux enfants les principes religieux fondamentaux nécessaires à les guider dans la vie et à les prémunir contre toute infiltration communiste;

c) Que l'enseignement des travaux manuels comme celui des sciences naturelles sont des moyens importants de culture générale; que ces matières, rendues obligatoires par les règlements du Comité Catholique, devraient de leur efficacité, si elles étaient enseignées pendant la période

d'une équipe de surveillance de nuit, reçut un ordre de la radio-police de se rendre au poste No 14; il s'y rendit aussitôt, accompagné des sergents-déTECTIVES Hélu, Hamel et Dubuc.

Ils rencontrèrent là, messieurs Jules Gratton, 1341, rue Berthier, et Jean Lenu, 2006, rue Dorchester est, qui leur donnèrent l'information suivante: "Ils avaient vu qu'un New East End Garage, un embarquait un homme inconscient dans une voiture Essex Sedan, licence No 44272 et que les occupants de cette voiture ont déposé l'homme inconscient à l'angle des rues Rivard et Laurier et, comme ils regardaient pour un constable, une autre machine dont ils n'ont pu prendre le numéro de licence, ramassa l'homme blessé et s'en alla avec".

Sur cette information, les officiers ci-dessus mentionnés se rendirent au New East End Garage pour faire enquête sur l'information qu'ils venaient de recevoir.

Vers 3 h. 15 a.m., les constables Belleville et Lagacé, de la radio-patrouille No 25, reçurent l'ordre de se rendre à l'angle des rues Rachel et Berri pour disperser un rassemblement. Arrivés à cet endroit, ils constatèrent qu'il n'y avait plus personne et se rendirent en face du New East End Garage où ils virent quelques hommes à la porte.

Comme ils étaient à s'informer auprès de l'un de ces hommes s'il n'avait pas eu connaissance d'un rassemblement dans les environs, le propriétaire du garage sortit et leur demanda de faire sortir les hommes qui étaient dans son garage, ajoutant

L'hon. Cléophas Bastien au Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales

La prochaine réunion du Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales de Montréal aura lieu le mardi 7 décembre, à 3 h. 30, au salon bleu de l'hôtel Windsor. Le conférencier invité, pour cette réunion, sera l'honorable Cléophas Bastien, ancien ministre sans portefeuille de la province de Québec.

M. Duplessis a rencontré M. Heenan

Une entrevue a eu lieu, lundi après-midi, à Montréal, entre MM. Maurice Duplessis et Peter Heenan, ministre des Terres et Forêts en Ontario, au sujet du salaire des bûcherons.

Il n'y a pas eu de déclarations faites à l'issue de cet entretien.

Nommé conseiller

M. Alphonse Bélanger, ancien directeur de l'École Technique de Montréal, a été nommé conseiller de l'enseignement technique dans la province.

Le maire Raynault va réunir tous les députés de Montréal

Le Rév. Farthings bénit une nouvelle église anglicane, à Verdun

Le Lord bishop de l'Eglise anglicane, le Rév. J.-C. Farthings, a béni hier soir la nouvelle église anglicane de St-John the Divine. Cette église avait été construite en 1928, à l'angle des rues Moffet et Bannantyne, mais elle n'a été terminée que cette année. Le maire Hervé Ferland, de Verdun, a reçu le représentant de l'Eglise anglicane à l'Hôtel de Ville avant la cérémonie.

MORT SUBITE

M. Roméo Gouneau, domicilié au 2413 est, rue Notre-Dame, est décédé subitement dans sa chambre, vers cinq heures, hier soir. Il était âgé de 63 ans. Son cadavre a été transporté à la morgue pour enquête.

Me A. Décary est nommé juge de notre Cour supérieure

Me Paul Mercier, député de St-Henri, est nommé juge, doyen de la Cour de Circuit

Autres nominations

Ottawa, 30. (P.C.) — L'hon. M. Lapointe, qui agit comme premier ministre du Canada en l'absence de l'hon. M. King, a annoncé cet après-midi à l'issue d'une réunion du cabinet, d'importantes additions à la magistrature de la province de Québec avec la nomination de trois nouveaux juges à la Cour supérieure, et le choix d'un juge doyen à la Cour de Circuit de Montréal.

Me Alphonse Décary, C.R., de l'étude Décary et Décary de Montréal, a été nommé juge de la Cour supérieure en remplacement de l'hon. juge Wilfrid Mercier décédé il y a

Le maire Raynault va réunir tous les députés de Montréal

Afin de substituer des travaux aux secours directs. — Adoption des crédits de décembre

Six dissidences

La présentation des crédits de secours directs pour le mois de décembre a été l'occasion hier soir au conseil municipal d'un débat animé sur l'opportunité de substituer les travaux aux allocations. MM. Savignac, Schubert, Trépanier, Allan Bray, Jeannotte, Biggar et Brien se sont déclarés à tour de rôle en faveur des travaux. Le débat, surtout au cours des discours de MM. Jeannotte et Biggar, a pris l'allure vive de la discussion à tel point que M. Max Seigler, qui venait de remplacer M. Raynault au fauteuil du maire, dut intervenir et ramener à l'ordre certains échevins que le feu de la discussion avait égarés sur des terrains dangereux.

Parlant après M. Allan Bray, M. le commissaire Jeannotte déclare que le conseil exécutif ne demande pas mieux que de remplacer les allocations par des travaux. Il rappelle que le conseil s'est rendu plusieurs fois à Québec pour obtenir l'aide du gouvernement provincial et semble douter de la sincérité de certains conseillers municipaux dans leurs demandes de travaux. Il dit que Son Honneur le maire Raynault convoquera ses collègues ce soir à l'hôtel de ville pour un caucus échevinal où cette question de substituer des travaux aux allocations sera vidée.

M. Jeannotte parle très fort et regarde du côté des échevins Trépanier et Monette.

M. Trépanier se lève et dit: "Je ne souffrirai pas que M. Jeannotte parle de ce ton ici. Vous demandez notre collaboration et vous nous engezuez. Les délibérations se perdent dans un bruit confus de ripostes et de voix irritées et M. Omer Côté prend la parole.

Le secours direct, dit-il, c'est le monde à l'envers. Il veut que l'on fasse de nouvelles instances auprès du gouvernement d'Ottawa pour que celui-ci prenne à sa charge l'assistance-chômage.

L'échevin Trépanier lui explique sans parvenir à le convaincre que le conseil municipal de Montréal ne saurait réussir là où tous les maires du Canada réunis ont échoué.

M. Biggar succède à M. Côté et rappelle que dans le district métropolitain il n'y a qu'une seule municipalité qui distribue encore des allocations aux chômeurs et c'est Montréal. Le secours direct a pris fin le 15 juillet à Lachine. Le 1er août à Verdun, le 1er octobre à Saint-Michel.

M. Dubreuil — On sait ça. M. Biggar — Vous êtes plus brillant que je pensais.

On rit et M. Biggar continue en disant qu'il y a ceci de remarquable dans les municipalités qui ont substitué les travaux aux secours que malgré le coût des matériaux et l'augmentation des montants versés aux chômeurs à cause du travail accompli par eux, l'aide aux chômeurs coûte encore moins cher que lorsque l'on payait les sans-travail sans les faire travailler.

Si toutes les municipalités du district métropolitain sauf Montréal ont pu se débarrasser du secours direct, il faut conclure, dit M. Biggar, qu'il y a quelque chose de particulier à Montréal où que les autres municipalités sont mieux administrées.

Me A. Décary est nommé juge de notre Cour supérieure



(Photo Blank & Stoller) Me ALPHONSE DECARY

Me Paul Mercier, député de St-Henri, est nommé juge, doyen de la Cour de Circuit

Autres nominations

Ottawa, 30. (P.C.) — L'hon. M. Lapointe, qui agit comme premier ministre du Canada en l'absence de l'hon. M. King, a annoncé cet après-midi à l'issue d'une réunion du cabinet, d'importantes additions à la magistrature de la province de Québec avec la nomination de trois nouveaux juges à la Cour supérieure, et le choix d'un juge doyen à la Cour de Circuit de Montréal.

Me Alphonse Décary, C.R., de l'étude Décary et Décary de Montréal, a été nommé juge de la Cour supérieure en remplacement de l'hon. juge Wilfrid Mercier décédé il y a

Le maire Raynault va réunir tous les députés de Montréal

Afin de substituer des travaux aux secours directs. — Adoption des crédits de décembre

Six dissidences

La présentation des crédits de secours directs pour le mois de décembre a été l'occasion hier soir au conseil municipal d'un débat animé sur l'opportunité de substituer les travaux aux allocations. MM. Savignac, Schubert, Trépanier, Allan Bray, Jeannotte, Biggar et Brien se sont déclarés à tour de rôle en faveur des travaux. Le débat, surtout au cours des discours de MM. Jeannotte et Biggar, a pris l'allure vive de la discussion à tel point que M. Max Seigler, qui venait de remplacer M. Raynault au fauteuil du maire, dut intervenir et ramener à l'ordre certains échevins que le feu de la discussion avait égarés sur des terrains dangereux.

Parlant après M. Allan Bray, M. le commissaire Jeannotte déclare que le conseil exécutif ne demande pas mieux que de remplacer les allocations par des travaux. Il rappelle que le conseil s'est rendu plusieurs fois à Québec pour obtenir l'aide du gouvernement provincial et semble douter de la sincérité de certains conseillers municipaux dans leurs demandes de travaux. Il dit que Son Honneur le maire Raynault convoquera ses collègues ce soir à l'hôtel de ville pour un caucus échevinal où cette question de substituer des travaux aux allocations sera vidée.

M. Jeannotte parle très fort et regarde du côté des échevins Trépanier et Monette.

M. Trépanier se lève et dit: "Je ne souffrirai pas que M. Jeannotte parle de ce ton ici. Vous demandez notre collaboration et vous nous engezuez. Les délibérations se perdent dans un bruit confus de ripostes et de voix irritées et M. Omer Côté prend la parole.

Le secours direct, dit-il, c'est le monde à l'envers. Il veut que l'on fasse de nouvelles instances auprès du gouvernement d'Ottawa pour que celui-ci prenne à sa charge l'assistance-chômage.

L'échevin Trépanier lui explique sans parvenir à le convaincre que le conseil municipal de Montréal ne saurait réussir là où tous les maires du Canada réunis ont échoué.

M. Biggar succède à M. Côté et rappelle que dans le district métropolitain il n'y a qu'une seule municipalité qui distribue encore des allocations aux chômeurs et c'est Montréal. Le secours direct a pris fin le 15 juillet à Lachine. Le 1er août à Verdun, le 1er octobre à Saint-Michel.

M. Dubreuil — On sait ça. M. Biggar — Vous êtes plus brillant que je pensais.